

RA

PPORT



D'ACTIVÉS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NÎMES MÉTROPOLE

2010

NÎMES

MÉTROPOLE

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Mieux vivre ensemble



RA

PPORT



D'ACTIVITÉS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NIMES MÉTROPOLE

2010



EDITORIAL
de Jean-Paul Fournier 6
Sénateur du Gard,
Président de Nîmes Métropole,
Maire de Nîmes.



PARTIE 1
**Nîmes Métropole : un territoire,
une organisation, pour un service
public plus performant** 8

1-1 Un territoire 10

1-2 Nîmes Métropole, c'est 27 communes
unies dans l'intérêt général 12

1-3 Un fonctionnement ouvert sur
la société civile, au service du territoire 20

**A/ COMMENT FONCTIONNE
L'AGGLOMÉRATION ?** 20

- LA PRÉSIDENT : l'exécution et l'impulsion 20
- LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : le lieu de décision 20
- LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :
le lieu de coordination 20
- LES COMMISSIONS : le lieu d'information
et d'échanges 20
- LA CONFÉRENCE DES MAIRES : le lieu d'expression
et de débats 22
- LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :
une vision cohérente et réaliste du territoire 22

B/ ORGANIGRAMME POLITIQUE 23

**C/ LES MEMBRES DU CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** 26

1-4 Des compétences nécessaires
pour assurer le développement
durable de Nîmes Métropole 29



PARTIE 2
**Une année d'action et des
engagements pour construire
un avenir meilleur** 32

2-1 Vers Nîmes Métropole équilibrée
et moins vulnérable : répondre et s'adapter
au changement climatique et aux risques 36

A/ STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :
Nîmes Métropole, actrice de son développement 36

B/ TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS :
mener une politique cohérente de déplacement
pour irriguer le territoire de manière solidaire 40

2-2 Vers Nîmes Métropole innovante
et belle à vivre : réconcilier attractivité
économique, biodiversité et cadre de vie 44

A/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
une Agglomération entrepreneuriale et dynamique 44

**B/ ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE :** penser, orienter, agir différemment,
dans le cadre d'un projet de territoire 23



2-3 Pour une Agglomération solidaire
et conviviale : renforcer les solidarités
territoriales et le "vivre ensemble" 66

**A/ SPORTS, CULTURE, CULTURES ET
TRADITIONS REGIONALES :** contribuer
à l'épanouissement de tous les habitants 66

**B/ DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU
TERRITOIRE :** garantir l'accès des entreprises
et des habitants à la société de l'information 76

2-4 Vers Nîmes Métropole bonne
gestionnaire : prévoir les besoins
essentiels de demain 78

A/ EAU ET ASSAINISSEMENT : sécuriser les
ressources et promouvoir une gestion raisonnée 78

B/ HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE :
pour une Agglomération solidaire 92

2-5 Nîmes Métropole exemplaire
et partenariale : s'impliquer et mobiliser
pour le Développement Durable 104

UNE ADMINISTRATION ÉCO-RESPONSABLE 105

- La mutualisation des services 105
- Les ressources humaines 108
- La Commande Publique 112
- Le Service des Assemblées
et Affaires Juridiques 113
- Les Systèmes d'Information 116
- Le Secrétariat Général 117

LE BUDGET 2010 118

PARTIE 3
**2010
en un clin d'œil et les faits marquants** 126

3-1 2010 en un clin d'œil 128

3-2 Les faits marquants 129

NOTES
personnelles 136



Mieux vivre ensemble

Je vous invite à découvrir le Rapport d'Activités 2010 de Nîmes Métropole. Il répond aux obligations prévues par la Loi, demandant au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération.

Au-delà de cette obligation légale, ce document permet de comprendre le sens et la force de notre intercommunalité et de visualiser la force et la pertinence de nos projets.

Dans le climat économique et social difficile qui a marqué l'année 2010, notre Agglomération a su mobiliser ses moyens et ses ressources afin que la dynamique de notre territoire soit préservée.

La persévérance passée et les ambitions nouvelles se sont ainsi traduites par des réalisations sur lesquelles les habitants et les entreprises de notre territoire peuvent aujourd'hui s'appuyer.

Cette persévérance s'est traduite par la réalisation du chantier de la Scène de Musiques Actuelles ; la constance dans notre engagement en faveur des transports en commun s'est également concrétisée par des améliorations de notre réseau de transports collectifs qui draine chaque jour un plus grand nombre d'usagers. La modification du Plan Local de l'Habitat, faite dans le dialogue et la concertation, est le signe d'une politique volontariste et solidaire en matière de logement, aujourd'hui unanimement portée par les élus communaux.

Au titre des ambitions nouvelles, l'année 2010 a vu Nîmes Métropole se préparer à prendre la compétence Collecte et Traitement des Déchets Ménagers, en Janvier 2011.

De même, ont été intensifiées les missions de prospection économique pour attirer de nouvelles entreprises. Notre Agglomération souhaite affirmer son attractivité et sa qualité de vie, conjuguer ses atouts en terme de développement économique, d'innovation et de protection du cadre de vie des habitants.

L'adoption de notre Agenda 21, le 4 octobre, a été l'un des temps forts de cette année 2010, ancrant ainsi le Projet d'Agglomération dans le Développement Durable. Il devient une composante des politiques de la Collectivité, dont la traduction concrète est visible au fil des pages de ce document.

Nîmes Métropole s'engage dans une logique d'amélioration continue et de recherche d'exemplarité dans ses pratiques. En effet, il ne s'agit pas de mettre le Développement Durable "en façade", mais de penser, orienter et agir différemment, pour porter avec tous nos concitoyens la responsabilité d'un avenir meilleur.

Pour réussir ces ambitions, notre Communauté d'Agglomération peut compter sur une organisation dynamique, qui a été adaptée au cours de l'année 2010, par la poursuite de la mutualisation des Services et la modernisation de son Administration. Nous aurons toujours le souci de renforcer la proximité et la qualité de service, de valoriser les compétences des personnels et d'optimiser la gestion.

Tres bonne lecture à toutes et à tous.

Jean-Paul Fournier
Sénateur du Gard
Président de Nîmes Métropole
Maire de Nîmes

Partie 1



Nîmes Métropole :
un territoire,
une organisation,
pour un service public
plus performant



La Communauté d'Agglomération associe 27 communes unies dans l'intérêt général, pour élaborer un projet commun d'aménagement et de développement du territoire.

Le Projet d'Agglomération est actualisé par une dynamique de Développement Durable. Elle permet de mettre en œuvre l'Agenda 21 et de fédérer les services, communes, tous les habitants, autour de l'éco - responsabilité, de la solidarité et du partage.



1-1 Un territoire



Nîmes Métropole représente aujourd'hui 27 communes, animées par une ambition commune, une même envie d'œuvrer ensemble pour un développement efficace, harmonieux et durable, au service de leurs 240 000 habitants. Pour cela, la Collectivité s'appuie sur les atouts de son territoire et sur des dynamiques porteuses de développement.

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

- 27 communes : Bernis, Bezouce, Boullargues, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarenzac, Dions, Garons, Générac, La Calmette, Langlade, Lédénon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Nîmes, Poull, Redessan, Rodilhan, Saint-Charles, Saint-Côme et Maruéjols, Saint-Dionisy, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Sainte-Anastasie, Sernhac.
- 240 000 habitants.
- Ville centre : Nîmes : 150 000 habitants, 20^{ème} ville française. Ville préfecture d'un département littoral, le Gard, doté du 1^{er} port de plaisance d'Europe : Port Camargue.
- Superficie : 69 396 hectares.
- 15 000 entreprises.
- 80 000 emplois.
- Une vitalité économique concrétisée par la création de 2000 nouvelles entreprises, chaque année.

UN TERRITOIRE AUTOUR DES GRANDS AXES

- Autoroute A9 et A54 (à 30mn de Montpellier, 1h30 de Marseille et 2h de l'Espagne).
- Paris à 2 heures 50 en TGV - 11 allers-retours quotidiens.
- Un aéroport avec des liaisons aériennes quotidiennes vers Bruxelles, Londres et Liverpool.

DES DYNAMIQUES PORTEUSES QUI S'APPUIENT SUR DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS

- Une université : Unimes.
- Une école d'ingénieur : l'École des Mines d'Alès / Nîmes.
- Une Faculté de médecine et un CHU (6000 salariés).
- Une Ecole Supérieure des Beaux-Arts.
- De grands organismes de recherche : CNRS, INSERM, IRSN, ... et 5 pôles de compétitivité.
- L'antenne Sud du LERES (Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé de l'École Nationale de la Santé Publique de Rennes).



- Des produits d'excellence agricole reconnus par le label AOC : Vins des Costières de Nîmes et des Coteaux du languedoc, Olives et huiles d'olive de Nîmes, Taureau et Riz de Camargue...
- 4 Actiparc (Parcs d'activités communautaires).
- Une pépinière d'entreprises en Zone Franche Urbaine.
- Un réseau de transport en commun performant : TANGO.
- Des projets d'Agglomération structurants : ligne et gare TGV, futures lignes de TCSP Scène de Musiques Actuelles, Agenda 21...

LE HAUT DÉBIT POUR TOUS

- Un réseau métropolitain de 130 km de fibre optique.
- 10 Méga symétriques et garantis disponibles sur les ZAE.
- 98% de l'Agglomération éligible au haut débit à 4 Méga.
- Une offre Très Haut Débit par fibre optique sur les Actiparc, dès 2011.

DES ATOUTS POUR TOUS LES GOÛTS !

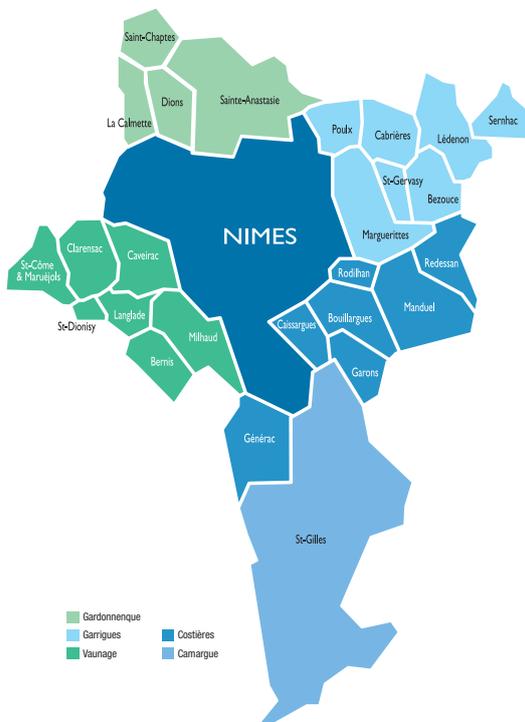
Nîmes Métropole bénéficie de 300 jours d'ensoleillement par an. Elle est imprégnée de 2000 ans d'histoire, aux confluences de la Provence, du Languedoc, des Cévennes et de la Camargue. Art de vivre, convivialité, traditions, modernité s'y conjuguent au quotidien.

- L'accueil de spectacles et événements professionnels d'exception dans les Arènes Romaines (15 000 places).
- Un million de visiteurs à Nîmes lors des 5 jours de la Fêria de Pentecôte.
- Deux Centres de Congrès, un Parc des Expositions et le bureau des congrès dédié de l'Office du Tourisme.
- 1400 chambres d'hôtel dont 600 en 3 et 4 étoiles.
- Un circuit automobile à Lédénon, accueillant de nombreux championnats autos et motos.
- Un soutien affirmé au sport professionnel : football, handball, volley... et à l'accueil d'événements sportifs internationaux : championnats du monde d'escrime, de tir à l'arc, compétitions de natation au **Stade Nautique Nemausa**...





1-2 Nîmes Métropole, c'est 27 communes unies dans l'intérêt général



BERNIS

Population : 3009 habitants
Maire : Théos Granchi
Mairie : Bld Charles Mourrier
Code postal : 30620
Téléphone : 04 66 71 10 15
Fax : 04 66 71 66 63
Email : mairie.bernis@wanadoo.fr



BEZOUCE

Population : 2100 habitants
Maire : Daniel Prats
Mairie : Hôtel de Ville
Code postal : 30320
Téléphone : 04 66 75 24 23
Fax : 04 66 75 29 71
Email : mairie@bezouce.org



BOUILLARGUES

Population : 5496 habitants
Maire : Maurice Gaillard
Mairie : Hôtel de Ville Parc municipal
Code postal : 30230
Téléphone : 04 66 20 10 88
Fax : 04 66 20 44 96
Email : mairie.bouillargues@wanadoo.fr



CABRIÈRES

Population : 1300 habitants
Maire : Gilles Gadille
Mairie : Place de l'Hôtel de Ville
Code postal : 30210
Téléphone : 04 66 75 27 01
Fax : 04 66 75 18 26
Email : mairiecabrieres@wanadoo.fr



1-2
Nîmes Métropole,
c'est 27 communes unies dans l'intérêt général



CAISSARGUES

Population : 3974 habitants
Maire : Jacques Bécamel
Mairie : 16, rue Souleiod
Code postal : 30132
Téléphone : 04 66 38 11 58
Fax : 04 66 84 60 38
Email : mairie.caissargues@wanadoo.fr



CAVEIRAC

Population : 3762 habitants
Maire : Bernard Bergogne
Mairie : Hôtel de Ville 1, Place du Château
Code postal : 30280
Téléphone : 04 66 81 32 70
Fax : 04 66 81 49 80
Email : direction@mairie-caveirac.fr



CLAREN SAC

Population : 3452 habitants
Maire : Georges Bazin
Mairie : 5, place de la Mairie
Code postal : 30870
Téléphone : 04 66 81 89 89
Fax : 04 66 81 89 85
Email : mairie.clarensac@wanadoo.fr



DIONS

Population : 534 habitants
Maire : Charles Picolet
Mairie : Place de l'Hôtel de Ville
Code postal : 30190
Téléphone : 04 66 81 00 82
Fax : 04 66 81 98 13
Email : mairiedions@wanadoo.fr



GARONS

Population : 4272 habitants
Maire : Alain Dalmas
Mairie : Hôtel de Ville
Code postal : 30128
Téléphone : 04 66 70 05 77
Fax : 04 66 70 05 69
Email : mairie-de-garons@wanadoo.fr



GÉNÉRAC

Population : 3683 habitants
Maire : Frédéric Touzellier
Mairie : Place de l'Hôtel de Ville
Code postal : 30510
Téléphone : 04 66 01 31 14
Fax : 04 66 01 87 72
Email : mairiegenerac@yahoo.fr



LA CALMETTE

Population : 1994 habitants
Maire : Jacques Ballegue
Mairie : Hôtel de Ville, Rue de Valfons, BP N°3
Code postal : 30190
Téléphone : 04 66 81 00 12
Fax : 04 66 81 86 75
Email : mairie@lascalmette.fr



LANGLADE

Population : 2002 habitants
Maire : René Abric
Mairie : Hôtel de Ville
Code postal : 30980
Téléphone : 04 66 81 31 31
Fax : 04 66 81 44 44
Email : accueil@mairie-langlade.9tel.com



1-2
Nîmes Métropole,
c'est 27 communes unies dans l'intérêt général



LÉDENON

Population : 1379 habitants
Maire : Jean-Pierre Fricon
Mairie : Rue de l'Hôtel de Ville
Code postal : 30210
Téléphone : 04 66 37 26 46
Fax : 04 66 37 08 92
Email : contact@mairie-de-ledenon.fr



MANDUEL

Population : 5812 habitants
Maire : Marie-Louise Sabatier
Mairie : Hôtel de Ville
Code postal : 30129
Téléphone : 04 66 20 21 33
Fax : 04 66 20 58 99
Email : mairiedemanduel@wanadoo.fr



MARGUERITTES

Population : 9000 habitants
Maire : William Portal
Mairie : 14 Rue Gustave de Chanaleilles
Code postal : 30320
Téléphone : 04 66 75 23 25
Fax : 04 66 75 19 64
Email : djs@mairie-marguerittes.org



MILHAUD

Population : 6000 habitants
Maire : Jean-Michel Avellaneda
Mairie : 1, rue Pierre Guérin
Code postal : 30540
Téléphone : 04 66 74 22 88
Fax : 04 66 74 11 94
Email : ville.milhaud@wanadoo.fr



NÎMES

Population : 147114 habitants
Maire : Jean-Paul Fournier
Mairie : Place de l'Hôtel de Ville, Nîmes 30033 Cedex 9
Code postal : 30000
Téléphone : 04 66 76 70 01
Site : <http://www.nimes.fr>



POULX

Population : 4178 habitants
Maire : Bernard Rous
Mairie : Place de l'Hôtel de Ville
Code postal : 30320
Téléphone : 04 66 75 25 16
Fax : 04 66 75 59 25
Email : mairiedepoulx@ville-poulx.fr



REDESSAN

Population : 3208 habitants
Maire : Hervé Giély
Mairie : 13, Avenue de la République
Code postal : 30129
Téléphone : 04 66 20 22 08
Fax : 04 66 20 57 46
Email : mairiederedessan@wanadoo.fr



RODILHAN

Population : 2742 habitants
Maire : Serge Reder
Mairie : Avenue Georges Dayan
Code postal : 30230
Téléphone : 04 66 20 08 91
Fax : 04 66 20 64 60
Email : mairie-de-rodilhan@wanadoo.fr



1-2
Nîmes Métropole,
c'est 27 communes unies dans l'intérêt général



SAINT-CHAPTÉS

Population : 1504 habitants
Maire : Jean-Claude Mazaudier
Mairie : Place de l'Hôtel de Ville
Code postal : 30190
Téléphone : 04 66 81 20 21
Fax : 04 66 81 89 98
Email : secretariat_mairie_stchaptés@orange.fr



SAINT-CÔME ET MARUÉJOLS

Population : 732 habitants
Maire : Vincent Allier
Mairie : 1, place de la Mairie
Code postal : 30870
Téléphone : 04 66 81 33 13
Fax : 04 66 81 82 46
Email : mairie-saint-come@wanadoo.fr



SAINT-DIONISY

Population : 838 habitants
Maire : Michel Gabach
Mairie : Hôtel de Ville
Code postal : 30980
Téléphone : 04 66 81 41 96
Fax : 04 66 81 82 70
Email : mairie.saintdionisy@wanadoo.fr



SAINT-GERVASY

Population : 1617 habitants
Maire : Joël Vincent
Mairie : Hôtel de Ville - 1, avenue Georges Taillefer
Code postal : 30320
Téléphone : 04 66 75 24 76
Fax : 04 66 75 17 99
Email : commune.saintgervasy@wanadoo.fr



SAINT-GILLES

Population : 13375 habitants
Maire : Olivier Lapiere puis Alain Gaido
(suite aux élections Municipales du 25 novembre)
Mairie : Place Jean Jaurès
Code postal : 30800
Téléphone : 04 66 87 78 00
Fax : 04 66 87 78 19
Email : contact@ville-saint-gilles.fr



SAINTE-ANASTASIE

Population : 1582 habitants
Maire : Claude Vian
Mairie : Place de l'Hôtel de Ville
Code postal : 30190
Téléphone : 04 66 81 01 68
Email : commune.ste.anastasie@wanadoo.fr



SERNHAC

Population : 1800 habitants
Maire : Michel Paulin
Mairie : 25 Rue des Bourgades
Code postal : 30210
Téléphone : 04 66 37 08 25
Fax : 04 66 37 13 01
Email : mairie-sernhac@wanadoo.fr





1-3 Un fonctionnement ouvert sur la société civile, au service du territoire

341 décisions et 39 arrêtés
pris par le Président

459 délibérations au cours
des 8 réunions du Conseil
Communautaire organisées
en 2010

Comme tout établissement de coopération intercommunale, Nîmes Métropole émane des communes. Les citoyens élisent leurs Conseillers Municipaux au suffrage universel direct. Chaque Conseil Municipal des 27 communes de l'Agglomération désigne ensuite des délégués qui siègent au Conseil Communautaire. Pour travailler, Nîmes Métropole s'est dotée d'instances de décision, de réflexion, de concertation.

A/ Comment fonctionne l'Agglomération ?

LA PRÉSIDENTIE : l'exécution et l'impulsion

Le Président de Nîmes Métropole est élu par le Conseil Communautaire pour assurer l'exécution de ses décisions, mais aussi pour représenter l'Agglomération auprès des différents partenaires institutionnels (Etat, Europe, Région, Département...) ou associatifs. C'est lui qui est garant de la cohérence de l'action communautaire et qui donne l'impulsion aux projets de développement. **Jean-Paul Fournier, Sénateur du Gard, Maire de Nîmes, est le Président de Nîmes Métropole.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : le lieu de décision

Les Délégués Communautaires sont désignés à chaque renouvellement municipal par chacune des communes membres, selon un mode de représentation proportionnel à leur population.

Le Conseil Communautaire se réunit en séance publique en fonction des besoins, au minimum tous les deux mois ; Il se prononce sur tous les points attachés à l'intérêt communautaire, conformément à ses statuts et permettant le bon fonctionnement de l'EPCI.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE : le lieu de coordination

Il se réunit avant chaque Conseil Communautaire pour finaliser les projets de délibérations et pour entériner les points soumis au vote du Conseil Communautaire.

LES COMMISSIONS : le lieu d'information et d'échanges

Les Commissions sont placées sous la responsabilité d'un Vice-Président. Ces instances de réflexion, de débat et de proposition préparent le Conseil Communautaire auquel elles sont rattachées.

Thématiques,

Elles reprennent les grandes missions de la Communauté d'Agglomération.

**FINANCES / ADMINISTRATION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET RELATIONS INTERNATIONALES**
Président : **Jean-Michel AVELLANEDA**

Vice-Président de Nîmes Métropole,
Maire de Milhaud.

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS
Président : **William PORTAL**

Vice-Président de Nîmes Métropole,
Maire de Marguerittes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Président : **Franck PROUST**

Vice-Président de Nîmes Métropole,
1^{er} Adjoint au Maire de Nîmes.

EAU ET ASSAINISSEMENT
Président : **Bernard BERGOGNE**

Vice-Président de Nîmes Métropole,
Maire de Covarrac.

POLITIQUE DE LA VILLE
Président : **Alain GAIDO**

Vice-Président de Nîmes Métropole, à partir de novembre 2010.
Maire de Saint-Gilles.

SPORTS, CULTURE ET TRADITIONS RÉGIONALES
Président : **Joël VINCENT**

Vice-Président de Nîmes Métropole,
Maire de Saint Gervasy.

ENVIRONNEMENT
Président : **Frédéric TOUZELLIER**

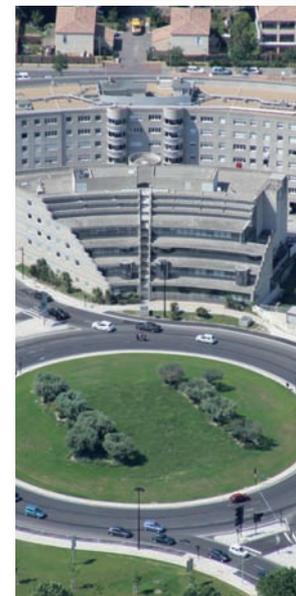
Vice-Président de Nîmes Métropole,
Maire de Générac.

SOCIAL ET HABITAT
Présidente : **Marie-Louise SABATIER**

Vice-Présidente de Nîmes Métropole,
Maire de Manduel.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Président : **Jacques BECAMEL**

Vice-Président de Nîmes Métropole,
Maire de Caissargues.





1-3

Un fonctionnement ouvert sur la société civile, au service du territoire

LA CONFÉRENCE DES MAIRES : le lieu d'expression et de débats

La **Conférence des Maires** se réunit tous les mois, soit dans les communes membres, soit à l'Hôtel communautaire. Les dossiers stratégiques pour l'avenir de l'Agglomération y sont instruits : les Maires des 27 communes de Nîmes Métropole y débattent des grands enjeux et mènent une réflexion prospective.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : une vision cohérente et réaliste du territoire

Le Conseil de Développement de Nîmes Métropole est devenu **CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**, le 23 mars 2009. Espace d'échanges et de dialogue, réunissant des représentants des forces vives de l'Agglomération, cette instance consultative a vu sa composition portée à 118 membres et 45 suppléants, répartis en cinq collèges. Ces derniers sont des groupes de réflexion, de vingt membres chacun. Ils correspondent aux champs d'actions déclinés par "le cadre national de référence pour les projets territoriaux durables et les Agendas 21".

• Le 1^{er} collège porte sur la **lutte et l'adaptation au changement climatique**.

Il est animé par Nicolas Crégut, Architecte, membre de l'Ordre des Architectes du Languedoc-Roussillon.

• Le 2^{ème} collège s'intéresse à la **biodiversité, à la protection des milieux et des ressources**.

Il est animé par Manuel Ibanez, membre des Ecologistes de l'Euzière, une association pour la diffusion de l'écologie scientifique.

• Le 3^{ème} collège planche autour de la **thématique de l'épanouissement humain**, thème difficilement dissociable du Développement Durable...

Un atelier animé par Joseph Weinzapfel, Proviseur du Lycée Agricole de Rodilhan.

• Le 4^{ème} collège aborde les questions de la **cohésion sociale, de la solidarité entre les territoires et entre les générations**.

Son animateur est Gérard Quittard, Secrétaire Général de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale.

• Le 5^{ème} collège se consacre aux modes de production et de consommation responsables.

Il est animé par Pierre Billet, délégué au Développement Durable du groupe La Poste.

LES MISSIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nîmes Métropole confie au Conseil de Développement Durable une mission d'intérêt général visant à croiser les préoccupations de la société civile et celles du Développement Durable, au travers d'une démarche transversale et pluridisciplinaire.

Le Conseil de Développement Durable a donné son avis aux principales étapes de l'Agenda 21, et éclaire les élus communautaires sur la vision et les intérêts de la société civile. Il fournit des avis et des propositions comportant de nouvelles perspectives et actions afin de contribuer à l'émergence de nouvelles idées et bonnes pratiques pour le Développement Durable du territoire, ainsi que pour leur évaluation. A ce titre, il a été saisi pour avis, sur le transfert de la compétence Collecte et Traitement des Déchets Ménagers.

La co-construction de l'Agenda 21 avec la Communauté d'Agglomération a été la première contribution du Conseil de Développement Durable.

En effet, Nîmes Métropole a souhaité associer l'ensemble des acteurs économiques et sociaux qui donnent vie au territoire, aussi bien lors du diagnostic, que pour concevoir la stratégie ou définir le Plan d'Action.

Le Conseil de Développement Durable constitue un atout majeur pour permettre à la société civile de s'exprimer et de participer à l'élaboration, à la concrétisation et au suivi du Projet d'Agglomération.

Le Conseil de Développement Durable s'est engagé dans l'Agenda 21 de manière concrète ; un certain nombre de représentants de la société civile, dans des champs d'intervention variés, porte directement des fiches/ actions.

Pour accéder directement au Site de Nîmes Métropole et aux pages dédiées Agenda 21, vous pouvez lire ce pictogramme avec un lecteur de QR code, via votre téléphone mobile.



B/ Organigramme politique

LES VICE-PRÉSIDENTS

René ABRIC

Maire de Langlade
Vice-Président délégué aux Cultures et aux Traditions Régionales



Vincent ALLIER

Maire de Saint-Côme-et-Maruéjols
Vice-Président délégué aux Paysages et à l'Agenda 21



Jean- Michel AVELLANEDA

Maire de Milhaud
Vice-Président délégué aux Relations Internationales et au Personnel



Georges BAZIN

Maire de Cieransac
Vice-Président délégué à l'Intermodalité et aux Pôles d'Echanges



Michel BAZIN

Conseiller Municipal de Nîmes
Vice-Président délégué aux Finances



Jacques BECAMEL

Maire de Caissargues
Vice-Président délégué à la Politique Foncière



Bernard BERGOËNE

Maire de Caveirat
Vice-Président délégué à l'Assainissement



Jacques BOLLEGUE

Maire de La Calmette
Vice-Président délégué à l'Eau



Denis CALVIE

Adjoint au Maire de Bouillargues
Vice-Président délégué à l'Eau Brute, Canaux et relations avec BRL



LE PRÉSIDENT



Jean- Paul FOURNIER
Sénateur du Gard
Président de Nîmes Métropole
Maire de Nîmes



Alain DALMAS
Maire de Garons
Vice-Président délégué à l'Agriculture



Marc DELSOL
Adjoint au Maire de Bernis
Vice-Président délégué à la Voirie Communautaire



Jean-Pierre FRICON
Maire de Lédignan
Vice-Président délégué aux cours d'eau et à la prévention contre les inondations



Michel GABACH
Maire de Saint-Denis
Vice-Président délégué aux Aires d'accueil des gens du voyage



Gilles GADILLE
Maire de Cabrières
Vice-Président délégué à l'Administration Générale



Alain GAIDO
Maire de Saint-Gilles
Vice-Président délégué au Renouveau Urbain



Hervé GIELY
Maire de Redessan
Vice-Président délégué à l'Extension de compétences



Yvan LACHAUD
Adjoint au Maire de Nîmes
Vice-Président délégué à la Politique d'insertion



Jean-Claude MAZAUDIER
Maire de Saint-Chaptes
Vice-Président délégué au Système d'Information Géographique



1-3
Un fonctionnement ouvert sur la société civile, au service du territoire

LES VICE-PRÉSIDENTS, SUITE

<p>Michel PAULIN Maire de Sernac Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine communautaire</p>	
<p>Jacques PEROTTI Adjoint au Maire de Nîmes Vice-Président délégué à l'Urbanisme et Aides à la Pierre</p>	
<p>Charles PICOLO Maire de Dions Vice-Président délégué à la recherche de Financements Européens</p>	
<p>William PORTAL Maire de Marguerites Vice-Président délégué aux Transports et Déplacements</p>	
<p>Daniel PRATS Maire de Bezouce Vice-Président délégué aux réseaux hauts débits</p>	
<p>Franck PROUST 1^{er} Adjoint au Maire de Nîmes Vice-Président délégué au Développement Economique</p>	

<p>Serge REDER Maire de Rodilhan Vice-Président délégué aux Sports</p>	
<p>Bernard ROUS Maire de Pouz Vice-Président délégué à l'Aménagement des zones d'intérêt communautaire</p>	
<p>Marie- Louise SABATIER Maire de Manduel Vice-Présidente déléguée au Logement et à l'Habitat</p>	
<p>Frédéric TOUZELIER Maire de Générac Vice-Président délégué à l'Environnement</p>	
<p>Claude VIAN Maire de Sainte-Anastase Vice-Président délégué aux Energies Renouvelables</p>	
<p>Joël VINCENT Maire de Saint-Gervasy Vice-Président délégué à la Culture</p>	

LES MEMBRES DU BUREAU



Paul BADRE ⁽¹⁾
Adjoint au Maire de Saint-Gilles
Délégué au Port et Aéroport
À partir de Novembre 2010

Maurice GAILLARD ⁽⁴⁾
Maire de Boullargues
Délégué au Développement
et à la Promotion
de Taxe Nîmes/Aix

Vivian MAYOR ⁽⁶⁾
Adjoint au Maire
de Marguerites
Délégué au Transport
Collectif en Site Propre

Gérard RIVAL ⁽⁸⁾
Adjoint au Maire de Manduel
Délégué à l'Assainissement
non collectif

Richard TIBERINO ⁽¹⁰⁾
Adjoint au Maire de Nîmes
Délégué au Contrat Urbain
de Cohésion Sociale

Mary BOURGADE ⁽²⁾
Adjointe au Maire de Nîmes
Déléguée au Tourisme

Pascal GOURDEL ⁽⁵⁾
Adjoint au Maire de Nîmes
Délégué aux Grands
Événements Sportifs

Thierry PROCIDA ⁽⁷⁾
Conseiller Municipal de Nîmes
Délégué à l'Aménagement
de Pistes Cyclables

Philip SERAPHIMIDES ⁽⁹⁾
Conseiller Municipal
de Milhaud
Délégué au Commerce
et à l'Artisanat

Jean-Marie FILIPPI ⁽³⁾
Adjoint au Maire de Nîmes

LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

AGUILA Brigitte
Adjointe au Maire de Saint-Gilles

ALIZON Jean-Claude
Adjoint au Maire de Saint-Gilles

ALLIEZ-YANNICPOULOS Hélène
Adjointe au Maire de Nîmes

ANIORT Daniel
1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Gilles

BARBUSSE Marie-Chantal
Adjointe au Maire de Nîmes
Conseiller Général du Gard

BAYOU Jean-Max
Conseiller Municipal de Caveirat

BOISSIÈRE Monique
Conseillère Municipale de Nîmes

BOUCHIRE Jacques
Conseiller Municipal de Générac

BRETHON Jean-Pierre
Adjoint au Maire de Dions

BRETTE Anny
Conseillère Municipale de Saint-Dionisy

BRUYERE Denis
Adjoint au Maire de Marguerites

BURGOA Laurent
Adjoint au Maire de Nîmes

CAPELLE Emile-Jean
Adjoint au Maire de Générac

CAZALET-VANDANGE Colette
Adjointe au Maire de La Caumette

CHANCELADE Alain
Conseiller Municipal de Nîmes

CHARRIER Marcel
Adjoint au Maire de Garons

COLOMBANI Georges
Conseiller Municipal de Nîmes

COMTAT Jean
Conseiller Municipal de Clarensac

CRUZ Samuel
Conseiller Municipal de Redessan

DAHRA Mohamed
Conseiller Municipal de Nîmes

DE GIRARDI Claude
Adjointe au Maire de Nîmes

DELBOS Marie-Reine
Conseillère Municipale de Nîmes

DIVOL Bruno
Conseiller Municipal de Caissargues

DORTHE Bruno
Adjoint au Maire de Rodilhan

DOUAIS Henry
Adjoint au Maire de Nîmes

DUMONT-ESCOJIDO Valérie
Conseillère Municipale de Nîmes

ESCAMÉZ Matéo
Conseiller Municipal de Manduel

FARAUD Jacqueline
Adjointe au Maire de Cabrières

FAVIER Gilles
Conseiller Municipal de Clarensac

FOURQUET Patricia
Adjointe au Maire de Nîmes

FRANÇOIS Jean-Louis
Adjointe au Maire de Sainte-Anastase

GAILLARD Maurice
Adjoint au Maire de Boullargues

GRANCHI Théos
Maire de Bernis

GRAS Christiane
Conseillère Municipale de Nîmes

JEHANNO Catherine
Conseiller Municipal de Nîmes

JUANICO Marie-France
Conseillère Municipale de Nîmes

LINGLIN Lydie
Adjointe au Maire de Pouz

MALOSSE Nicolas
Conseiller Municipal de Ledignan

MARCOUREL Jean-Max
Adjoint au Maire de Garons

MARTIN Françoise
Adjointe au Maire de Nîmes

MARTINEZ Daniel
Adjoint au Maire de Saint-Gervasy

MAS Michel
Conseiller Municipal de Langlade

MATHIEU-CHARRE Jacques
Adjoint au Maire de Saint-Chaptes

MINGAUD Alain
Conseiller Municipal de Nîmes

MONBEL Michel
Adjoint au Maire de Bezouce

PERIER Michel
Conseiller Municipal de Nîmes

PINNA Brigitte
Conseillère Municipale de Caveirat

RAYMOND Jacky
Adjoint au Maire de Nîmes

REBOLLO Jacques
Adjoint au Maire de Sernnac

RUBIO Jean-Marc
Conseiller Municipal de Milhaud

SANCHEZ Aline
Adjointe au Maire de Saint-Gilles

SANS Lucienne
Adjointe au Maire de Nîmes

SEGUELA Roger
Adjoint au Maire de Boullargues

SOULAGES Bernard
Adjoint au Maire de Bernis

TARGUES Guy
Conseiller Municipal de Caissargues

TAULELLE Marc
Adjoint au Maire de Nîmes

TOR Robert
Conseiller Municipal de Redessan

TOURNIER-BARNIER Christine
Adjointe au Maire de Nîmes

VALADE Daniel-Jean
Adjoint au Maire de Nîmes

VERDIER Michel
Adjoint au Maire de St-Gôme-et-Maruejols

VIVIET Gilbert
Adjoint au Maire de Pouz

Concernant les élus de Saint-Gilles, suite aux Elections Municipales d'octobre 2010 et à compter du 25 novembre 2010, date de la délibération prise par Saint-Gilles pour nommer ses nouveaux représentants, Monsieur Alain GAIDO, Maire de St Gilles a remplacé Eddy VALADIERE comme Vice-Président, avec la même délégation, Monsieur Paul BADRE a remplacé Olivier LAPERRIE comme Membre du Bureau avec la même délégation ; Madame SANCHEZ et Messieurs ALIZON, ANIORT ont remplacé les Conseillers Communautaires de St Gilles : AGNIEL, BERTAUD et CRIQUET.



1-3

Un fonctionnement ouvert sur la société civile, au service du territoire

C/ Les membres du Conseil de Développement Durable

LE PRÉSIDENT



Dominique GRANIER
Président de la Chambre
d'Agriculture du Gard

■ Premier collège : *Lutte et adaptation au changement climatique*

ANIMATEUR



Nicolas CRÉGUT
Architecte, membre de l'Ordre
des Architectes
du Languedoc-Roussillon

- ADEME
- AFNOR Délégation Régionale
- ALS Nouvelles Energies
- ALTER ANAGIA
- BRL Ingénierie
- CAPEB du Gard
- CAUE-Conseil Architecture Urbanisme Environnement Gard
- Chambres des Notaires du Gard
- COBATY
- COMMAVELO
- CPAM
- EDF Energies Nouvelles
- Fédération Départementale du Bâtiment du Gard
- FNPC-Fédération Promoteurs Constructeurs Languedoc Roussillon
- KEOLIS LANGUEDOC
- Maison du Géomètre Expert
- Mobbe-Maison Ossature Bois Basse Energie
- Modulauto Montpellier
- Nature et Habitat
- Ordre des Architectes (Conseil Régional)
- Prévention Routière
- SAFER
- SILPAR
- SNAL-Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs-Chambre Régionale Languedoc Roussillon
- SOFRADE
- SOL'AIR-EAU La Vaunage
- VSB Energies Nouvelles



■ Deuxième Collège : *Biodiversité, protection des milieux et des ressources*

ANIMATEUR



Manuel IBANEZ
Membre des Ecologistes de l'Euzière

- AGENCE DE L'EAU
- AIR LANGUEDOC ROUSSILLON
- BONNET Fruits
- CAVEIRAC Loisirs
- CEN-Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
- CIVAM BIO du Gard
- COGARD
- CRPF-Centre Régional de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon
- Ecologistes de l'Euzières
- Fédération Départementale des Chasseurs du Gard
- GRAINE Languedoc-Roussillon
- Le Menhir de Courbessac
- SAUR Centre Gard Lozère
- SDEI-Société de Distributions d'Eaux Intercommunales
- SPN-Société de Protection de la Nature du Gard
- Syndicat Mixte des Nappes de la Vistrenque et Costières
- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre
- Syndicat Mixte pour la Protection du Massif et des Gorges du Gardon
- Vaunage Vivante
- VEOLIA EAU Région Sud - Compagnie Générale des Eaux

■ Troisième Collège : *Thématique de l'épanouissement humain*

ANIMATEUR



Joseph WEINZAEPFEL
Proviseur du Lycée Agricole
de Rothilan

- ADIL-Agence Départementale Information Logement
- AFPA
- ALG-Association Logement Gard
- ANAH
- Centre Social La Croisée
- CHU
- CIL Languedoc Roussillon
- Confédération Nationale du Logement
- CROUS
- CRPG-Comité de la Randonnée Pédestre du Gard
- Ecoles des Mines d'Alès-Antenne Nimoise
- EPLEFPA Lycée Agricole Rodilhan
- FNAIM Gard
- Gymnastique Familiale Nimoise
- HABITAT DU GARD
- Institut VATEL
- IUT
- KALEIDOSCOPE
- Lycée Albert CAMUS
- Maison des Compagnons
- Olympie Retraite Sportive
- Pôle Promotion Santé
- Restler au Village
- Université de Nîmes





1-3

Un fonctionnement ouvert sur la société civile, au service du territoire

■ Quatrième collège :

Cohésion sociale, Solidarité entre les territoires et entre les générations

ANIMATEUR



Gérard QUITTARD

Secrétaire Général de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale

- ADMR
- AFIG-Association pour faciliter l'insertion Professionnelle des Jeunes Diplômés
- AREN
- CADREF-Comité d'Animation, de Réflexion et de Formation pour les Retraités du Gard
- Centre Social ESCAL
- Communauté d'Agglomération du Grand Alès
- Conseil Municipal des Jeunes
- Côte Jardins Solidaires
- Espace Public Numérique Carré d'Art
- IZML
- Les 1000 Couleurs
- Maison de l'Emploi
- Maison des Initiatives
- Mutualité Française du Gard
- Peuple et Culture Gard
- Point Info Services à Domicile du Gard
- Pour Nîmes Métropole
- Présence 30
- Télé Miroir
- UDAF 30
- Union des Comités de Quartier



■ Cinquième Collège :

Modes de production et de consommation responsables

ANIMATEUR



Pierre BILLET

Délégué au Développement Durable du Groupe La Poste

- CCI de Nîmes
- CDC-Direction Régionale Languedoc-Roussillon
- CDJA-Centre Départemental Jeunes Agriculteurs
- CFE-CGC UD 30
- CFTC
- CGPME
- CGT Union Locale
- Chambre d'Agriculture du Gard
- Chambre des Métiers du Gard
- Château Mourgues du Grès
- EXAIVISION
- Imagis Méditerranée
- INNOVUP
- JCE-Jeune Chambre Economique
- La Poste
- Maison de la Garrigue et des Terrains de l'Olivier
- MANADE AUBANEL BARONCELLI
- MEDEF Gard
- Office de Commerce et de l'Artisanat
- Office de Tourisme Nîmes
- Proteus Biotechnologies
- Syndicat AOC Costières de Nîmes
- Syndicat AOC Huile d'Olive de Nîmes
- UFC Que Choisir

1-4 Des compétences nécessaires pour assurer le développement durable de Nîmes Métropole

La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit, aux lieux et place des communes membres, 4 compétences obligatoires et des compétences optionnelles dans les limites définies par l'intérêt communautaire, ainsi que des compétences facultatives, dont le transfert n'est pas imposé par la Loi.

En 2009, Nîmes Métropole s'est dotée de la compétence "Développement Numérique du Territoire Communautaire"; cette dernière est un enjeu d'aménagement de territoire (compétitivité des entreprises, attractivité, réduction de la fracture numérique...)

En 2010, l'Agglomération prépare le transfert de compétence de "la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers".

Une étude est menée par un groupement de cabinets externes, en 3 phases :

- Un état des lieux au cours duquel toutes les collectivités concernées ont été rencontrées ; il aboutira à un diagnostic de la gestion des déchets sur le territoire de Nîmes Métropole,
- Une analyse financière avec appréciation des coûts du service de chaque collectivité,
- Une projection de l'organisation après le transfert.

A moyen terme, d'autres compétences seront prises par Nîmes Métropole ; la réflexion est engagée par les élus communautaires.





1-4
Des compétences nécessaires pour assurer le développement durable de Nîmes Métropole

A/ Les compétences obligatoires

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma directeur et Schémas de secteur.
- Création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire.
- Lotissement d'activités économiques d'intérêt communautaire.
- Transports urbains.

L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

- Programme Local de l'Habitat.
- Politique du Logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.
- Actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.
- Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

B/ Les compétences optionnelles

- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- Eau.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.



C/ Les compétences facultatives

ENVIRONNEMENT

- Politique de préservation de l'identité et valorisation des espaces ruraux, forestiers et naturels et des paysages de l'Agglomération.
- Sensibilisation du public et soutien à l'éducation au respect de l'environnement.
- Accompagnement d'aménagements de loisirs d'intérêt communautaire en zones naturelles.
- Mise en valeur du patrimoine de pays.
- Observatoire de l'environnement.
- Etude de faisabilité pour la prise de compétence en matière de Collecte et de Traitement des Déchets.
- Equipement, entretien de la signalétique et valorisation des chemins de randonnée inscrits dans le programme communautaire.
- Lutte contre la pollution de l'air.

CULTURE

- Développement d'une politique culturelle d'intérêt communautaire.
- Organisation d'activités et manifestations culturelles renforçant le caractère identitaire et symbolique.
- Relier, coordonner, promouvoir et diffuser les activités culturelles, apporter un soutien logistique et matériel aux actions de valorisation du patrimoine historique et culturel, et du maintien des traditions et des langues régionales du territoire communautaire.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Collecte, transport, épuration des eaux usées, élimination des boues.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

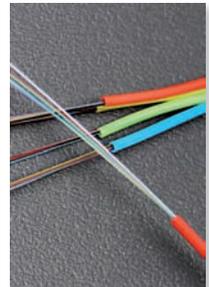
- Prestation de contrôle se faisant sur les installations d'assainissement autonome.

CONSTITUTION DE RÉSERVES FONCIÈRES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Acquisition, avec l'accord préalable de la commune concernée, de tout immeuble dont la maîtrise serait nécessaire à la réalisation des objectifs du Projet d'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

- Couverture numérique pérenne et qualitative du territoire en haut débit, plan de gouvernance du déploiement du très haut débit, pour une offre de service adaptée à des besoins économiques et sociaux évolutifs.



Partie 2



Une année d'action
et des engagements
pour construire
un avenir meilleur



Dans l'Agglomération nîmoise, avec l'Agenda 21, on ne devrait plus "construire" et décider tout à fait comme avant... L'Agenda 21 de Nîmes Métropole élaboré cette année, est un large programme d'actions de Développement Durable : 110 chantiers pour construire un avenir meilleur. Sont prises en compte les questions environnementales autant que celles liées à la cohésion sociale, l'économie responsable, l'épanouissement humain. Si les enjeux de l'Agenda 21 sont mondiaux, les réponses sont locales.

L'Agglomération a adapté la démarche "Agenda 21" à l'échelle de son territoire et dans tous ses champs d'intervention. L'ensemble des politiques publiques et des grands projets mis en œuvre doit faire vivre la démarche de Développement Durable, tant dans ses actions que dans ses moyens. En 2010, Nîmes Métropole confirme sa capacité à remplir des missions tournées vers le Développement Durable.



"Adopté par le Conseil Communautaire, le 4 Octobre, l'Agenda 21 de Nîmes Métropole inscrit notre territoire dans le Développement Durable. A l'échelle de l'Agglomération, il ne s'agit pas de mettre le développement durable "en façade", mais d'agir sur le fond, en développant de véritables projets, issus de notre collectivité, mais également des communes, et enfin de la société civile.

Deux années ont été nécessaires à la construction de notre Agenda 21, deux années pour écouter, débattre, rencontrer, expérimenter... en partenariat avec les représentants de la société civile réunis au sein du Conseil de Développement Durable.

L'Agenda 21 de Nîmes Métropole est un projet ambitieux de territoire. Il s'inscrit dans la refondation du Projet d'Agglomération 2007-2020, avec l'objectif d'appliquer systématiquement les principes du Développement Durable dans les politiques et le fonctionnement de notre Collectivité, dans tous ses champs d'intervention ; vous le découvrez au fil des pages du Rapport d'Activités.

Notre Agenda 21 constitue surtout un cadre de référence pour tous nos concitoyens et une invitation à participer à la construction d'une Agglomération capable d'assurer, aujourd'hui et demain, les conditions du mieux-vivre ensemble. Pour ce faire, nous continuerons, avec le Conseil de Développement Durable, à fédérer et à mobiliser tous les habitants pour mettre en œuvre notre programme d'actions, nos 110 chantiers qui témoignent de notre engagement sur le terrain, au quotidien, pour porter ensemble la responsabilité d'un avenir meilleur."

Vincent ALLIER

Vice-Président de Nîmes Métropole délégué au Développement Durable, à l'Agenda 21 et aux Paysages
Maire de Saint Côme et Maruéjols



L'Agenda 21 de Nîmes Métropole : "Portons ensemble la responsabilité d'un avenir meilleur"

L'Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération est un cadre stratégique et une feuille de route pour mettre en œuvre les principes du Développement Durable, dans tous ses domaines de compétence. Stratégique et opérationnel, il vise à bâtir un Projet d'Agglomération et se décline en programme d'actions.

L'élaboration d'un projet territorial durable doit absolument reposer à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire, et sur la prise en compte du long terme. Pour ce faire, il faut définir des axes stratégiques qui relient la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre la vision prospective, en relevant les défis/enjeux prioritaires identifiés.

Nîmes Métropole a défini 5 axes stratégiques qui "guident" l'activité des Services de la Communauté d'Agglomération.

L'AXE STRATÉGIQUE 1 : Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable : répondre et s'adapter au changement climatique et aux risques

- Définir un projet global d'aménagement urbain (lutte contre l'étalement, trame verte et bleue).
- Favoriser une offre de déplacements complémentaires et alternatifs à la voiture.
- Aménager, construire et réhabiliter durablement.
- Etablir une politique de production et de sobriété énergétiques.

L'AXE STRATÉGIQUE 2 : Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre : réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

- Favoriser l'innovation environnementale et sociale comme moteur du développement économique.
- Cultiver la biodiversité et les atouts locaux, clés de la qualité de vie et de l'attractivité.
- Réduire à la source et gérer les pollutions et les déchets.

L'AXE STRATÉGIQUE 3 : Pour une Agglomération solidaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et le "vivre ensemble"

- Mieux les équipements, les services de proximité et les services à la personne.
- Encourager les initiatives créatrices de lien social et d'ouverture culturelle.
- Garantir l'accès des entreprises et des habitants à la société de l'information.

L'AXE STRATÉGIQUE 4 : Objectif Nîmes Métropole bonne gestionnaire : prévoir les besoins essentiels de demain

- Sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée.
- Promouvoir des filières agricoles de proximité raisonnées et bio.
- Favoriser pour tous, des logements suffisants et de qualité.

L'AXE STRATÉGIQUE 5 : Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

- Développer l'éducation au Développement Durable pour changer les pratiques.
- Organiser les modes de concertation et de participation.
- Renforcer les coopérations Nîmes Métropole/communes et les synergies public privé.
- Doter Nîmes Métropole de nouvelles compétences pour un développement plus durable.





2-1

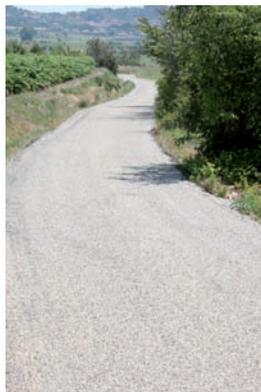
Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable : Répondre et s'adapter au changement climatique et aux risques

L'AMBITION DE NÎMES MÉTROPOLE : AMÉNAGER... CONSTRUIRE... SE DÉPLACER... UTILISER L'ÉNERGIE... : OUI, MAIS AUTREMENT !

A/ STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : NÎMES MÉTROPOLE, actrice de son développement

Nîmes Métropole poursuit ses actions en faveur d'un aménagement durable du territoire, en mettant en œuvre une politique foncière ambitieuse en accompagnement des projets structurants de développement du territoire. L'agglomération doit poursuivre son développement pour faire face dans la durée aux besoins de la population actuelle et de celle attendue dans les prochaines années. En effet, la préparation du territoire à la société de demain doit comporter la réponse la plus adaptée possible à la pression démographique à venir. Nous avons la volonté d'un développement compétitif et durable, avec le bien vivre ensemble comme fondement de la dynamique territoriale.

Jacques BECAMEL
Président de la Commission Aménagement du Territoire
Maire de Caissargues



A l'appui des politiques d'habitat (PLH) et de déplacement (PDU) et de partenariats tel que celui de "l'Association pour l'Émergence d'un projet commun des Agglomérations d'Alas et de Nîmes", l'ensemble de l'activité de la DGA Stratégie d'Aménagement du Territoire s'est appuyé sur les travaux de la Commission Aménagement du Territoire, en respectant la coordination avec les règles d'urbanisme liées aux documents en vigueur (SCOT, PLU, SRADDT, ...)

PORTE NORD : VERS UN PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU SITE

En début d'année, un Bureau d'études a rendu le rapport final de la mission de préfiguration menée en 2009. Ce travail a pris la forme d'un cahier des charges qui permettra à l'Agglomération de lancer une consultation de concepteurs, pour la réalisation d'un Plan Directeur d'Aménagement de ce site.

Cette mission de préfiguration s'est achevée par l'organisation d'un Comité Technique, puis d'un Comité de Pilotage qui ont, tous deux, validé les conclusions de cette étude.

Au mois de juin dernier, une exposition a été organisée sur le site Jules Sales. Elle a permis de proposer la restitution des travaux réalisés par des étudiants de l'INSA en marge de la mission de préfiguration. Cette exposition a reçu la visite du Secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme. Le Ministre a été saisi pour accompagner la démarche mise en œuvre par l'Agglomération sur des thématiques qui caractérisent ce projet : le Développement Durable ou la gestion des risques.



PROJET DE TERRITOIRE, SUPPORT DE L'IMPLANTATION DE LA FUTURE GARE TGV DE NÎMES MÉTROPOLE

Le 5 mars, s'est tenu le premier Comité de Pilotage du Projet ; il rassemble les différentes parties prenantes que sont notamment les Communes de Manduel et Redessan, Nîmes Métropole, l'Etat, la Région, le Conseil Général, les organismes consulaires...

Ce Comité de Pilotage a validé le principe de la mise en place d'une étude de préfiguration destinée à dimensionner le Projet de Territoire à mettre en œuvre autour du futur pôle d'échanges multimodal de Manduel-Redessan. Il a également validé l'organisation d'une démarche partenariale large, permettant aux différents acteurs de se prononcer sur les orientations à donner au projet.

Les réflexions ainsi mises en œuvre dans le cadre de trois séminaires, qui ont à chaque fois regroupé plus d'une centaine de participants, ont alimenté l'étude de préfiguration qui a été confiée au groupement de bureaux d'études Sémaphores / Interland. Ce dernier a été chargé de produire un cahier des charges qui permettra à Nîmes Métropole de lancer une consultation de concepteurs pour la réalisation d'un Plan Directeur d'Aménagement de ce site.

Parallèlement, un travail spécifique à la thématique foncière a été engagé, en liaison avec les Communes de Manduel et Redessan, pour trouver les meilleures formes de protection du foncier qui servira d'assise à l'implantation du projet du quartier Gare TGV. Les réflexions menées doivent trouver leurs conclusions au cours du premier semestre 2011. Sur ce dossier, un travail de fond a été mené pour s'assurer de l'intervention de l'Établissement Public Foncier Languedoc-Roussillon, par le biais d'une convention de portage foncier et là encore, les efforts consentis devraient trouver leur aboutissement en 2011.

Enfin, sur ce projet, un partenariat fort a été établi avec RFF, pour s'assurer de la cohérence globale du projet dont les deux composantes principales (projet de quartier Gare et le Pôle d'Échanges Multimodal) sont respectivement portés par Nîmes Métropole et RFF.





2-1

Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable :
Répondre et s'adapter au changement climatique et aux risques

**PROJET DE TERRITOIRE
COMMUN DE DEVELOPPEMENT
DES AGGLOMERATIONS
D'ALES ET DE NIMES**

A l'instar des années précédentes, la DGA Stratégie d'Aménagement du Territoire a suivi le travail de l'association Nîmes Alès, en participant à l'organisation et à la tenue des différentes réunions : Conseil d'Administration, Assemblée Générale, 3^{èmes} Assises, réunions thématiques et groupes de travail. C'est dans ce cadre, qu'a été préparée la mise en œuvre de deux études relatives à l'irrigation en eau et au développement numérique de ce territoire. Ces études seront lancées au cours du premier semestre 2011.

Le cadre de l'Association Nîmes-Alès a également été utilisé pour faire progresser les réflexions relatives à la réalisation de la Rocade Ouest.

La DGA Stratégie d'Aménagement du Territoire s'est également largement impliquée dans les réflexions menées pour la mise en place, tout d'abord, d'une Entente entre les Agglomérations nimoise et alésienne. Elle a également participé à la réflexion sur l'étape suivante du processus qui vise à créer un **Pôle Métropolitain** entre les deux collectivités.

**SUIVRE LA POLITIQUE FONCIÈRE
DES COMMUNES**

La DGA Stratégie d'Aménagement du Territoire est intervenue sur des dossiers de fond, tels que le suivi de la politique foncière des communes, ou la tenue de la Commission Aménagement du Territoire.

TROUVER DES RÉPONSES ADMINISTRATIVES ADAPTÉES

La DGA Stratégie d'Aménagement du Territoire a travaillé sur certains aspects administratifs spécifiques, tout d'abord, la récente modification du Code des Marchés Publics ; la suppression des marchés de définition a un impact important sur la forme à donner aux consultations de concepteurs, initialement prévues pour la mise en place des Projets de Territoire. De nombreuses recherches ont été effectuées, des réunions ont été organisées, afin de trouver la meilleure solution de remplacement possible. Ce travail se poursuivra en 2011 puisque deux pistes sont encore à l'étude.

En fin d'année, la DGA Stratégie d'Aménagement du Territoire s'est impliquée dans la mise en place d'une démarche transversale de projet qui a commencé par la formation d'un agent du service, une Chargée de Mission foncier et aménagement du territoire. Les principes acquis lors de cette formation ont été traduits dans l'organisation des travaux qui seront conduits à partir de 2011 (démarche partenariale pour le projet de quartier Gare TGV de Manduel-Redessan, notamment).

La DGA s'est également impliquée sur des dossiers ponctuels tels que la participation de Nîmes Métropole à l'association des Villes de la Grande Vitesse, pour laquelle elle a rédigé une plaquette relative au projet de quartier Gare TGV de Manduel-Redessan ; elle sera insérée dans un document global à dimension européenne qui réunira différents projets autour de l'implantation de nouvelles gares TGV.



LES FICHES ACTIONS DE L'AGENDA 21

**Maîtrise d'ouvrage
Nîmes Métropole**

- Signer un contrat d'axe de Nîmes-Alès entre les partenaires territoriaux.
- Renforcer la politique de réserves foncières sur le territoire communautaire, et les partenariats associés
- Protéger durablement les terres arables par l'action foncière.
- Soutenir le développement des opérations pilotes d'éco-quartiers sur le territoire.
- Développer la charte de construction durable et l'étendre à Nîmes Métropole et aux autres communes.
- Construire avec les communes de Nîmes Métropole un dispositif de mutualisation dans le domaine de l'énergie territoriale.

**Les actions portées
par les communes**

- Réviser le PLU de Nîmes avec des objectifs de Développement Durable et une approche environnementale de l'Urbanisme.
- Elaborer le PLU durable de Générac.
- Mener une démarche environnementale globale pour le PLU de Langlade et intégrer l'AEU dès l'amont.
- Poursuivre la gestion active du POS de Bezouce (police de l'urbanisme) et conforter progressivement l'action foncière.
- Construire par une nouvelle forme urbaine durable en secteur inondable : le nouveau quartier universitaire Hoche Sernam.
- Elaborer à Cavèrac un Plan expérimental, global et coordonné, de la prévention de tous les risques.

**Les actions portées
par la Société Civile**

- Etablir une vision prospective, durable et partagée de l'Agglomération nimoise à l'horizon 2030.
- Harmoniser les PADD des PLU par des démarches géographiques sectorielles.
- Contribuer à la définition de la trame verte et bleue à l'échelle communautaire.



2-1

Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable :
Répondre et s'adapter au changement climatique et aux risques

B/ TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS : mener une politique cohérente de déplacement pour irriguer le territoire de manière solidaire

L'année 2010 a été marquée par la réalisation concrète d'actions inscrites au PDU et par la poursuite des actions sur le Réseau de transports urbains. Elles permettent d'améliorer le niveau de service tout en répondant à des enjeux forts d'accessibilité pour tous. Nous souhaitons rendre plus attractifs les transports en commun et offrir une desserte en transport adaptée aux attentes des habitants de l'Agglomération ; pour ce faire, nous voulons offrir aux usagers un réseau bien structuré et réactif, face à l'évolution croissante des besoins en déplacement et dans la perspective de la mise en service du TCSP Par ailleurs, Nîmes Métropole souhaite encourager les modes de transports respectueux de l'environnement ; aussi, le développement des modes doux est prioritaire."

William PORTAL

Président de la Commission Transports et Déplacements
Maire de Marguerites



LA CIBLE ENTREPRISE

- En 2010, Nîmes Métropole a conventionné avec deux grandes entités de la vie économique et sociale : le Groupe La Poste et La SNCF (1922 salariés)

Effectivement, la Communauté d'Agglomération a acté dans son PDU, l'accompagnement des entreprises de son territoire dans la mise en œuvre de leurs Plans de Déplacements d'Entreprise.

Les Plans de Déplacements d'Entreprise sont l'occasion de repenser les trajets domicile-travail et professionnels. Les bénéficiaires de leur mise en œuvre sont d'ordre économique, environnemental, et social, répondant aux trois cibles du Développement Durable.

En effet, au-delà des aspects environnementaux, les questions de mobilité sont un enjeu pour les territoires car elles favorisent largement leur attractivité, leurs emplois et donc le développement économique local.

Pour ce faire, Nîmes Métropole a mis en place plusieurs actions.
Fin 2010, c'est 5500 salariés qui bénéficient de ces avantages.

Mise en place de la démarche Plan de Déplacement Interentreprises sur l'Actiparc Georges Besse, action Pilote de la Commission Transports, dans le cadre de l'Agenda 21 :

- Proposer aux entreprises de la zone d'activités, un outil de gestion éco-responsable des déplacements qu'elles génèrent.
- Permettre aux salariés une alternative à l'autosolisme, en réduisant le coût de leurs déplacements et leurs impacts environnementaux.
- Instaurer un partenariat entre la collectivité et les entreprises concernées, permettant une meilleure compréhension des actions menées et une meilleure prise en compte des besoins de déplacements.
- Mettre en place une animation de zone entre les 80 entreprises concernées en s'appuyant sur les actions pédagogiques de l'école de Commerce IFAG située sur le Parc.
- Coordonner sur la problématique des déplacements, d'une part les acteurs économiques : Chambre de Commerce, Direction Développement Economique de Nîmes Métropole, et d'autre part, les acteurs de la mobilité concernés, AOT (Région, Conseil Général, Nîmes Métropole), exploitants (Tango, SNCF, Transporteurs interurbains, services à la mobilité : auto partage...).
- Mettre en place un dispositif innovant sur le territoire de l'Agglomération pour tester et développer les outils élaborés par la collectivité et reproduire la démarche sur le reste des 2A du territoire.
- Mettre en place un comité d'animation, organiser les outils de suivi et d'évaluation.

LA POLITIQUE MODES DOUX

- Lancement d'une étude de définition et programmation pour la réalisation "d'un axe majeur" transports collectifs et modes doux en Vaunage.

Nîmes Métropole et le Conseil Général du Gard souhaitent mettre en place un dispositif de priorisation des bus et cars pour améliorer la situation d'entrée de Nîmes pour le secteur Vaunage et les flux arrivant de la RD 40, en privilégiant les transports en commun et les modes doux, grâce au développement d'un "axe fort" transport en commun, l'enjeu est de rendre plus fiables, sécurisés et concurrentiels, en terme de niveau de service, les modes alternatifs à la voiture particulière dans le lien entre la ville centre et l'ouest du territoire.

DÉVELOPPER LE VÉLO

- Réaliser des itinéraires cyclables en Vaunage

Le projet d'aménagement d'itinéraires cyclables en Vaunage s'inscrit dans le cadre de la politique de développement des modes doux, prévue par le PDU. Il doit permettre de relier les communes de la Vaunage entre elles et le collège de Clarensac, afin de développer l'éco mobilité scolaire, et plus globalement, permettre le développement de l'usage des modes doux.

En 2010 ce projet a vu sa concrétisation avec :

- La mise en place d'une concertation entre communes, exploitants agricoles et Nîmes Métropole afin de définir les principes d'itinéraires partagés entre modes doux et véhicules agricoles, sur les liaisons Saint Côme et Maruéjols - Clarensac - Caveirac.
- La réalisation de 2,8 km de voies partagées reliant ces communes entre elles, pour un montant de 210 000 euros.

LES ÉVOLUTIONS DU RÉSEAU TANGO EN 2010

- La Collectivité a engagé une réflexion sur la restructuration de son réseau de bus, pour accompagner la mise en service de la première ligne de TCSP ; il s'agit de développer un Réseau à Haut Niveau de Services qui intègre l'ensemble des services à la mobilité de Nîmes Métropole.
- Concernant le Plan Annuel des Services 2010 : l'offre sur le Réseau Tango est stabilisée en apportant divers petits ajustements d'offre, dont le renfort de l'offre, le mercredi après midi sur les lignes D, I et K, qui desservent les zones commerciales. Des adaptations sont mises en place pour modérer l'impact des travaux sur le fonctionnement des lignes.

EVOLUTION ET MAINTIEN DU PARC

- Bus : 11 véhicules, 7 standard et 4 de moyenne capacité.
- Engagement de la procédure de renouvellement de l'un des deux tunnels de lavage, avec rajout d'un système de recyclage des eaux, pour s'inscrire pleinement dans les objectifs de Développement Durable de la Collectivité.
- Acquisition d'outillages pour permettre la dépose/repose des vitrages et des rampes PMR des bus.
- Objectifs : **rajeunissement du Parc de véhicules et amélioration du niveau de service** ; renforcement de l'accessibilité du réseau avec des véhicules mieux équipés : information sonores et visuelles, emplacements PMR et fauteuil roulant, rampes d'accès.

2-1

Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable :
Répondre et s'adapter au changement climatique et aux risques

**ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR
D'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS
DE NIMES METROPOLE**

La loi de Février 2005 a fixé un cadre et un objectif : les réseaux de transport public doivent être accessibles au plus grand nombre d'ici à février 2015.

- Nîmes Métropole s'est engagée depuis janvier 2009 dans l'élaboration de son **Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA)** des transports ; ce document doit être validé par l'Assemblée délibérante, dès le 1^{er} semestre 2011.

Établi en relation étroite avec la Commission Intercommunale d'Accessibilité :

- Il dresse un **bilan** de l'état de l'accessibilité.
- Il fait le choix d'un **scénario** cible.
- Il programme **des actions** de mise en accessibilité, que ce soit au niveau des points d'arrêts, du matériel roulant propre à Nîmes Métropole appartenant au sous-traitant, de l'information.

- Réalisation d'aménagements du Réseau de transports et de mise en accessibilité des points d'arrêts : Nîmes Métropole a investi 855 000 euros dans le réaménagement de son réseau de Transports, permettant en particulier de répondre aux objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Accessibilité, (Voir tableau page suivante).

**LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU
CROISEMENT FERROVIAIRE DE ST-CÉSaire**

- Accompagnement d'IRFF, en septembre-octobre 2010, dans la réalisation de la concertation préalable.

Plus concrètement, le projet consiste à créer une troisième voie ferrée parallèle aux deux voies actuelles, permettant aux trains circulants entre Nîmes et le Grau du Roi, de ne plus stationner sur



GARE DE SAINT-CÉSaire



COMMUNE	OBJET	MONTANT HT PAR OPERATION en euros	MONTANT HT PAR COMMUNE en euros	TOTAL TTC PAR OPERATION en euros	TOTAL TTC PAR COMMUNE en euros
BEZOUCE	Aménagement arrêts Cavadou (Bezouce)	19 070,91	19 070,91	22 808,81	22 808,81
CLARENSAC	Aménagement arrêt Aubanel (Clarensac)	19 814,54	35 940,14	23 698,19	42 984,41
	Aménagement arrêts Chasselas (Clarensac)	16 125,60		19 286,22	
LANGLADE	At arrêt Tres Patos	36 763,70	36 763,70	43 969,39	43 969,39
LEDENON	Aménagement arrêt Ch. du Gres (Lédénon)	9 604,24	60 462,28	11 486,67	72 312,89
	Aménagement quais Croix des Soldats	50 858,04		60 826,22	
NÎMES	Aménagement quais ZAC1	58 875,92	253 514,91	70 415,60	303 203,83
	Aménagement quai NEMAUSA	29 591,21		35 391,09	
	Aménagement arrêts Albert Soboul	18 391,51		21 996,25	
	Aménagement arrêts Mas d'Escottes	137 757,27		164 757,69	
	Aménagement arrêt Emile Allier	5 248,00		6 276,61	
	Aménagement arrêt Emile Khan	3 651,00		4 366,60	
REDESSAN	Aménagement quais Clos Antonin	38 002,85	98 112,13	45 451,41	117 342,11
	Aménagement quai Relais Canard	48 941,74		58 534,32	
	Aménagements quai Valatet	11 167,54		13 356,38	
ST GILLES	Aménagements quai Jean Vilar	260 915,99	266 674,14	312 055,52	318 942,27
	Aménagements arrêt St Louis (St François)	5 758,15		6 886,75	
TOTAL			770 538,21 €	921 563,70 €	

l'axe principal et de desservir la gare de Saint-Césaire à partir du quai de la voie 1, après son déplacement à l'Ouest. Les travaux, évalués à 15,2 M€, financés dans le cadre du Contrat de Prêt 2007-2013 et sous maîtrise d'ouvrage de RFF, devraient débuter en janvier 2011 pour s'achever à l'été 2014.

Le projet a été conçu dans l'objectif de densifier l'offre TER entre Nîmes et Montpellier, en permettant d'accroître la capacité de l'axe principal Tarascon-Sète, conformément aux objectifs du PDU, et de manière à être parfaitement compatible avec le projet de pôle d'échanges intermodal, envisagé par Nîmes Métropole sur le secteur.

**SUIVI DE L'ÉLABORATION DU PROJET
DE CONTOURNEMENT NÎMES MONTPELLIER
ET ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ
POUR LE FINANCEMENT DES ACQUISITIONS
FONCIÈRES NÉCESSAIRES AU PROJET**

Pour répondre à l'objectif d'accélérer les acquisitions foncières qui ont une incidence sur le planning global de l'opération:

- Libération des emprises, en particulier pour les fouilles archéologiques.
- Mesures foncières permettant de compenser l'impact du projet sur l'environnement, et notamment sur les zones Natura 2000.

Nîmes Métropole en tant que co-financier du projet de contournement, suite à la signature du protocole de financement voté le 7 décembre 2010, apporte son concours financier à hauteur de 2 000 000 d'euros.

LES FICHES ACTIONS DE L'AGENDA 21

**Maîtrise d'ouvrage
Nîmes Métropole**

- Développer un Réseau à Haut Niveau de Services intégrant l'ensemble des services à la mobilité de Nîmes Métropole.
- Mettre en place le Plan de Déplacements Interentreprises de l'Actiparc Georges Besse.
- Mettre en œuvre le PDE interne : s'appuyer sur un site Internet existant et une charte pour favoriser le covoiturage, et former les agents de NM et la Ville de Nîmes à l'éco-conduite.
- Évaluer le Plan de Déplacements Urbains ainsi que l'impact des Bus à Haut Niveau de Service sur la qualité de l'air.
- Réaliser une vélo station, avec un site central en gare de Nîmes et des relais sur les différents secteurs de Nîmes Métropole.
- Développer et mailler un réseau intercommunal de pistes cyclables.
- Étudier la mise en cohérence et la réalisation de Plans d'Accessibilité voirie et espaces publics communaux (PAVE) sur Nîmes Métropole.

**Les actions portées
par les communes**

- Créer un maillage des déplacements doux de Clarensac et avec les pistes communautaires.
- Créer des cheminements doux à Caveirac pour les déplacements scolaires et les loisirs.



2-2 Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre : réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

L'AMBITION DE NÎMES METROPOLE : POURSUIVRE SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN PRÉSERVANT SA RICHESSE NATURELLE LOCALE, SA BIODIVERSITÉ, ET TOUT CE QUI CONSTITUE LE SOCLE DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

A/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : une agglomération entreprenante et dynamique

Le Développement Économique est la première des compétences de la Communauté d'Agglomération. Dans un contexte de crise et de concurrence accrue entre les territoires, le dynamisme de nos entreprises et notre ferme volonté de créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation de nouvelles entreprises sont des conditions essentielles du développement de notre Communauté d'Agglomération.

Nous avons de nombreux atouts : capacité d'innovation, excellence de notre Université et de notre recherche, action déterminée pour garantir le développement économique de notre Agglomération en portant son image par une politique de promotion et de valorisation du territoire. L'attractivité de ce dernier doit se conjuguer harmonieusement avec qualité de vie. Cela implique de privilégier un certain mode de développement, par exemple en favorisant l'innovation sociale et environnementale, comme moteur de développement économique et en investissant de nouveaux secteurs en lien avec le Développement Durable, en renforçant le secteur de l'économie sociale et solidaire et notamment le développement des métiers liés à la longévité ou encore sur la gestion des risques - pour faire de Nîmes Métropole un territoire attractif et compétitif. A l'horizon 2011, 14 ZAE seront équipées en TDH fibre optique, renforçant la compétitivité de nos entreprises et de notre territoire."

Franck PROUST

Vice-Président délégué au Développement Économique
Premier Adjoint au Maire de Nîmes



STRATEGIE ET POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Développer la compétitivité et l'attractivité du territoire

Depuis sa création, Nîmes Métropole mène une politique économique dynamique et structurante, devenant ainsi l'un des moteurs économiques du territoire.

Elle s'est attachée d'une part à la mise en œuvre d'un environnement favorable au développement des entreprises et donc à la création d'emplois, et d'autre part au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ses actions ont été également accompagnées par une politique de promotion et de valorisation du territoire.

Elle a créé un environnement propice à :

- La création de nouvelles entreprises et de nouvelles activités.
- L'accroissement des richesses du territoire.
- Au développement et la pérennisation des acteurs économiques présents sur le territoire.



Une équipe et un savoir-faire

En 2010, le recrutement d'un nouveau collaborateur à la Direction du Développement Économique, a permis d'enrichir l'équipe, de nouvelles compétences centrées sur les objectifs du Projet d'Agglomération.

L'équipe de la Direction du Développement Économique de Nîmes Métropole est au service des entrepreneurs ; composée de professionnels spécialistes du monde de l'entreprise et du développement économique, elle est organisée pour :

- Répondre aux besoins d'implantation, de création et de développement des entreprises.
- Créer une dynamique de réseau entre les acteurs économiques locaux, mais aussi avec l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour être en mesure d'apporter aux entreprises une réponse globale, Nîmes Métropole développe une large palette de savoir-faire :

- La recherche de foncier et d'immobilier d'entreprise.
- L'accompagnement des entreprises extérieures souhaitant s'implanter sur le territoire de l'Agglomération.
- La mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du tissu économique.
- La promotion de l'innovation et des transferts de technologies, le soutien aux Clusters et Pôles de Compétitivité.
- L'accompagnement des entreprises et du territoire en général vers "la société de la connaissance".





2-2

Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre :
réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie



LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les zones d'activités communautaires

Quatre zones d'activités ont été déclarées d'intérêt communautaire, par délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2002.

ACTIPARC DE BOUILLARGUES

Cette opération concerne l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités d'une superficie d'environ 23 hectares. La superficie commercialisable est d'environ 15 hectares.

Le dossier de création de la ZAC a été adopté par délibération du 8 décembre 2005, et le dossier de réalisation approuvé par l'Assemblée, le 27 septembre 2007.

Les travaux d'aménagement ont été confiés à la société SEGARD, dans le cadre d'une concession d'aménagement. Ces travaux, débutés sur le site en juin 2008, ont été achevés en juin 2009.

Le compte rendu annuel (CRAC), arrêté au 31/12/2009 par le SEGARD, a été approuvé par délibération du conseil communautaire, le 10 mai 2010.

Au 31 décembre 2009, le concessionnaire a engagé des dépenses sur cette opération pour un montant de 7.901.318,87 € HT.

La Direction du Développement Économique a commencé la commercialisation de la zone dans un contexte économique particulièrement difficile pour les entreprises.

Le Conseil Communautaire a donné les agréments ci-après :

- Le 10 mai 2010, pour l'implantation de l'entreprise **TETRAD TP** (Travaux publics) pour l'acquisition d'un lot de 1.588 m².
- Le 4 octobre 2010, pour un important projet d'immobilier d'entreprise porté par le **groupe FULTON, investisseur spécialisé dans l'immobilier d'entreprise clef en main**. Ce projet porte sur trois lots d'une superficie globale de 12.762 m².

Ce projet permettra d'offrir aux entreprises des locaux d'activités à la location ou en accession, de superficies modulables en cellules de 300 à 1.200 m². Cet ensemble immobilier très qualitatif a pour objectif d'accueillir des entreprises de services, ou de petites productions et tertiaires.

D'autres dossiers ont été étudiés sur cette zone lors de l'année 2010 ; ils devraient pouvoir se concrétiser en 2011.



ACTIPARC DE BOUILLARGUES

ACTIPARC DE GRÉZAN - NÎMES

EXTENSION : TRANCHE IV

Cette opération concerne une nouvelle extension d'environ 20 hectares de la zone d'activités de Grézan, portant la superficie globale à 90 hectares environ. La nouvelle superficie commercialisable est de 15 hectares environ.

La SAT, concessionnaire de Nîmes Métropole pour cet aménagement, a réalisé les travaux qui se sont achevés au printemps 2009.

Le compte rendu annuel (CRAC), arrêté au 31/12/2009 par la SAT, a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire, le 10 mai 2010.

Au 31 décembre 2009, le concessionnaire a engagé des dépenses sur cette opération pour un montant de 6.766.480 € HT.

Malgré le contexte économique extrêmement tendu, trois dossiers de cession de lots ont été agréés par le Conseil Communautaire :

- **AUTOELEK (location & vente de véhicules électriques) : délibération du 05/07/2010.**
- **CARS FORT (Transports de personnes) : délibération du 05/07/2010.**
- **Groupe THALIUM : délibération du 05/07/2010.**

Ce dernier dossier concerne un très important parc d'activités logistiques de plus de 45.000 m² d'entrepôts sur un macro lot de 11 hectares, disposant d'un embranchement ferré particulier.

ACTIPARC DE GRÉZAN



Un agrément a également été accordé par délibération en date du 5/10/2010, pour une cession de terrain de 1.200 m² environ, au profit de la Holding Tissot, afin de permettre la mise en conformité d'un entrepôt logistique existant, suite à l'évolution de la législation sur ce type de bâtiment.

EXTENSIONS : TRANCHES V ET VI

Les premières études de faisabilité, préalables à tout aménagement, ont été lancées : étude d'impact, confiée au cabinet SAGE Environnement, études hydrauliques, confiées au bureau d'études SOGREAH Consultants.

Lors d'une rencontre avec les Services de l'Etat, ces derniers ont proposé qu'une pause soit réalisée dans les études de Nîmes Métropole, en attendant la restitution des études conduites pour le compte de l'Etat, sur un périmètre élargi, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de Lutte contre les Inondations (PRI Vistre). Les études sont donc toujours suspendues.



2-2

Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre :
réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie



ACTIPARC GEORGES BESSE 2 - NÎMES

Cette opération, d'un coût global de 15,8 M€ HT porte sur une extension du Parc Georges Besse d'environ 14,5 hectares.

Les travaux ont été réalisés en deux phases et ont été achevés en octobre 2008.

La superficie commercialisable est de 7 hectares ou 70.000 m² SHON.

Le compte rendu annuel (CRAC) arrêté au 31/12/2009 par la SAT a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 10 mai 2010.

Le rythme de commercialisation est également ralenti en raison de la crise économique internationale ; néanmoins, quelques dossiers ont été agréés par l'Assemblée délibérante :

- **Projet SAS STS (Investisseur) et Cabinet EXALIS (expertises comptables) concernant 25 emplois pour un programme de 2.500 m² SHON (délibération du 04/10/2010).**
- **Laboratoire PHYTOCONTROL (analyses phytosanitaires et 25 emplois) pour un programme de 1.666 m² SHON.**

ACTIPARC GEORGES BESSE 2



ACTIPARC MITRA - GARONS & SAINT-GILLES

Le dossier de création de cette ZAC, d'une superficie de 160 hectares environ a été approuvé le 6 Décembre 2007 par le Conseil Communautaire.

Le programme des équipements publics à réaliser, le dossier de réalisation de la ZAC et le bilan prévisionnel global de l'opération ont été approuvés par l'Assemblée délibérante du 6/07/2009.

Le compte rendu annuel (CRAC) arrêté au 31/12/2009 par la SAT a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 10 mai 2010.

Le coût prévisionnel de la ZAC est de 52 M€ HT.

Les travaux extérieurs (eau potable et eaux usées) sont estimés à 5,2 M€ HT.

La participation d'équilibre de Nîmes Métropole devrait être de 5,980 M€.

Durant l'année 2010, les études ont été poursuivies ainsi que les dernières procédures nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le nouveau Conseil Municipal de la commune de Saint-Gilles a décidé d'approuver la modification du POS de la commune ; l'arrêté "Lai sur l'Eau" a été délivré par le Préfet du Gard le 7/12/2010.

Les appels d'offres travaux seront lancés au premier trimestre 2011, le début des travaux est prévu au second trimestre 2011.

La Direction du Développement Economique et la SAT ont d'ores et déjà engagé plusieurs contacts dans le cadre de la pré-commercialisation de la première tranche de l'opération.



ACTIPARC MITRA



La plate forme aéroportuaire

Dans le cadre du départ de la Base Aéronavale de Garons (BAN) au 1^{er} juillet 2011, trois cadres de la Direction du Développement Economique participent régulièrement aux réunions et groupes de travail organisés afin de permettre la poursuite de l'exploitation de la plate forme aéroportuaire.

En parallèle, la direction travaille sur la future consultation nécessaire au renouvellement de la Délégation de Service Public actuelle (contrat VEOLIA Transports), qui expire en décembre 2011.

Suite à l'audit sécurité réalisé dans le bâtiment principal de l'aérogare, un cadre de la direction a été chargé de faire réaliser les travaux de mise en sécurité de l'aérogare pour le compte du Syndicat Mixte de l'Aéroport.

Les études techniques ont donc été menées en 2010, et ont permis la mise au point des dossiers de consultation des entreprises. Les appels d'offres ont été lancés au dernier trimestre 2010. L'attribution des lots est prévue lors du Conseil Syndical de janvier 2011

Les travaux, d'une durée de 12 mois environ, pour un montant estimé à 400.000 € HT, devraient donc débuter à la fin du premier trimestre 2011.

Entretien des Zones d'activités communautaires

La Direction du Développement économique a travaillé, dans le cadre de la mutualisation des Services Ville de Nîmes - Nîmes Métropole, à la mise au point des différents marchés nécessaires à l'entretien des zones d'activités communautaires : Voiries et travaux divers, Espaces verts, Nettoyement, Eclairage public.

- Les marchés "Voirie & travaux divers" et "Espaces Verts" ont été attribués lors du Conseil Communautaire du 6/12/2010.
- Le marché "Nettoyement" ayant été déclaré infructueux, cette consultation sera relancée au début de l'année 2011.
- La consultation pour le marché "Eclairage Public", plus délicate à mettre au point, a nécessité des études techniques particulières en liaison avec les services techniques de la Ville de Nîmes, notamment pour le décroisement des réseaux existants. L'appel d'offres sera lancé au milieu de l'année 2011.



2-2

Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre :
réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

L'immobilier d'entreprise

Un observatoire de l'immobilier d'entreprise pour mieux répondre aux demandes des porteurs de projets.

Autour d'une dynamique partenariale engagée avec les opérateurs publics et privés de l'immobilier d'entreprise pour répondre aux demandes d'implantation ou de relocalisation d'entreprises sur le territoire de Nîmes Métropole, la Direction a mis en place en 2009 un observatoire de l'immobilier d'entreprise, avec l'appui technique de l'Agence d'Urbanisme de Nîmes et d'Alès.

Cet observatoire dont les données ont été actualisées en 2010, permet aujourd'hui de caractériser la demande en locaux d'activités et de quantifier l'offre disponible, afin de donner une meilleure lisibilité du marché de l'immobilier d'entreprise aux élus de Nîmes Métropole, à la direction, ainsi qu'aux professionnels intervenant ou souhaitant investir sur le territoire.

LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE NÎMES VALDEGOUR

Nîmes Métropole a souhaité pouvoir disposer sur son territoire d'un nouvel outil immobilier de type "pépinière", dédié à la création d'entreprises dans le quartier de Valdegour, quartier bénéficiant d'exonérations fiscales et sociales, au titre des zones franches urbaines (ZFU).

La création de cette pépinière d'entreprises s'inscrit dans le cadre du Contrat d'Agglomération et du projet de rénovation urbaine du quartier de Valdegour retenu dans le cadre de la convention conclue entre Nîmes Métropole et l'ANRU, le 20 juillet 2005.

La pépinière de Valdegour, construite sur un terrain de 2.500 m², propose une offre diversifiée pour l'hébergement de jeunes entreprises, notamment, 5 ateliers de surfaces comprises entre 85 et 120 m² (avec douches et sanitaires) et 9 plateaux tertiaires de superficies comprises entre 16 m² et 143 m².

Après réception des travaux en septembre 2010, la pépinière a commencé à accueillir ses quatre premières entreprises, en octobre :

- **Environnement Mobile** (opérateur d'opérateur en téléphonie).
- **TRF Retail** (Logiciel - solutions informatiques innovantes pour l'optimisation des - linéaires en Grande Distribution).
- **Home Sud Services** (Services à la personne).
- **France Photovoltaïque** (Distribution de panneau photovoltaïques).

D'autres dossiers sont en cours d'étude, ce qui permet d'espérer un taux de remplissage très satisfaisant pour la fin du premier semestre 2011.

Sera programmé en 2011, le parachèvement de certains travaux, dont l'aménagement des espaces verts, le renfort des protections hydrauliques autour du bâtiment, et l'aménagement intérieur des ateliers.

Développer la société de la connaissance

L'Agglomération de Nîmes Métropole est très active pour le développement technologique et de l'innovation sur son territoire.

A ce titre, elle agit en faveur de l'entrepreneuriat et connaissances, avec comme objectif, sa valorisation économique et le développement de la relation au marché du processus d'innovation. Son action passe également par le renforcement de la propension au changement, force nécessaire à l'évolution et à l'innovation.

Nîmes Métropole est active dans cinq Pôles de Compétitivité ; elle intervient en partenariat avec l'Ecole des Mines d'Alès et le CCEI en faveur du programme d'aide à la création d'entreprises innovantes Innov'Up. Elle intervient également pour la diffusion de la culture scientifique avec l'Ecole de l'ADN, favorise les groupements d'entreprises, notamment par la politique de Clusters dans les domaines des risques, de la longévité ou des énergies renouvelables, et participe aux côtés de l'Université de Nîmes dans ses actions de développement des formations et de la Recherche, dans l'acquisition d'équipements structurants pour le territoire, et dans l'accueil d'équipes de recherches comme le laboratoire LERES de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

Cluster ENR - Eco-Construction

Dans la démarche globale du Cluster Environnement et Gestion des risques initiée par Nîmes Métropole, un travail de recentrage a eu lieu pour permettre d'identifier des champs d'excellence grâce à des rencontres avec des acteurs économiques locaux. Sur l'agglomération nîmoise, une thématique est apparue comme la plus mûre pour enclencher la démarche cluster.

Le 21 juin 2010, une mobilisation autour de la thématique "Energies Renouvelables et Eco-construction" a regroupé près de 120 acteurs économiques qui se sont réunis afin d'échanger sur ce qu'une démarche cluster pourrait apporter à la dynamisation économique du territoire dans ce domaine.

De ces échanges, 3 groupes de travail ont été organisés durant l'année :

- Groupe "Recherche et Développement".
- Groupe "Développement des Marchés".
- Groupe "Compétences et Métiers".

De ces groupes, ont notamment émergé plusieurs projets collaboratifs entre les acteurs du cluster, notamment un projet de Licence pro "EnR éco-construction" à Nîmes, en collaboration avec l'IUT de Nîmes, le lycée Dhuard, l'AFPA de Nîmes, la CCI de Nîmes, l'Ecole des Mines d'Alès, la DDTM.

Nîmes Métropole travaille également avec les équipes de recherche locales (Université, IUT et Ecole des Mines) afin de définir l'opportunité de faire émerger une équipe de recherche sur les technologies, les problématiques sociales, comportementales et de modélisation de la rénovation et des énergies.

Cluster Longévité

Le lancement effectif en fin d'année 2010 de l'I2ML (**Méditerranéen des métiers de la Longévité**), fondation partenariale de l'Université de Nîmes, marque le démarrage des actions en faveur de la création d'une filière structurée autour du 5^{ème} risque, le risque dépendance.

Avec un soutien significatif de Nîmes Métropole, l'objectif est de favoriser le développement et l'implantation des entreprises qui créent des produits technologiques et services innovants (domotique, design, alimentation, prévention des chutes, ...) spécifiques aux aînés, afin d'assurer leur maintien à domicile et leur autonomie.

Les actions développées par l'I2ML seront les suivantes : Un centre de recherche appliquée et de réadaptation biomédicale ; Un institut de formation pour les métiers de la longévité (vision, audition, proprioception) ; Des infrastructures dédiées : un appartement expérimental (destiné à tester les nouvelles technologies avant mise sur le marché.), un simulateur de conduite et de réalité virtuelle (évaluation de capacités de conduite automobile des personnes âgées) ; Une collaboration étroite avec l'ARAMAV (Association pour la Réinsertion des Aveugles et Mal Voyants), la Clinique Universitaire de la Vision (Montréal) et les Universités de Montréal et de Sherbrooke, pour un rayonnement international.





2-2

Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre :
réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

CINQ POLES DE COMPETITIVITE POUR UN AVENIR MEILLEUR : BILAN 2010 ET PROGRAMME 2011

Compte tenu des caractéristiques de son tissu économique et de ses orientations de développement, le territoire communautaire a été inclus dans le périmètre de cinq Pôles de Compétitivité :

- **Pôle Euro-méditerranéen sur les Risques** : Gestion des risques et vulnérabilité des territoires.
- **Pôle Qualiméditerranée** : Systèmes agro-alimentaires durables.
- **Pôle Trimatec** : écotecnologies.
- **Pôle Eurobiomed** : Pathologies Emergentes et Maladies Orphelines.
- **Pôle Derbi** : Développement des Energies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie.

Le Pôle Euro-méditerranéen sur les risques

La mission du Pôle Risques est d'accompagner des projets de recherche/développement associant entreprises et institutions de recherche et de formation. L'objectif est de développer des solutions innovantes répondant aux besoins des collectivités locales confrontées à des risques multiples : elles ont l'obligation de protéger leur population et de veiller à la durabilité de leur territoire ; elles sont responsables des risques générés par des activités industrielles dont les technologies innovantes génèrent de nouveaux risques.

En 2010, le Pôle Risques a accompagné sur Nîmes la PME Bodysens vers un financement privé grâce à son comité des financiers. Le projet Litocrise a vu le jour, suite à l'appel à proposition de projet du Pôle Risques lancé en septembre 2010.

Le Pôle fait partie du Comité de Pilotage de l'Institut sur les Risques dont les retombées et la notoriété pourront profiter au territoire élargi de Nîmes/Alès.

Avec pour projet de lancer en 2011 une étude prospective, DéFIRisq (Définition de nouvelles Filières sur les RISques, notamment émergents) centré sur Nîmes Métropole et le Grand-Alès, le Pôle prévoit le recrutement d'un chargé de mission. Le Pôle organisera plusieurs événements sur Nîmes Métropole, dont un Club Inno-Risk en avril, sur son thème phare, en l'occurrence le risque inondation.

Le pôle Qualiméditerranée

Ce Pôle de Compétitivité fédère un réseau d'entreprises et d'organismes de recherche autour d'ambitions communes et de projets collaboratifs innovants. Son ambition est d'apporter des réponses aux enjeux de l'alimentation de demain par une offre innovante issue des productions agricoles méditerranéennes : Vigne & Vin, Fruits & Légumes, Céréales.

Les actions réalisées en 2010 sur Nîmes Métropole comprennent l'accompagnement de projet de R&D, notamment Phytocontrol, Vilmorin, COT International, le Domaine de Calet. En tout, 19 projets dans le Gard, avec 26 entreprises dont 2 entreprises ou organismes de formation de l'Agglomération (Phylogène, Lycée Agricole Nîmes Rodilhan). Le plan d'actions 2011 sur le Territoire de Nîmes Métropole comprendra notamment le soutien des acteurs de la filière oléicole et arboricole dans une logique de valorisation et de diversification de leurs activités et produits, et un soutien des acteurs de la filière longévité en partenariat avec l'IZML dans le domaine de la nutrition spécifique aux aînés.



Le pôle EuroBioMed

Il est spécialisé dans les Pathologies Emergentes et les Maladies Orphelines et dans le développement d'une filière Technologie de la Santé.

Eurobiomed couvre les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. Il se positionne parmi les principaux clusters français et européens dans le domaine de la Santé, en termes de nombre d'entreprises, de capacités de recherche et d'excellence scientifique et d'équipements dédiés au développement et à la création d'entreprises innovantes.

Eurobiomed est avant tout un outil de développement économique local ayant principalement pour finalité la création de la valeur et de l'emploi et leur maintien sur les deux régions.

En 2010, Eurobiomed a participé sur Nîmes Métropole à trois rencontres scientifiques et a soutenu deux projets de R&D dans lesquels sont partenaires trois entreprises et acteurs positionnant Nîmes sur la thématique de bioéthique, et a soutenu le Master2 en Biologie Santé, spécialisée en biotechnologie de l'Université de Nîmes, et la création du Master Biotin. En 2011, une collaboration avec l'IZML sur la thématique longévité est présente.

Le Pôle Derbi

L'association DERBI a pour objet la gouvernance, l'animation, la coordination et la gestion du pôle de compétitivité "DERBI, Développement des Energies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie". Le pôle a pour mission de développer, au niveau régional, national et international, l'innovation, la recherche, la formation, le transfert de technologie, le développement et la création d'entreprises dans le domaine des énergies renouvelables appliquées au bâtiment et à l'industrie.

En 2010, ont été labellisés sur le territoire de Nîmes Métropole, un projet de R&D collaboratif auquel a participé une entreprise de l'Agglomération : Projet SCHEFF en partenariat avec la société BELENOS et un nouvel adhérent sur l'Agglomération, Proféus.

En 2011, le pôle participera aux groupes de travaux du Cluster EnR, et recrutera un chargé de mission supplémentaire qui pourrait permettre un accroissement des actions du Pôle dans le Gard.





2-2

Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre :
réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

L'école de l'ADN

Animateur départemental de la Fête de la Science et animateur de la même fête dans les jardins du Ministère de la Recherche, l'École de l'ADN est un centre de formation sur les avancées de la biologie moléculaire et de la génétique. **Sa mission est de concevoir et réaliser des ateliers scientifiques de haut niveau technologique à l'adresse de différents publics : enseignants, chercheurs, chefs d'entreprises, police, justice.** Nîmes Métropole soutient les structures qui œuvrent au développement économique local ou qui contribuent, par leurs actions, au renforcement de son image technologique et innovante, notamment dans le secteur des biotechnologies, filière qu'il convient de renforcer et de développer dans les années à venir.



L'association "Ecole de l'ADN" se consacre gratuitement à l'éducation des publics scolaires et universitaires en matière des sciences du vivant appliquées plus spécialement aux biotechnologies, ainsi que des publics adultes ou à la formation professionnelle ; elle apporte une expertise pour les projets du secteur des biotechnologies susceptibles de s'implanter sur le territoire communal.

EN 2010

- 4 933 stagiaires et 14 000 auditeurs.
- Diffusion d'un jeu éducatif sur l'Évolution des mammifères (modèle déposé) en collaboration avec le Musée d'Histoire Naturelle de Nîmes. Réalisation d'un projet FEDER.
- Prestations de formation continue.
- Diffusion de kits pédagogiques de biologie moléculaire.
- Co-organisation de la matinée de bioéthique.
- Participation au groupe de travail sur la diversification de l'agriculture, animé par le Service Développement Economique de Nîmes Métropole.

PROGRAMME 2011

- Participer au développement de la culture grand public "Nîmes Métropole, terre d'innovation et de technologie", afin de susciter des vocations...
- Participer à l'image "Nîmes Métropole, terre d'innovation et de technologie".
- Inciter l'innovation des entreprises, pour donner aux TPE et petites PME du territoire l'envie d'innover ou de développer des technologies.

Innov'UP

L'École des Mines d'Alès, et notamment son site EERIE, situé sur le parc scientifique Georges Besse à Nîmes, est un établissement de renom dans les formations supérieures, en particulier dans les domaines de l'informatique. L'EMA dispose d'un incubateur d'entreprises technologiques ; cette structure permet à des porteurs de projet ou à des chercheurs d'évaluer et de valider leur projet, en amont de la création d'entreprise.

L'incubateur de l'EMA est un outil important en matière de développement économique local dans les secteurs technologiques ou innovants.

Le CEEI et l'École des Mines d'Alès ont décidé de mutualiser leurs moyens au profit de la création et du développement des entreprises au travers d'un nouveau projet appelé INNOV'UP, participant à l'accompagnement de la création des entreprises innovantes.

En 2010, INNOV'UP a accompagné 33 projets en phase amont, dont 15 sur le territoire de Nîmes Métropole. Dans le cadre de cet accompagnement nîmois, 28 porteurs de projets ont bénéficié d'une bourse, dont 13 sur le territoire de Nîmes Métropole.

INNOV'UP a participé en 2010 à dix créations d'entreprises dont 5 sur le Gard et 2 sur territoire de Nîmes Métropole ; 36 entreprises dont 18 hébergées en pépinière ont été accompagnées. Par ailleurs, 7 entreprises Nîmoises sous convention, confortent leur développement en réalisant plus de 1.6 M€ de levées de fonds : SMARTIQ, NEORPHYS, SYT, NOSOPHARM, FEELTUNE, BODYSENS, CYTOSIAL.

En 2011, une collaboration particulière avec l'Institut Méditerranéen des métiers de la Longévité est envisagée.



Soutien à l'université de Nîmes

Un soutien particulier a été mis en place au laboratoire GIS et à l'Université de Nîmes pour le développement des formations professionnalisantes, comme la Licence Professionnelle RIE (Risques et Impacts Environnementaux) et le Master RINSUC (Risques nucléaires), ainsi que pour la recherche du laboratoire. Ces actions ont été menées en partenariat avec IRSN, EMA, CHU, CEA Marcoule...

Par ailleurs, par un cofinancement de Nîmes Métropole, l'Université de Nîmes a engagé deux thèses sur la gestion des risques (droit du nucléaire et géochimie environnementale et néo polluants).

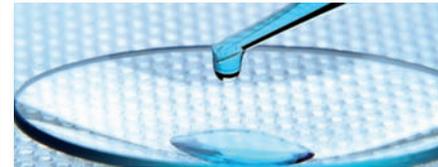
Arrivée de l'antenne sud du laboratoire Leres à Nîmes

L'Agglomération souhaite promouvoir la filière des biotechnologies sur son territoire.

Elle participe aux côtés de l'Université de Nîmes (Unimes) à l'émergence de nouvelles formations supérieures (Master pro) ainsi qu'au financement de travaux de recherches dans les domaines des risques environnementaux. Cette filière concerne notamment les activités du laboratoire LERES (Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé) de l'EHESP (l'École des Hautes Etudes en Santé Publique), laboratoire qui a installé à Nîmes son antenne Sud centrée sur le bio diagnostic et la détection des nouveaux polluants dans les eaux.

L'EHESP a choisi l'agglomération nîmoise pour installer l'antenne Sud du laboratoire LERES : des projets et collaborations avec les entreprises de l'agglomération sont particulièrement nombreux, avec Cézanne, Proteus, Phylogène, Saur, CEA...

Le LERES prend ainsi en gestion et animera la plateforme technologique de 400 m² à l'Université sur le site des Carmes, que Unimes a mis à sa disposition. Dédiée aux biotechnologies et mis en place à partir de 2002 par la Ville de Nîmes et l'Agglomération pour favoriser l'émergence d'entreprises et de projets innovants en biotechnologie, cette plateforme met à disposition les locaux et les matériels gratuitement, pour les porteurs de projets bénéficiaires de l'accompagnement d'INNOV'UP.





2-2

Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre :
réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie



LE MARKETING TERRITORIAL, PRIORITÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'animation économique Les Matinales

Ce sont des rencontres régulières destinées aux acteurs économiques.

Elles associent les mondes économique et académique, afin de dialoguer et échanger sur des thèmes alternativement, économiques, scientifiques, techniques, organisationnels, ...

Six matinales ont été organisées en 2010 avec une participation moyenne d'une centaine de personnes.

Les sujets traités :

- Le haut débit.
- Accompagnement au développement de projets et produits innovants.
- Prêts d'honneur et financement de la création et reprise d'entreprises.
- Présentation de l'observatoire immobilier et des 4 Actiparc.
- Participer à un projet collaboratif de R&D.
- Structurer une filière autour de la longévité.

L'objectif affiché pour 2011 sera d'organiser de six à huit matinales.

Faire connaître les entreprises implantées sur notre territoire

Le Président de Nîmes Métropole a régulièrement proposé à la presse locale de découvrir des entreprises marquantes du territoire. Huit visites ont été organisées en 2010, avec une participation régulière de la presse écrite et audiovisuelle. Cet objectif sera maintenu en 2011.



Afin de mieux connaître les entreprises du territoire, la Commission Développement Économique a choisi de se réunir régulièrement dans des entreprises. Cette démarche sera poursuivie en 2011.

Le soutien à des manifestations

Neuf réunions des Clusters et Pôles de Compétitivité ont été co-organisées par Nîmes Métropole et se sont déroulées au Colisée ou au Carré d'Art à Nîmes.

La stratégie de prospection d'entreprises et de promotion territoriale

La stratégie de prospection d'entreprises et de promotion territoriale de Nîmes Métropole est une politique aujourd'hui validée et pérennisée.

Le choix des salons professionnels et rencontres d'affaires s'est fait selon deux priorités :

- Être présent sur des événements où Nîmes Métropole est légitime pour promouvoir une offre foncière et/ ou immobilière ; les priorités de commercialisation étant les Actiparc de Georges Besse 2, de Grézan, de Boullargues et de Mitra / plateforme aéroportuaire.
- Être visible sur les événements majeurs, qui concernent les filières prioritaires, ciblées par la stratégie de développement économique de Nîmes Métropole.

Cette prospection d'entreprises de Nîmes Métropole est accompagnée et renforcée par l'intervention de partenaires et relais.

Pour la prospection nationale, une mission a été confiée à un consultant spécialisé, SOFRED afin de démultiplier les actions de prospection dans les filières cibles.

Pour la prospection internationale, une collaboration avec l'AFII (Agence Française des Investissements Internationaux) est engagée, notamment pour la promotion de la zone MITRA et la plateforme aéroportuaire, retenues parmi les sept territoires prioritaires de prospection de l'AFII.



ARTISANAT - COMMERCE

Co financé par l'Etat (fonds FISAC et FNAOT), le programme ARTISANAT-COMMERCE pluriannuel en direction du commerce et de l'artisanat, engagé en 2005, s'est poursuivi durant l'année 2010.

Ce programme d'actions animé par Nîmes Métropole et élaboré en concertation avec les deux Chambres Consulaires s'est traduit par :

- La réalisation de diagnostics économiques sur les communes de Garons et de Bezouce, afin de conduire les élus municipaux à mesurer le potentiel de développement du tissu commercial et artisanal de leur commune et à identifier les aménagements urbains nécessaires à la redynamisation du cœur de ville.
- Le soutien à l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Nîmes, structure destinée à mutualiser les énergies et les moyens financiers en direction du commerce du centre de Nîmes, pôle commercial majeur de l'Agglomération.

Parallèlement à ce plan d'actions, la direction du Développement Économique, sur la commune de Nîmes a :

- Diligente une étude en direction des commerçants et artisans riverains du tracé de la ligne 1 du Tram' Bus, pour mesurer la situation économique des établissements et mettre en place les outils d'accompagnement nécessaires durant la période de travaux.
- Fait réaliser un diagnostic de l'offre commerciale sur les quartiers de Pissevin et de Valdegour, pour dégager des scénarii de réaménagement et de l'offre commerciale sur ces deux quartiers.
- Géré les opérations d'animations portées par les associations de commerçants, les ateliers...
- Apporté son expertise sur les projets et programmes commerciaux.



2-2

Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre :
réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie



AGRICULTURE

Filière oléicole

Les animations et le soutien de la filière oléicole se sont portés autour des actions conduites par le Syndicat Olives et Huiles AOC de Nîmes, afin de valoriser la production oléicole du territoire auprès des enseignes de la grande distribution.

Filière viticole

Compte tenu des grandes difficultés de la filière viticole en France, Nîmes Métropole s'est engagée aux côtés des viticulteurs afin de les soutenir dans leurs actions de promotion.

En 2010, le soutien de l'Agglomération s'est traduit par l'organisation, avec le concours du Syndicat des Costières de Nîmes, des Coteaux du Languedoc et des Vins de Pays, d'une opération de promotion et de dégustation de vins du territoire à l'occasion des Jéudis de Nîmes. Cette deuxième édition intitulée "Les JéudiVins" a connu un vif succès et a contribué à l'animation de la place de l'Abbé Pierre, située au cœur de l'écusson de Nîmes.

Filière arboricole

En 2010, Nîmes Métropole et la Chambre d'Agriculture du Gard ont renouvelé l'opération "Les fruits d'ici, pensez-y !", lancée en 2006 pour soutenir la filière arboricole.

Avec cette opération, les enfants des communes de l'Agglomération ont pu profiter des fruits de saison, issus des productions gardoises ; des journées découvertes sur la station de fruits de la Serfat à Saint-Gilles ont été organisées.

Outre cette opération qui répond à une problématique de santé, notamment la lutte contre l'obésité infantile, le soutien économique apporté à la filière arboricole, s'est traduit par l'organisation avec la Fédération des Fruits et Légumes d'une opération de promotion de l'arboriculture en direction des acheteurs de la grande distribution, lors de la Fêra de Pentecôte.

Les Journées Méditerranéennes des Saveurs

Un grand rendez-vous en direct avec les producteurs pour découvrir et déguster, dans une ambiance festive, la savoureuse qualité des produits des terroirs d'ici !

Avec un département du Gard qui compte le plus de produits sous signes officiels de qualité de la Région Languedoc Roussillon et une Agglomération riche d'une agriculture typiquement méditerranéenne (vigne, olivier, abricots, taureau, riz...). Nîmes Métropole très fortement impliquée aux côtés de la Chambre d'Agriculture dans la promotion des circuits courts de distribution, a souhaité dès 2010 faire évoluer les Journées Méditerranéennes de l'Olivier vers une nouvelle manifestation d'envergure, associant les autres filières agricoles du territoire.

Cette nouvelle manifestation intitulée les "Journées Méditerranéennes des Saveurs" et dont la première édition s'est déroulée les 5 et 6 Juin avait pour objectif de rendre visible le temps d'un week-end, la grande variété des productions locales.

LES FICHES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

- Faire passer la culture de l'innovation, de l'entrepreneuriat et du Développement Durable à travers les "Matinales de Nîmes Métropole".
- Améliorer l'image économique de Nîmes Métropole et valoriser le territoire grâce à des ambassadeurs.
- Créer et animer un club des entreprises éco-responsables.
- Identifier et promouvoir le secteur de l'Economie sociale et solidaire sur l'Agglomération.
- Mettre en place le cluster environnement et gestion des risques.
- Contribuer à la création d'une licence professionnelle sur la gestion des risques naturels et industriels sur les impacts environnementaux.
- Intégrer le Service à la Personne dans la politique économique et la stratégie de communication de Nîmes Métropole, avec un événement phare annuel.
- Structurer une nouvelle filière économique autour de la longévité : i2ML.
- Promouvoir et valoriser les circuits courts de commercialisation des produits Agricoles.
- Elaborer et mettre en œuvre un modèle économique permettant de déployer le FTTH dans les zones d'activité économiques communautaires.
- Mettre en place le Plan de Déplacements Interentreprises de l'Actiparc Georges Besse.
- Réaliser des économies de CO2 et stimuler le marché des économies d'énergie suite au bilan de la thermographie aérienne.

Les actions portées par les communes

- Inclure des clauses "agriculture de proximité et seuil minimum de bio" dans les marchés pour la restauration scolaire et collective de la ville de Nîmes.
- Mettre en place des repas bio à la cantine de Langlade.

Les actions portées par la Société Civile

- Mener une action collective régionale tourisme durable.
- Mettre en œuvre une démarche de maîtrise de la consommation d'énergie dans le bâti et/ou le processus des entreprises.
- Développer le groupement ENERGIES 30, groupement gardois d'entreprises construction durable et énergies renouvelables, favoriser l'émergence d'une filière dans ce domaine.
- Développer l'agriculture biologique sur le territoire de Nîmes Métropole.
- Promouvoir le salon professionnel du développement durable ORIZON.
- Former les agriculteurs de l'Agglomération à la demande en produits de proximité.
- Encourager l'offre par les agriculteurs de nouvelles prestations non alimentaires.
- Redynamiser le patrimoine et l'activité agricoles en milieu péri urbain, en particulier en Vaunage.
- Consommer des produits bio de proximité en restauration collective à partir notamment de l'exemple du lycée agricole de Rodilhan.



2-2

Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre :
réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

B/ ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : penser, orienter, agir différemment dans le cadre d'un projet de territoire

ENVIRONNEMENT : le développement durable au cœur de la démarche de protection et de valorisation

“Nous devons réaffirmer et afficher l'exigence de Développement Durable qui guide notre action. A ce titre, les actes et les projets portés par notre Communauté d'Agglomération sont en rapport avec les discours... L'objectif étant de poursuivre dans le cadre de l'Agenda 21, mis en place cette année, un développement équilibré et durable. L'attractivité de notre territoire s'appuie sur un atout majeur : son cadre de vie. Aussi, la Collectivité souhaite renforcer ses actions environnementales : valorisation du patrimoine naturel et paysager, préservation de la biodiversité et lutte renforcée contre les pollutions. Face aux enjeux climatiques et environnementaux actuels, il appartient à chacun d'adopter de nouveaux comportements et de bonnes pratiques pour s'engager en faveur du Développement Durable. Nîmes Métropole, dans le cadre de son Agenda 21, a réalisé une campagne de thermographie aérienne afin de mesurer les déperditions thermiques des habitations, de les cartographier et de les diffuser auprès des habitants. Les enjeux? Limiter les émissions de gaz à effet de serre en améliorant les performances énergétiques des bâtiments. Avec une meilleure isolation de l'habitat ciblé, c'est toute la consommation de Nîmes Métropole qui devrait baisser de manière substantielle, faisant de l'Agglomération, un territoire exemplaire.”

Frédéric TOUZELLIER

Président de la Commission Environnement
Maire de Générac



STRATÉGIE ET OBJECTIFS

L'année 2010 marque un tournant en faveur de l'intervention de Nîmes Métropole dans les domaines de l'environnement et du Développement Durable. En effet, le service référent de Nîmes Métropole a été restructuré en septembre 2010. Il est désormais constitué d'un pôle "Environnement" et d'un pôle "Développement Durable". Cette restructuration répond au double objectif de renforcer les actions environnementales de la collectivité, mais aussi de suivre et d'assurer en partie la mise en œuvre du programme des 110 actions de l'Agenda 21.



LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2010

Valorisation du patrimoine naturel et paysager

- Création d'un nouveau sentier au Mas d'Escattes sur la commune de Nîmes.
- Intégration de trois chemins de grande randonnée au réseau local d'itinéraires, dont la voie Régordane traversant le territoire du nord au sud.
- Intervention du chantier d'insertion ADDEI Sud en faveur de la "Restauration du patrimoine bâti vernaculaire et du patrimoine paysager le long des chemins de randonnées" et réalisation par ce même chantier d'un film sur l'histoire de randonnées" et l'aménagement de la garrigue.
- Animations "l'aune-flore" autour des sentiers de randonnées.
- Engagement de Nîmes Métropole dans le volet "animation" de la Charte Paysagère et environnementale des Costières de Nîmes, en partenariat avec le Syndicat d'appellation des Costières de Nîmes.
- Elaboration d'une Charte Paysagère et environnementale des garrigues intercommunales.
- Participation à l'élaboration de la Charte Paysagère et Environnementale de la Vaunage.



Biodiversité

- Finalisation du diagnostic du Document d'objectifs de la zone de protection spéciale Natura 2000 "Costières Nîmoises". Cette zone périurbaine est le lieu d'enjeux imbriqués en matière de biodiversité, de maintien de l'agriculture et de projets d'aménagement, et en particulier de la LGV Nîmes Montpellier. Pour ces raisons, elle a été inscrite à l'Agenda 21.
- Programme de fleurissement des friches et jachères en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard.
- Partenariat avec le centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon et l'Institut pour le développement forestier, pour le suivi de plantations expérimentales.





2-2

Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre :
réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie



Lutte contre les pollutions

- Partenariat AIR LR / Surveillance de la qualité de l'air de Nîmes Métropole.
- Participation à de nombreux projets relatifs à la lutte contre les pollutions diffuses, à l'aménagement des cours d'eau, à la protection des ressources naturelles.

Risque inondation

- Signature de l'avenant n°3 à la convention quadripartite cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2007-2013, nouvellement appelé "Programme CADEREAU", au titre des programmations 2007 - 2010.

Le 6 décembre 2007, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement sur la participation de Nîmes Métropole aux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ainsi qu'au programme CADEREAU présent sur son territoire :

- En étant partenaire des actions de sensibilisation de la population en matière d'environnement, de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des activités relevant de ses domaines de compétence (Habitat, Développement Economique, Eau potable et Assainissement) ;
- En participant au financement des équipements des communes membres qui concourent à la protection contre les inondations et dont l'intérêt public est dûment avéré du fait de leur inscription dans le cadre des axes 4 et 5 des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations ou dans le volet "inondation" du Plan Rhône.

Au terme d'environ deux ans d'études, l'avenant à la convention CADEREAU a pour vocation d'acter, d'eslimier et de programmer les actions pour la période 2009-2013 (axes 4 à 5).

La séance du Conseil Communautaire du 4 octobre 2010 a autorisé le Président de Nîmes Métropole à signer l'avenant n° 3 à la convention quadripartite cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2007-2013, nouvellement appelé "Programme CADEREAU" au titre des programmations 2007 et 2010.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2010

- Réalisation et début de la restitution d'une **thermographie aérienne** sur le territoire de Nîmes Métropole.

La volonté de Nîmes Métropole est de lutter contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire ; par ailleurs, l'intérêt des collectivités est d'inciter à des travaux d'économies d'énergie dans ce même but, et de soutenir l'activité économique du BTP.
Pour cela, une photographie de l'ensemble des toits a été effectuée, représentant ainsi un des plus vastes territoires ayant mené cette opération.
La première opération de restitution s'est déroulée durant le salon de l'immobilier à Nîmes fin octobre, durant lequel 1200 personnes ont été informées par les conseillers énergie de la Jeune Chambre Economique et l'Espace Info Energie du CAUE du Gard.

A cette occasion, une charte par l'ensemble des professionnels du bâtiment a été signée.

Fin 2010, suite à ce salon, des permanences et réunions publiques ont été organisées dans les communes du territoire.

Ces opérations de restitutions auprès du public, des communes, des autres institutions et des professionnels seront poursuivies jusqu'à fin 2012.

Cette action répondant aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique et visant au développement de l'économie de la rénovation a été inscrite à l'Agenda 21.

- Abouissement de la phase de diagnostic et du programme d'actions de la **Charte Paysagère et Environnementale des garrigues intercommunales**.

Cette charte paysagère regroupe 14 communes de Nîmes Métropole. Elle permettra, en parallèle à celle des Costières en cours de mise en œuvre et à celle de la Vaunage en cours d'élaboration, de couvrir l'ensemble du territoire. Ces chartes représenteront ainsi le bras opérationnel de l'action paysagère et environnementale de Nîmes Métropole.

Il s'agira à l'avenir de mutualiser les expériences et les interventions entre ces entités paysagères en créant un réseau d'acteurs locaux sur ces problématiques.

Répondant à des enjeux d'aménagement du territoire et de préservation du cadre de vie, les trois Chartes Paysagères sont inscrites à l'Agenda 21.

- Réalisation d'une étude d'aide au transfert de **compétence Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés** des communes membres de Nîmes Métropole, pour une prise de compétence au 1^{er} janvier 2011.

L'enjeu pour Nîmes Métropole est majeur : améliorer l'efficacité de la collecte et du traitement des déchets sur son territoire. Pour ce faire, la collectivité a choisi de se positionner pour prendre cette compétence.



Ainsi, tout au long de l'année 2010, de très larges consultations ont été menées afin de pouvoir identifier les enjeux, les besoins et définir la stratégie d'intervention la plus adaptée permettant d'assurer un service optimal aux usagers.

Cette prise de compétence importante dans le domaine de l'action environnementale de Nîmes Métropole a été inscrite à l'Agenda 21.





2-2

Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre :
réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

LES FICHES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

- Suivre, évaluer et améliorer en continu l'Agenda 21.
- Réaliser des économies de CO2 et stimuler le marché des économies d'énergie suite au bilan de la thermographie aérienne.
- Réaliser un bilan de territoire des émissions de GES et un bilan interne de l'administration Nîmes Métropole, et créer d'ici fin 2011 un observatoire des consommations énergétiques.
- Définir la politique de Nîmes Métropole en matière d'énergies renouvelables.
- Construire avec les communes de Nîmes Métropole un dispositif de mutualisation dans le domaine de l'énergie territoriale.
- Elaborer la charte paysagère et environnementale des garrigues intercommunales de Nîmes Métropole.
- Elaborer le document d'objectif de la ZPS FR 9112015 Costières de Nîmes "Outarde Canepelière".
- Créer un observatoire de la biodiversité de Nîmes Métropole.
- Transférer les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés des communes membres à la CANM.
- Soutenir le développement des opérations pilotes d'éco quartiers sur le territoire communautaire.
- Développer la charte de construction durable et l'étendre à Nîmes Métropole et aux autres communes.
- Etudier les potentialités d'intervention de NM en matière de prévention des risques à l'échelle communautaire.
- Développer les animations, échange et actions de sensibilisation au Développement Durable.
- Sensibiliser la population sur les risques naturels et technologiques et préparer la gestion de crise.
- Sensibiliser à la qualité de l'air auprès du Grand Public et dans les établissements publics accueillant la petite enfance.
- Mettre en œuvre le PDE interne : s'appuyer sur un site Internet existant et une charte pour favoriser le coovillage, et former les agents de NM et la Ville de Nîmes à l'éco-conduite.
- Réaliser un guide de l'éco agent de NM et l'accompagner par des formations de développement durable.
- Réaliser et distribuer en interne des éco-notes recyclés.



LES FICHES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Les actions portées par les communes

- Elaborer un Agenda 21 à Générac.
- Créer un conseil d'éco-citoyenneté à Manduel.
- Elaborer la charte paysagère et environnementale de la Vaunage.
- Economiser l'énergie du patrimoine bâti de Nîmes avec un Contrat de Performance Énergétique sur Nîmes.
- Rénover le chauffage urbain nîmois en recourant au maximum aux énergies renouvelables.
- Réaliser un diagnostic et un plan d'actions énergétiques de l'éclairage public à Saint Chaptes.
- Rénover en basse consommation l'éclairage public de Manduel.
- Elaborer un guide de bonnes pratiques en s'appuyant sur la réalisation et l'utilisation de l'école effnergie de Clarensac.
- Equiper la ville de Nîmes en petit matériel électrique pour le nettoyage.
- Mettre en place des lampadaires solaires à l'école de Poulex.
- Mettre en œuvre à Rodilhan un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles.
- Assurer une gestion raisonnée des espaces verts : action de la commune de Poulex.
- Elaborer à Caveirac un Plan expérimental, global et coordonné, de prévention de tous les risques.
- Mettre en place une broyeuse pour la prévention incendie et la gestion des espaces verts de Bezouce.
- Restaurer le patrimoine de la colline de St Roch à Caveirac et participer à la création d'un institut de la pierre sèche.
- Réhabiliter les carrières et décharges de Poulex.



Les actions portées par la Société Civile

- Contribuer à la définition de la trame verte et bleue à l'échelle communautaire.
- Préserver une dynamique de territoire au travers de la mise en œuvre de la charte paysagère des Costières de Nîmes.
- Sensibiliser à la consommation des produits bio de proximité en restauration collective par l'exemple du lycée agricole de Rodilhan.
- Faire le bilan carbone du lycée agricole de Rodilhan.
- Développer ENERGIES 30, groupement gardois d'entreprise de construction durable et énergies renouvelables, favoriser l'émergence d'une filière dans ce domaine.
- Promouvoir ORIZON, salon professionnel du Développement Durable.





2-3 Pour une Agglomération solidaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et le "vivre ensemble"

L'AMBITION DE NÎMES METROPOLE : RETISSER LE LIEN SOCIAL
ET AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE ENTRE CITOYENS ET ENTRE PARTIES
DU TERRITOIRE, PERMETTRE À CHAQUON D'ACCÉDER AUX SERVICES
VECTEURS D'INTÉGRATION, D'IDENTITÉ, ET D'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL.

A/ SPORTS, CULTURE, CULTURES ET TRADITIONS RÉGIONALES : contribuer à l'épanouissement de tous les habitants

Pour permettre à tous les habitants l'accès aux connaissances, aux savoirs et au sport, Nîmes Métropole accompagne des dynamiques éducatives qui portent en elles les valeurs de solidarité et dont les objectifs sont de renforcer les savoirs de base, de hisser le niveau de connaissance, de favoriser les pratiques artistiques et sportives des jeunes et de leurs familles. La Politique culturelle et sportive menée par la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans une perspective de Développement Durable avec des manifestations et des équipements qui contribuent à l'épanouissement de tous les habitants et à la promotion du territoire."

Joël VINCENT
Président de la Commission Sports, Culture,
Cultures et Traditions Régionales.
Maire de Saint-Gervasy.



SPORTS

"La politique sportive communautaire c'est en partie :

- Le droit de savoir nager pour tous les enfants des classes élémentaires du territoire,
- Un partenariat ponctuel avec certains sports de haut niveau,
- L'attribution de fonds de concours (accroissement des demandes en 2010)."

Serge REDER
Vice-Président délégué aux Sports
Maire de Rodilhan



LE STADE NAUTIQUE COMMUNAUTAIRE NEMAUSA

Ouvert en Septembre 2007, l'accueil est passé de 222 856 entrées en 2009 à 243 232 entrées en 2010 : 180 579 pour le public, 50 519 pour les scolaires, 12 134 pour les clubs. En 2010, la fréquentation a augmenté de plus de 9% par rapport à 2009.

NEMAUSA a accueilli, en 2010, le championnat de France de natation (course nationale 2) en avril, la coupe des plongeurs libres (les apnéistes) en mai, une journée découverte "plongée subaquatique", en novembre.

LES FONDS DE CONCOURS

Nîmes Métropole a la possibilité d'attribuer des fonds de concours à ses communes membres, pour contribuer à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Les critères d'attribution ont été définis par délibération (5 octobre 2006) : des fonds de concours peuvent être attribués aux équipements sportifs à vocation intercommunale des communes membres, en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée, dans les conditions suivantes :

1/ A titre prioritaire, aux équipements sportifs à créer répondant cumulativement aux deux critères suivants :

- Corresponde à un projet d'équipement commun à un minimum de deux communes membres, liées par convention expresse (ayant pour objet de déterminer la commune maître d'ouvrage et la répartition du coût des travaux entre les communes signataires).
- Répondre à un réel besoin sur le secteur géographique concerné de la Communauté d'Agglomération.

2/ A titre exceptionnel, aux équipements sportifs existants nécessitant des travaux de remise aux normes de sécurité. Il s'agit dans ce cas, d'équipements rares et susceptibles d'être utilisés par un minimum de deux communes membres.





2-3

Pour une Agglomération solidaire et conviviale :
renforcer les solidarités territoriales et le "vivre ensemble"

3/ A titre exceptionnel, aux équipements sportifs existants nécessitant des travaux lourds d'aménagement ou d'extension, non rattachables à l'entretien courant de l'équipement. Les équipements sportifs concernés sont ceux mis à disposition des collèges et lycées installés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Le montant maximum par projet est fixé pour les demandes répondant aux critères définis :

- Au cas 1, à 40 % pour un plafond de dépenses subventionnable fixé à 250 000 € HT.
- Aux cas 2 et 3, à 30% pour un plafond de dépenses subventionnable fixé à 250 000 € HT.

- Délibération du 8 février 2010 : attribution d'un fonds de concours à la commune de **Dions**, en vue de l'**aménagement et de l'éclairage du stade de football**. La commune a financé le projet à hauteur de 27 193,00 €, sur un total de 38 847,13 €.



Attentive au respect de l'environnement, Dions a porté une attention particulière à la protection du sol, des arbres et des plantations du site.

Elle s'est engagée à mettre en œuvre des produits développés par les fabricants selon un processus d'éco conception. Ce processus est basé sur l'étude des impacts du produit tout au long de son cycle de vie, de sa conception à sa fin de vie.

Les choix réalisés permettront :

- de réduire la consommation énergétique par des matériaux et des configurations appropriés,
- d'opter pour des matières recyclables,
- de réduire les volumes et/ou poids pour diminuer les impacts liés au transport, et la quantité de déchets en fin de vie,
- de repenser les processus de fabrication afin d'opter pour les process générant le moins de pollution.

Participation financière de la CANM : 11 654,13 €.

- Délibération du 6 décembre 2010 : attribution d'un fonds de concours à la commune de **Générac**, pour la création d'un **mini terrain synthétique de football**. La commune a financé son projet à hauteur de 34 624,00 €, sur un total de 106 629,20 €.

Participation financière de la CANM : 31 987,00 €.

- Délibération du 6 décembre 2010 : attribution d'un fonds de concours à la commune de **Saint- Chaptes**, en vue de la construction d'**une salle de sport**.

La commune a financé son projet à hauteur de 199 000,00 €, sur un total de 399 000,00 €.

Participation financière de la CANM : 100 000,00 €.

- Délibération n° 2010-07-56 du 6 décembre 2010 : attribution d'un fonds de concours à la commune de **Sainte Anastasie**, en vue de l'aménagement d'un stade municipal de football synthétique à usage intercommunal.

La commune a financé son projet à hauteur de 210 547,24 € HT, sur un total de 360 547,02 €.

Participation financière de la CANM : 100 000,00 €.

La participation financière de Nîmes Métropole s'élève à 273 641,13 €, pour l'équipement sportif dans ses communes.



CULTURE, CULTURES ET TRADITIONS RÉGIONALES

CULTURE : UNE POLITIQUE CULTURELLE CONSOLIDÉE

Le Projet Culturel de Nîmes Métropole a pour ambition de compléter l'offre culturelle mise en œuvre par les communes en dotant le territoire d'équipements structurants mais aussi en organisant une activité culturelle diversifiée.

Afin de valoriser son patrimoine et d'intervenir dans la culture génératrice d'identité de territoire et de véritables liens sociaux, Nîmes Métropole s'engage dans la mise en œuvre d'un authentique Projet Culturel, avec comme objectifs principaux de fédérer l'Agglomération, de confirmer son rayonnement et développer une culture de proximité.

Bien plus que la délibération d'origine, c'est l'adoption du Projet Culturel de la Communauté en 2005 qui apporte un cadre à la définition d'une politique culturelle d'intérêt communautaire. L'expérience des dernières années a permis de faire apparaître des programmes prioritaires et de consolider cette politique culturelle.





2-3

Pour une Agglomération solidaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et le "vivre ensemble"

LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Nîmes Métropole, dans le but d'encourager le développement de la lecture, œuvre pour sa valorisation.

La Mise en Réseau des Bibliothèques

Les bibliothèques doivent aujourd'hui intégrer les nouvelles technologies et Internet. Depuis 2007, l'Agglomération s'est engagée dans une mise en œuvre progressive de l'informatisation des bibliothèques de son territoire. Grâce à la coopération intercommunale, les bibliothèques pourront offrir aux habitants de l'ensemble du territoire intercommunal, de nouveaux services et des équipements plus performants.

Dans ce contexte, l'action de mise en réseau les bibliothèques publiques du territoire communautaire vise à :

- Réduire les disparités entre la ville centre et les communes de la périphérie.
- Proposer un maillage du territoire cohérent en termes de réseau.
- dynamiser et valoriser l'activité des bibliothèques.
- Permettre à tous les habitants de l'Agglomération d'avoir accès à l'ensemble des fonds, via internet.
- Donner l'accès à une offre documentaire enrichie.
- Mettre en commun les fonds (création d'un fonds communautaire).
- Mettre en place une animation culturelle renforcée locale et globale.
- Mutualiser certains moyens humains et matériels.
- Gérer les prêts et réservations de toutes les bibliothèques.
- Constituer un catalogue collectif et un échange de documents entre toutes les bibliothèques.
- Favoriser le travail coopératif via une messagerie ; cette action entre dans le cadre de des 3 piliers du développement durable :
 - **Social** : réponse à la demande culturelle de la population ; possibilité, à partir des équipements décentralisés de l'agglomération, d'accéder au fonds mutualisé de toutes les bibliothèques publiques du territoire.
 - **Economique** : économie sur le coût et le temps des déplacements.
 - **Environnemental** : prévention des pollutions en évitant les déplacements.

Le Concours de Producteur d'Écrits : Printemps des auteurs

Dès septembre 2009, la cinquième édition du **Concours de Producteurs d'Écrits le "Printemps des Auteurs"** a été lancée, proposant aux amateurs d'écriture de composer sur le thème de l'eau.

Le 20 mars 2010, une journée littéraire était organisée autour de la proclamation des résultats, avec lecture d'extraits des œuvres primées par des comédiens et remise des récompenses du concours aux lauréats. Enfin, Nîmes Métropole a souhaité aller jusqu'au bout de la démarche puisque les manuscrits primés dans chacune des catégories ont fait l'objet de l'édition d'un recueil de qualité largement distribué et présenté dans les bibliothèques du territoire.



LA DÉCENTRALISATION DU SPECTACLE VIVANT

Dans le cadre de son Projet Culturel, Nîmes Métropole a souhaité développer un processus permettant de favoriser l'essor du spectacle vivant dans les communes de son territoire.

Les Scènes d'aglo

La Communauté d'Agglomération propose à ses habitants une programmation culturelle de qualité, en soutenant la diffusion de spectacles dans plusieurs disciplines : théâtre, danse, spectacles de rue, musique, cirque..., en partenariat avec les communes. Une liste de spectacles a été retenue par le groupe de travail concerné, afin de faciliter le choix des communes. 25 d'entre elles ont répondu favorablement à cette initiative et 70 spectacles ont été programmés et présentés à la population de Nîmes Métropole.

Le soutien au Festival de Cirque la Basse Cour

Depuis 2008, Nîmes Métropole soutient le collectif "La Basse Cour", dans son projet de promotion du nouveau cirque. Plus de 1200 spectateurs ont assisté à différents spectacles joués sous chapiteau, en seulement trois jours ; devant ce succès l'Agglomération a souhaité être partenaire de l'opération 2010.

C'est ainsi, que la commune de Ste-Anastasie a accueilli le collectif La Basse Cour et leurs chapiteaux.



LES FESTIVALS FÉDÉRATEURS

L'Agglo au rythme du jazz

Nîmes Métropole a renouvelé pour la quatrième année consécutive son festival de jazz, "L'Agglo au rythme du Jazz". Aussi, du 1^{er} au 24 octobre et conformément au projet initial, la programmation s'est inscrite dans une démarche de diversification de l'offre culturelle à l'échelle du territoire communautaire, fédératrice et cohérente avec des musiciennes et des musiciens de tous les styles de jazz, du traditionnel au plus contemporain, représenté par tous les instruments et formations, du duo au Big Band !

A l'instar des années précédentes, le lancement de l'édition 2010 a fait l'objet d'une représentation dans les locaux de la Communauté d'Agglomération.

14 concerts, tous les styles : classiques, nouveautés. L'Agglo a tenu ses promesses avec un niveau soutenu, sous la direction artistique de Stéphane KOCHOYAN. Avec des salles comblées, les bonnes notes ont été nombreuses cette année. Les jeunes des écoles ont été invités à un concert gratuit tout spécialement programmé à leur attention par le DUKE ORCHESTRA de LAURENT MIGNARD. 4 prestataires ont participé à l'immense succès de cette manifestation : Jazz 70, Association Secrétariat Artiste, BGM Réalisations, Languecoud Piano. Outre la Ville de Nîmes et le Théâtre de Nîmes, 7 partenaires ont contribué à la bonne organisation et diffusion du festival : France Bleu Gard Lozère, La SACEM, La Chambre d'Agriculture du Gard, Les Costières de Nîmes, Le réseau Bienvenue à la Ferme, Les réseaux Fnac et TicketNet.

2-3

Pour une Agglomération solidaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et le "vivre ensemble"

CULTURES ET TRADITIONS REGIONALES

Fête et convivialité mêlées au talent et à la passion pour renforcer les solidarités territoriales et "le vivre ensemble".

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération, des manifestations, des activités, des projets qui renforcent le caractère identitaire et symbolique de l'Agglomération sont organisés... Une Agglomération solidaire qui préserve, mais aussi, qui diffuse notre culture régionale est une priorité. Les rendez-vous que nous proposons à nos concitoyens, dans toutes les communes de Nîmes Métropole sont des moments de convivialité et d'authenticité qui démontrent tout notre attachement à nos racines et à notre qualité de vie."

René ABRIC

Vice-Président délégué à la Culture
et aux Traditions Régionales
Maire de Langlade



- Peña Olé Maestro
- Démonstration de fienta et de raseleurs dans les arènes
- Promenades en poney
- Atelier de peinture
- Origami "cheval"
- Canoe Kayak
- Promenades en calèche
- Atelier "connaissance du cheval"
- Démonstration maréchal-ferrant
- Sculpture sur ballon
- Jeux en bois
- Stand UNICEF
- Atelier maquillage
- Structures gonflables

- Manèges
- Peña Les Enjoliveurs
- Peña Les Clairettes
- Restauration sur place, buvette, churros, barbe à papa, glaces...

Transport

Chaque enfant a pu bénéficier d'un titre de transport gratuit pour l'amener au stade des Costières ou l'attendait des navettes gratuites jusqu'au site de La Bastide. 48 rotations ont été réalisées sur la journée et 1995 voyages ont été comptabilisés.

LA FERIA DES ENFANTS

Journée gratuite de jeux, d'ateliers et de spectacles.

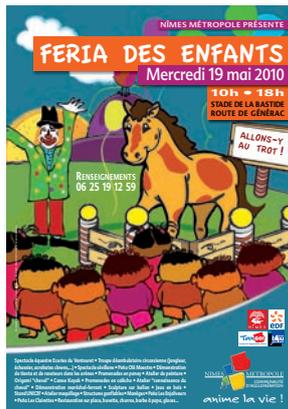
Date : 19 mai 2010 de 10h à 18h.
Lieu : Domaine de La Bastide.
Thème 2010 : **Le Cheval et les traditions.**
6^{ème} édition portée par Nîmes Métropole.

Le Public

Près de 10 000 personnes ont participé à la manifestation, essentiellement des enfants venus accompagnés de leurs parents, grands-parents, frères ou sœurs.

Les animations

- Spectacle équestre Ecuries du Ventourat
- Troupe déambulatoire circonsienne (jongleur, échouier, acrobates clowns,...)
- Spectacle sévillane





2-3

Pour une Agglomération solidaire et conviviale :
renforcer les solidarités territoriales et le "vivre ensemble"



GRAINES DE RASETEURS - GRAINES DE TOREROS COURSES LANDAISES - CONCOURS D'ABRIVADO

Dans le but de promouvoir et d'entretenir la culture taurine si profondément implantée sur sa région, Nîmes Métropole a mis en place des manifestations représentatives fortes :

Dès 2004 une grande opération de promotion de la novillada a été mise en place. Cette opération intitulée "Graines de Toreros" fait participer les communes de son territoire à la découverte de jeunes talents. Ce projet a permis de fédérer les communes autour d'un événement festif respectueux des traditions puisque l'opération "Graines de Toreros" s'adresse tant aux passionnés qu'aux néophytes, en leur donnant l'occasion d'encourager et de partager la passion de ces jeunes.

En effet, 16 fiestas de qualification ont été organisées dans les communes du territoire, permettant à de jeunes talents de la tauromachie, de démontrer leur vaillance et leur sang-froid.

Dans le même esprit, elle a mis en place dès 2005 un concours intitulé "Graines de Raseurs", pour la promotion de la course camarguaise.

Cette compétition est destinée aux élèves raseurs. Les principaux critères d'évaluation étant la manière élégante et loyale que démontrent ces jeunes lors des courses. Ils sont également jugés sur les valeurs telles que le respect dont ils font preuve vis à vis de l'animal et du public.

En 2010, 16 qualifications ont été organisées dans les communes du territoire, permettant à de jeunes talents de la course camarguaise de se révéler.

Afin de répondre à ses objectifs de découverte et de promotion des Cultures et traditions régionales, Nîmes Métropole propose à ses habitants de découvrir la culture taurine des régions voisines : ainsi un programme de 8 **courses landaises** s'est déroulé sur le territoire communautaire pendant la saison estivale.

Les rencontres avec les ganaderías de Jean-Louis DEYRIS et de Michel AGRUNA ont connues un vif succès.

Ces projets ont permis de fédérer les communes autour d'événements festifs mettant en valeur patrimoine et traditions. Tout aussi emblématique des traditions camarguaises, le **Concours d'Abrivado** fédère désormais, les communes de l'Agglomération. En effet, depuis 2006 ce Concours d'Abrivado très apprécié de tous, est devenu pour les communes tout comme pour les mandarins, incontournable dans le calendrier de la saison estivale.

En 2010, il s'est déroulé sur les communes de Marguerittes, Boullargues et Langlade. 14 manades y ont participé.



LES FICHES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Maîtrise d'ouvrage
Nîmes Métropole

➔ Poursuivre et renforcer la mise en réseau des bibliothèques de Nîmes Métropole.

Les actions portées
par les communes

➔ Réaliser un éco complexe sportif et associatif à Caveirac.
➔ Les ados de Nîmes Métropole font leur cinéma !



2-3

Pour une Agglomération solidaire et conviviale :
renforcer les solidarités territoriales et le "vivre ensemble"

B/ DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE : garantir l'accès des entreprises et des habitants à la société de l'information

L'accès à la société de l'information est aujourd'hui un droit incontournable pour les habitants de Nîmes Métropole, au même titre que la santé ou l'éducation.

En 2009, l'Agglomération s'est dotée de la compétence "Développement Numérique du territoire", afin de garantir à nos concitoyens l'accès au précieux numérique. Ce dernier permet d'échanger, d'être ouvert sur le monde et sur les autres... Et donc de lutter contre les situations d'enfermement. L'apprentissage du numérique peut aussi agir comme un lien intergénérationnel au sein de la famille ou comme un levier dans la recherche et l'obtention d'un emploi, par exemple...

Cette année, l'aménagement numérique du territoire, avec un plan de développement nommé GECKO, s'est poursuivi à grande vitesse : 98% du territoire sont à présent couverts par le haut débit.

Nîmes Métropole est très sollicitée par les acteurs du territoire pour une montée en débit rapide : le monde économique exprime un besoin grandissant d'accès au très haut débit pour accroître sa compétitivité ; les institutions et services publics sont eux aussi dépendants du très haut débit pour développer leurs services de proximité. Pour répondre à ces légitimes exigences et renforcer l'attractivité de notre territoire, des centaines de kilomètres de fibre optique seront déployés pour tracer la route du très haut débit."

Daniel PRAT

Vice-Président délégué aux réseaux hauts débits
Maire de Bezoubs



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DURABLE DU TERRITOIRE

Après avoir traité l'urgence de l'accès à l'Internet Haut Débit pour tous, début 2010, Nîmes Métropole s'attache désormais à déployer quelques 120 km de fibres optiques sur l'ensemble du territoire. Celles-ci vont permettre d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics en tant que supports de services informatiques à destination des communes. Elles réalisent aussi la montée en débit des connexions existantes (dégroupage ADSL et WiFi). Le plan "ZAE THD" prévoit quant à lui d'irriguer 1200 entreprises en THD, sur 8 communes dès 2011, améliorant l'attractivité économique du territoire et la compétitivité des entreprises qui y sont installées.

Enfin, Gecko permettra le déploiement de la fibre optique pour tous, grâce à un réseau de collecte structurant le territoire, performant et ouvert.



UNE ACTION PILOTE DE L'AGENDA 21 : LA MISE EN EXPLOITATION DU CLOUD COMMUNAUTAIRE

Au troisième trimestre, le projet EcoTIC est arrivé à la fin de sa première étape par la mise en exploitation du Cloud communautaire de Nîmes Métropole. Ce projet lancé en 2009 est une action-pilote de l'Agenda 21.

Il consiste à déployer une informatique durable, permettant de réduire les consommations énergétiques, d'allonger la durée de vie des matériels, de réduire les coûts d'achats et de maintenance et globalement d'améliorer la qualité de service du système d'information.

Ce Cloud permet de réduire très sensiblement l'empreinte environnementale (notamment en émission de CO2) de la Communauté d'Agglomération.

Il permettra également de mutualiser la DSI auprès des autres communes de Nîmes Métropole, leur permettant ainsi de réduire notablement leurs coûts de fonctionnement, tout en améliorant le service rendu.

ALLER PLUS LOIN AVEC LES RÉSEAUX MULTI SERVICE SUR FIBRE OPTIQUE

L'année 2010 marque le début du déploiement du RMS (réseau Multi Service sur Fibre Optique). C'est une branche mutualisée du réseau Gecko qui a pour objet le transport des toutes les données nécessaires au fonctionnement du futur TCSP : Billeterie, information voyageur, Vidéo-protection, feux tricolores et régulation de trafic, vidéo de guidage des quais, collecte des données de radio transmission, ...

Ce réseau est un bon exemple de ce qui sera désormais possible dans 3 ans, avec le déploiement de Gecko sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.

LES FICHES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

- GECKO : développer le haut et très haut débit pour les entreprises et les particuliers.
- Elaborer et mettre en œuvre un modèle économique permettant de déployer à court terme le FTTH dans les zones d'activités économiques communautaires.
- Elaborer et mettre en œuvre un modèle économique permettant de déployer à moyen et long terme le FTTH (Fiber To The Home) pour les particuliers de Nîmes Métropole.
- Poursuivre et renforcer la mise en réseau des bibliothèques de Nîmes Métropole.
- Inscrire la performance informatique dans le développement durable par le déploiement d'une démarche "EcoTIC".

Les actions portées par les communes

- Espaces Numériques à l'école ; inventer, créer et accompagner l'école.

Les actions portées par la Société Civile

- Promouvoir et accompagner le télétravail auprès des entreprises et du grand public de Nîmes Métropole.



2-4 Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire : prévoir les besoins essentiels de demain

L'AMBITION DE NÎMES METROPOLE : ASSURER À CHACUN ET AUX GÉNÉRATIONS FUTURES TOUTES LES CONDITIONS D'UN BIEN ÊTRE DE BASE, UNE EAU DE QUALITÉ EN SUFFISANCE, UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE LA SANTÉ ET UNE ALIMENTATION SAINTE, UN HABITAT HARMONIEUX...

A/ EAU ET ASSAINISSEMENT : sécuriser les ressources et promouvoir une gestion raisonnée

Même si elle coule aujourd'hui de nos robinets sans que l'on y prête attention, l'eau potable est devenue au fil du temps une denrée précieuse à protéger. Aujourd'hui, c'est un lieu commun d'affirmer que les usagers-citoyens sont demandeurs d'une plus grande transparence dans la gestion de l'eau et d'une évaluation de la qualité de celle-ci, notamment sur les plans financiers et environnementaux.

Notre Agglomération intervient sur le cycle de l'eau, de sa distribution à son traitement. Le cycle de l'eau fonctionne "en vase clos" : l'eau polluée que nous rejignons aujourd'hui atteindra nos ressources et l'eau que nous boirons demain... Aussi, les compétences Eau / Assainissement constituent un élément important de l'Agenda 21. Elles touchent en effet les trois composantes du Développement Durable : Social, à travers l'accès par tous et le prix de l'eau, Economique, à travers le développement des secteurs d'activités agricoles, industriels, commerciaux et Environnemental, à travers les prélèvements et rejets dans le milieu naturel"

Bernard BERGOGNE

Président de la Commission Eau/Assainissement
Maire de Cavetrac



EAU POTABLE

LES OBJECTIFS

- Sécuriser l'alimentation en eau des abonnés de Nîmes Métropole.
- Améliorer le rendement des réseaux.
- Améliorer la protection des captages d'eau potable, un objectif prioritaire du développement durable.
- Poursuivre l'extension du réseau d'eau potable.
- Optimiser le fonctionnement du patrimoine du Service de l'Eau.
- Proposer les ressources et les échanges d'eau futurs, compte tenu de l'évolution démographique prévue.
- S'assurer de la bonne qualité de l'eau distribuée.

DES MISSIONS STRATÉGIQUES

- Renouveler les ouvrages afin d'améliorer leur fiabilité.
- Réaliser des études diagnostics sur les réseaux de distribution pour améliorer la connaissance du réseau et retrouver les fuites non visibles.
- Redéfinir les périmètres de protection des captages.
- Mailler les réseaux communaux pour mutualiser les ressources.
- Accompagner le développement d'activités compatibles avec le maintien ou la restauration des ressources sur les aires d'alimentation des captages.

Le Schéma Directeur est l'outil essentiel de l'aménagement du territoire. Il a été adopté en Conseil Communautaire, le 31 Janvier 2008. Sa mise à jour est en cours pour intégrer les nouvelles données disponibles et les 4 communes qui ont rejoint Nîmes Métropole en 2009.

En permettant l'alimentation en eau de la population attendue d'ici 2030, il permettra le développement urbanistique et économique de la Communauté d'Agglomération.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS

La clôture de l'exercice 2009 fait apparaître une dépense d'investissement mandatée de **12,2 M€ TTC** en études et travaux (comptes 20 à 23). Ces prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.





2-4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire :
réviser les besoins essentiels de demain

LES FAITS MARQUANTS

- Le calage de la modélisation du réseau dans le cadre des études diagnostiques des réseaux d'eau potable afin d'optimiser son fonctionnement.
- Le suivi de la procédure de redéfinition des périmètres de protection des captages.
- Le suivi des études agro-environnementales sur les 5 captages "Granelle de l'Environnement".
- La réalisation du réservoir de Puech chaud à Bernis.
- Le renouvellement des réseaux en amont des réaménagements de voirie par les communes.
- Les extensions de réseau pour desservir de nouvelles constructions (individuelles ou lotissements).

Par ailleurs, l'extension des réseaux en garrigues et dans les Zones d'Aménagement Concerté, les études diagnostiques des réseaux d'eau potable dans le cadre du Schéma Directeur, le renouvellement des réseaux dans le cadre des programmes ANRU et voirie, les études agro-environnementales ont été autant d'actions transversales mises en œuvre avec les autres secteurs de la Communauté d'Agglomération.

Une maîtrise d'œuvre assurée par le Service de l'Eau

Il a assuré la maîtrise d'œuvre de la plupart des travaux réalisés sur le territoire de Nîmes Métropole, et notamment :

- Le renouvellement et le renforcement des réseaux en amont des programmes de voirie.
- Les extensions de réseau pour desservir de nouveaux abonnés, généralement dans le cadre de documents d'urbanisme (principalement permis de construire et ZAC).

Pour les autres travaux, le Service de l'Eau a assuré le suivi des contrats de maîtrise d'œuvre, notamment ceux en groupement de commande avec les communes, afin de faciliter la coordination des projets communs.

Une exploitation des ouvrages en régie

Nîmes Métropole a assuré en régie l'exploitation des ouvrages sur Cabrières, Dions, La Calmette et Saint Chaptes. Le Service a été aidé dans cette tâche par 9 agents de ces quatre collectivités, via des conventions de mise à disposition partielle.

Les autres activités du Service de l'Eau

- Participation à l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire notamment).
- Gestion des contentieux juridiques avec les abonnés.
- Etudes pour les communes, afin d'améliorer la défense incendie par le réseau.
- Participation à l'instruction des lotissements et ZAC.
- Instruction des servitudes d'aqueducs nécessaires aux extensions sollicitées par les communes ou à la régularisation des situations existantes.



EAU BRUTE

La compétence Eau Brute n'a pas été transférée à Nîmes Métropole. Néanmoins, la prise en compte des besoins en eau toutes ressources confondues est une nécessité pour assurer le bon fonctionnement des compétences Eau Potable et Assainissement dans un contexte de développement durable qui incite aux économies d'eau et au recours aux ressources d'eau alternatives.

LES OBJECTIFS

- Evaluer la demande future en eau des ménages.
- Evaluer l'impact de l'évolution de cette demande sur les ouvrages d'eau potable et d'assainissement.

LA STRATÉGIE

- Participer à l'étude d'un Schéma Directeur d'Eau Brute.
- Participer à l'étude d'opportunité de mise en œuvre d'un adducteur d'eau brute entre Nîmes/Alès.

Nous souhaitons travailler de manière concertée avec les différents partenaires privés et publics pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Eau Brute. L'eau est une richesse inestimable, nous avons la chance de disposer de plusieurs ressources ; il est de notre responsabilité de construire l'avenir en développant la complémentarité entre les ressources."

Denis CALVIE

Vice-Président délégué à l'Eau Brute,
Canaux et relations avec BRL
1^{er} Adjoint au Maire de Boullargues



LES TEMPS FORTS

- Signature de la convention partenariale entre BRL et Nîmes Métropole, avec le concours financier de la Région, le 6 Décembre.
- Lancement officiel de l'étude d'opportunité de mise en œuvre d'un adducteur d'Eau Brute entre Nîmes et Alès, lors des assises Nîmes - Alès du 10 décembre 2010.



2-4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire :
réviser les besoins essentiels de demain



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LES MISSIONS

- Améliorer la collecte des eaux usées et leur acheminement vers les ouvrages d'épuration.
- Optimiser les performances du système d'assainissement.
- Améliorer les rendements de traitement.
- Fiabiliser les filières d'élimination et de traitement des sous produits et notamment, des boues d'épuration.
- Améliorer la qualité des eaux du milieu récepteur.
- Optimiser le fonctionnement du patrimoine du Service de l'Assainissement.

DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ACTION

- Renouveler les ouvrages afin d'améliorer leur fiabilité.
- Ajuster les niveaux de traitement en fonction de la sensibilité du milieu récepteur.
- Réaliser des études diagnostics sur les réseaux.

Avec des priorités :

- Contractualisation des aides de l'Agence de l'Eau sur les programmes d'études et de travaux.
- Achèvement du **Schéma Directeur d'Assainissement qui est un outil essentiel d'aménagement du territoire** et qui conduira à une programmation technique et financière des investissements à réaliser en matière d'assainissement, en adéquation avec le processus d'harmonisation du prix de l'eau, pour les 30 prochaines années.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS

La clôture de l'exercice 2010 fait apparaître une dépense d'investissement mandatée de **13.355 M€ TTC** en études et travaux. Ces prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

LES FAITS MARQUANTS

- **Finalisation et adoption du Schéma Directeur d'Assainissement au Conseil Communautaire du 6 décembre 2010, à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole, conduisant à un programme pluriannuel d'investissement de 202 M€ TTC pour les 30 prochaines années.**
- **Poursuite des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, suite aux études diagnostics initiées par les communes de Bouillargues, Manduel, Marguerites, Milhaud, et la Vaunage.**
- **Renouvellement ou réhabilitation des réseaux en préalable des opérations de rénovation de la voirie lancées par les communes, dans le cadre des opérations ANRU (Saint-Gilles).**
- **Extensions de réseau pour desservir de nouvelles constructions (individuelles ou lotissements).**

Enfin, l'année a été marquée par l'attribution du marché des travaux de la future station d'épuration située sur la commune de GARONS ; elle accueillera les effluents de la future ZAE MITRA.

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Service de l'Assainissement a assuré la maîtrise d'œuvre de la plupart des travaux réalisés en 2010 sur le territoire de Nîmes Métropole, notamment :

- Le renouvellement et le renforcement des réseaux en amont des programmes de voirie.
- La restructuration du réseau de collecte par création de réseau de transport vers les ouvrages d'épuration.
- Les extensions de réseau pour desservir de nouveaux abonnés, généralement dans le cadre de documents d'urbanisme (principalement permis de construire et ZAC).

Pour les autres travaux, le service de l'Assainissement a assuré le suivi des contrats de maîtrise d'œuvre, notamment ceux en groupement de commande avec les communes, afin de faciliter la coordination des projets communs.
A Caveirac : travaux de la rue du Temple, à Redessan : travaux des rues des Arenes, Aqueduc, Cigales et Traversière, à Manduel : travaux au chemin de Saint-Gilles, à Bouillargues : travaux au chemin du pont des isles et de Rodilhan.

UNE EXPLOITATION DES OUVRAGES EN RÉGIE

Nîmes Métropole a assuré en régie l'exploitation des ouvrages sur Cabrières, Dions, La Calmette et Saint Chaptes. Le Service de l'Assainissement a été aidé dans cette tâche par 9 agences de ces quatre collectivités, via des conventions de mise à disposition partielle.

A noter que l'entretien et la maintenance des ouvrages des stations d'épuration de Cabrières, Dions et La Calmette font l'objet de contrat de prestations de service.

LES AUTRES ACTIVITÉS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- Participation à l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire notamment).
- Gestion des contentieux juridiques.
- Participation à l'instruction des lotissements et ZAC.
- Instruction des servitudes d'aqueducs nécessaires aux extensions sollicitées par les communes ou à la régularisation des situations existantes.





2-4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire :
révoier les besoins essentiels de demain



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nîmes Métropole souhaite initier une démarche de qualité en assainissement non collectif, visant à créer une synergie entre les acteurs publics et privés.

En 2010, la Communauté d'Agglomération a pris la compétence, réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Depuis février 2007, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Nîmes Métropole s'est engagé dans les missions que lui confèrent les lois sur l'eau et les milieux aquatiques de 1992 et de 2006 : le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Un premier recensement mené en 2006 a permis d'évaluer le parc présent sur le territoire de Nîmes Métropole : environ 10 000 installations équipant des immeubles qui ne sont pas raccordées ou raccordables à un réseau public de collecte des eaux usées.

Le diagnostic de l'existant conduit à caractériser et classer les installations en 2 catégories : installations satisfaisantes et installations non satisfaisantes. Les propriétaires d'installations non satisfaisantes qui présentent un impact sur le milieu et / ou un risque sanitaire disposent d'un délai réglementaire de 4 ans pour réhabiliter leurs installations.

En septembre 2010, 5360 contrôles ont été réalisés dont 2161 installations "non satisfaisantes".

Afin d'accompagner les propriétaires d'installations qui sont "non satisfaisantes" et qui de plus présentent un risque majeur (atteinte à la salubrité publique, pollution de la ressource en eau, impact milieu) dans la réhabilitation (travaux de mise aux normes) de ces installations, les collectivités peuvent se doter, si elles le décident, de la compétence "réhabilitation", conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Cette dernière doit toutefois être prévue dans les statuts de la collectivité. Aussi, une modification des statuts de la Communauté d'Agglomération a permis au Service Public d'Assainissement Non Collectif, de percevoir et reverser les aides aux particuliers, via une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau.

La compétence réhabilitation permet à Nîmes Métropole d'accompagner ces propriétaires, en percevant notamment pour leur compte, les aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cette aide forfaitaire de 2 600 € s'adresse uniquement aux propriétaires dont l'installation aura été identifiée "point noir" lors du diagnostic. Le nombre d'installations qui répond aux critères de l'agence de l'eau et peut être qualifié, au-delà du classement "non satisfaisant", de "point noir" est, à mi opération en septembre 2010, d'environ 444.



LES OBJECTIFS

- Mettre en adéquation les moyens techniques et financiers pour maîtriser les impacts environnementaux liés à l'aménagement et à l'urbanisation des territoires.
- Améliorer la qualité des rejets d'assainissement individuel pour la préservation du milieu récepteur.

DES MISSIONS DE PROXIMITÉ

- Proposer un service de proximité capable de répondre aux attentes techniques et réglementaires des usagers, des élus et des professionnels.
- Assurer le contrôle des installations neuves.
- Poursuivre le contrôle des installations existantes.
- Inciter à la réhabilitation des installations défectueuses par l'animation de programme d'aide à la réhabilitation en partenariat avec l'Agence de l'Eau.
- Développer des outils d'information et de sensibilisation des publics (presse et revues, Site Internet, réunions publiques, permanences, Salons grand public...).
- Et maintenir une veille juridique et réglementaire.



Travaux de mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif.

CONTRÔLER LES INSTALLATIONS NEUVES

Ce volet comporte deux actions principales :

- Le contrôle en phase de conception de l'installation.
- Le contrôle en phase de réalisation des travaux.

LE TABLEAU CI-DESSOUS ILLUSTRE LA RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ 2010 PAR COMMUNE :

COMMUNE	Volume de dossiers
Bernis	2
Bezouce	1
Bouillargues	2
Cabrières	2
Caissargues	0
Caveirac	4
Clarensac	0
Dions	0
Garons	1
Générac	3
La Calmette	0
Langlade	5
Lédénac	1
Manduel	4
Marguerittes	2
Milhaud	2
Nîmes	89
Poull	0
Redessan	2
Rodilhan	0
Ste Anastasie	0
St Chaptès	1
St Come et Maruejols	0
St Dionisy	0
St Gervasy	0
St Gilles	7
Sernhac	4
TOTAL	132

Le fait générateur des dépôts de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif reste en majorité la procédure d'urbanisme (permis de construire, permis/déclaration préalable pour agrandissement).

Toutefois, l'activité générée par la réhabilitation d'un dispositif existant défectueux est en accroissement constant, impulsée sur la fin d'année par la mise en œuvre du premier programme d'aide à la réhabilitation.



2-4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire : révoir les besoins essentiels de demain

CONTRÔLER LES INSTALLATIONS EXISTANTES

Suite à l'entrée de 4 nouvelles communes en 2009, le recensement sommaire effectué en 2006 a été complété pour aboutir à une évaluation de 9800 installations non raccordées à un réseau public d'assainissement.

Conformément à l'obligation de contrôle faite aux communes, notamment par la loi sur l'Eau et sur les Milieux Aquatiques de décembre 2006, le diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif devra être terminé d'ici 2012.

Un marché de prestation de service a été dévolu en 2006 et son exécution a démarré en mars 2007. Ainsi, il est prévu de réaliser le diagnostic des 9 800 installations existantes en 4 tranches, à compter de 2007.

En préalable des diagnostics réalisés par le prestataire de service, Nîmes Métropole organise une campagne d'information :

- Des réunions publiques d'information aux usagers ont été organisées dans les communes concernées : une information large est diffusée.
- Des permanences sont tenues au Colisée ou sur l'ensemble du territoire pour des conseils personnalisés.

Au cours de l'année 2010, le rythme s'est nettement intensifié ; ont été envoyés 3153 comptes-rendus de diagnostics d'installations d'assainissement non collectif existantes dont la répartition des communes est donnée ci-dessous, portant en moyenne, le taux d'avancement de la mission à 70%.

COMMUNE	Nombre d'installations recensées	Nombre de diagnostics envoyés en 2010
Bernis	174	0
Bezouce	23	0
Bouillargues	136	14
Cabrières	94	9
Caissargues	61	59
Caveirac	89	10
Clarensac	31	0
Dions	22	20
Garons	59	23
Générac	76	44
La Calmette	10	0
Langlade	428	4
Lédénon	163	29
Manduel	219	22
Marguerittes	229	19
Milhaud	140	0
Nîmes	6 622	2 454
Poullx	44	2
Redessan	127	57
Rodilhan	36	0
St Anastasie	71	0
St Chaptal	39	33
St Come et Maruejols	11	0
St Dionisy	18	0
St Gervasy	77	9
St Gilles	466	162
Sernhac	343	186
TOTAL	9 808	3 153

LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DÉMARRE

L'année 2010 s'est achevée par la concrétisation du premier programme d'aide à la réhabilitation. Plus de 300 propriétaires d'installations jugées "non satisfaisantes" et "point noirs", au titre du risque sanitaire et / ou environnemental, ont été contactés pour qu'ils s'engagent volontairement dans la réhabilitation de leur installation défectueuse.

Un premier programme de 50 dossiers a ainsi été présenté à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, permettant à chaque particulier dont les travaux seront réceptionnés conformes, de bénéficier d'une aide forfaitaire de 2 600 €.



Reprise des évacuations existantes, mise en place de nouvelles fosse septique et fosse toutes eaux.



Exemple de points noirs



A noter que **478 installations ont été classées "points noirs"** car elles présentent un risque environnemental et/ou sanitaire depuis le démarrage de l'opération en 2007, ce qui représente à fin 2010, environ 8% de toutes les installations contrôlées (6 255), pour une moyenne nationale située autour de 7%.





2-4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire :
révoier les besoins essentiels de demain



LE SERVICE GESTION ABONNÉS RÉGIE DÉLÉGATION

DES OBJECTIFS ET DES MISSIONS

- Assurer l'accueil et le suivi des demandes des abonnés.
- Assurer l'instruction des documents d'urbanisme et la gestion de la PEAI.
- Gérer la facturation et le recouvrement des régies.
- Assurer le suivi et le contrôle des contrats de DSP en eau et en assainissement collectif.
- Suivre le prix et la qualité de l'eau.
- Effectuer les enquêtes de conformités EU sur Nîmes.
- Effectuer les enquêtes riverains préalables aux travaux.
- Gérer les demandes de branchements AEP et EU.
- Etudier les projets de ZAC, lotissements avant dépôt des actes d'urbanisme.
- Contrôler les installations d'évacuation des eaux usées domestiques reliées au réseau public de collecte (assainissement collectif).
- Informer les abonnés sur les dispositions réglementaires, conseils et suivi technique.
- Assurer les enquêtes de terrain avant les travaux hydrauliques.
- Rechercher et contrôler les infractions et les nuisances à l'environnement liées à l'assainissement.
- Développer le volet prévention et sensibilisation des conformités EU dans le cadre des actes d'urbanisme et des contrôles de conformité EU.
- Assurer la polyvalence des moyens humains afin de répondre de manière optimale aux attentes des usagers et des services de la Direction.
- Mettre en place des contrôles de suivi des Délégations de Service Public (DSP).
- Rédaction du Rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service en Eau et Assainissement.

Un chiffre parlant : Le service reçoit et traite plus de 3000 courriers ou demandes par an.

LE SUIVI DES CONTRATS D'AFFERMAGES EN EAU ET ASSAINISSEMENT

Sur les 27 communes, quatre sont en régie et vingt trois sont en DSP

Le Service a suivi l'exécution de 17 contrats d'affermages en eau et 17 en assainissement exécutés par 4 fermiers (BRLe, Véolia-Sode, SAUR et SDEI-LYONNAISE).

En 2010, 23 contrats de Délégation de service public ont été renégociés par le service, avec l'aide de la Commande Publique et de la société SOGREAH, sous la forme de 5 nouveaux contrats. Suite à l'étude de 2009 sur les pourtours techniques et géographiques, deux secteurs d'environ 10 000 abonnés ont émergé, permettant d'assurer un service homogène et de proximité. Ce regroupement a permis un gain immédiat d'environ 40 000 € HT sur les frais de publicité.

Les communes de BERNIS, CAVEIRAC, CLARENSAC, MILHAUD, LANGLADE, SAINT COME ET MARUEJOLS, SAINT DIONISY ont été regroupées dans un secteur EST.
Les communes de CAISSARGUES, BOUILLARGUES, GARONS, MANDUEL, REDESSAN, BEZOUCE, ST GERVASY, POULX ET SERNHAC ont été regroupées dans un secteur OUEST.

Pour chacun des secteurs, des contraintes fortes ont été mises à la charge des délégataires afin de respecter les objectifs du Grenelle 2 de l'Environnement.

Les rendements primaire (hors besoins estimés de service) des réseaux d'eau devront atteindre 75% d'ici 2015.

Les objectifs de suivi, tant en eau qu'en assainissement, ont été maintenus par commune. De plus, les prix relatifs aux services de l'ensemble des contrats ont été stables ou revus à la baisse.
Le contrat de la distribution en eau potable de Générac a été reconduit sur une durée courte afin de faire concorder les échéances avec le contrat de production d'eau.

LES RÉGIES

Le Régisseur Principal a mis en oeuvre de nouvelles modalités de facturation (mensualisation, prélèvement automatique à l'échéance), afin de permettre aux usagers de mieux gérer leurs factures d'eau et d'assainissement.

	La Calmette	Cabrières	St Chaptes	Dions
Nb contrat abonnés AEP	893	560	764	384
Nb abonnés EU	882	441	706	293
Volumes vendus AEP (m³)	150 646	104 795	88 284	42 860

Les nouvelles modalités de paiement ont été mises en oeuvre pour 12% des contrats de la Calmette, 14% sur Cabrières, 10% sur St Chaptes et 5.5% sur Dions. La facturation sur les quatre communes représente environ 550 000 €. La mensualisation porte sur 284 contrats, soit 9.18% des contrats.

Dans le cadre des échanges entre l'Agglomération et les communes, une présentation des objections du Grenelle 2, en lien avec l'eau et l'assainissement, a été faite à l'ensemble des agents travaillant sur la régie.

La régie a géré 30 dossiers de demandes de branchement ainsi que 1197 courriers, dont 83% concernent la facturation et/ou son recouvrement.



2-4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire : révoir les besoins essentiels de demain

LES CONTRÔLES DE CONFORMITÉ DES REJETS DOMESTIQUES

En moyenne, les contrôles de conformité nécessitent entre deux et trois visites.

Les contrôles concernant les installations intérieures d'assainissement, raccordées au réseau public de collecte, permettent de constater un fort taux de non-conformité (~ 80% en première visite) vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Les problèmes constatés concernent aussi bien l'habitat ancien que les constructions récentes, notamment sur l'habitat individuel.

La conformité des installations est prévue par la réglementation. Le non respect de ces règles ne permet pas la délivrance du certificat avec pour conséquences directes :

- l'impossibilité de justifier d'une installation conforme lors de la vente du bien.
- l'application d'une majoration de la redevance assainissement pouvant aller jusqu'à 100%. Cette dernière est actuellement appliquée, uniquement sur la ville de Nîmes

Afin d'éviter ces désagréments aux abonnés il semble nécessaire d'assurer une information adaptée ainsi qu'un contrôle et un suivi avant et pendant les travaux.

LA PARTICIPATION D'ECONOMIE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL EN 2010

La P.E.A.I (ex Taxe de Raccordement à l'Egout) a été instituée par Délibération, le 21 juillet 2005 et modifiée en 2007 et 2009.

Mise en Œuvre du barème proportionnel de 20€/m³.

Nombre = nombre de permis ayant fait l'objet d'une P.E.I
Montant = Montant inscrit sur le permis

COMMUNE	Nombre	Montant en €
Bernis	16	16 643
Bezuoue	20	71 469
Bouillargues	35	68 192
Cabrieres	34	58 740
Caissargues	11	214 534
Caveirac	36	17 452
Clarensac	44	91 056
Dions	2	5 580
Garons	38	413 136
Générec	37	144 595
La Calmette	21	26 887
Langlade	19	61 111
Lédénon	12	22 274
Manduel	31	83 118
Marguerittes	53	95 473
Milhaud	71	57 683
Nîmes	1004	1 652 720
Poux	42	68 654
Redessan	30	110 207
Rodilhan	42	112 822
Sernhac	3	5 760
St Côme & Maruéjols	23	10 108
St Chaptes	14	26 459
Ste Anastasie	0	0
St Dionisy	24	25 113
St Gervasy	20	39 444
St Gilles	46	146 153
TOTAL	1728	3 645 383

* Les montants annoncés sont les participations calculées lors de chaque dépôt d'acte d'urbanisme. Ces montants ne sont pas significatifs des participations réellement encaissées. En effet, certains actes peuvent faire l'objet d'un modificatif, d'une annulation ou d'un refus.

BILAN 2010 DES TITRES ÉMIS	
PEAI (Titres émis)	Montant des titres en €
Bernis	8 643,70
Bezuoue	65 388,80
Bouillargues	8 611,40
Cabrieres	2 078,20
Caissargues	610,00
Caveirac	2 506,41
Clarensac	34 020,30
Dions	1 800,00
Garons	79 753,83
Générec	32 536,83
La Calmette	17 985,90
Langlade	0 (en attente arrêtés)
Lédénon	7 040,30
Manduel	26 922,10
Marguerittes	9 891,20
Milhaud	12 019,70
Nîmes	677 229,42
Poux	36 728,30
Redessan	0 (en attente arrêtés)
Rodilhan	35 732,00
Ste Anastasie	12 707,70
St Chaptes	0 (en attente arrêtés)
St Côme et Maruéjols	5 173,40
St Dionisy	11 148,00
St Gervasy	27 080,50
St Gilles	10 973,20
Sernhac	4 300,00
TOTAL	1 130 881,19

AUTRES CHIFFRES PARLANTS

- ANNULLATIONS/REDUCTIONS TITRES PEAI (91 actes) 728 996,01 €
- TITRES DE RECETTES HORS PEAI 17
- COURRIERS RECLAMATIONS ABONNES 329
- DOSSIERS DE DEMANDE DE BRANCHEMENTS AEP/EU INSTRUMENTS 435

AUTRES OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES

- Le renouvellement des conventions de radiotéléphonie sur la base de la convention cadre.
- La finalisation de dossiers de servitude par exemple PAE St Gilles, Réseau Ferré de France (Comps), etc...
- La gestion des locations Avenue Maréchal Juin avec les différentes réunions de coordination entre le service Habitat et le CCAS de la ville de Nîmes, afin de trouver des solutions pour reloger les locataires.



LES FICHES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

- Poursuivre le partenariat entre Nîmes Métropole, l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture pour des techniques alternatives de protection des eaux de captage.
- Réaliser un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Brute de l'Agglomération pour préserver les ressources en eau potable.
- Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable.

Les actions portées par les communes

- Développer la réduction des consommations d'eau dans les espaces verts à partir de l'opération pilote de Bouillargues.

Les actions portées par la Société Civile

- Développer la réduction des consommations d'eau dans les espaces verts à partir de l'opération pilote de Bouillargues.
- Rechercher et lutter contre les fuites sur le réseau privé d'eau potable du lycée agricole Marie Durand.
- Préférer l'eau du robinet (action Lycée 21).
- Restaurer les cours d'eau, assurer leur gestion dynamique et mobiliser les champs d'expansion de crue.



2-4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire :
réviser les besoins essentiels de demain

B/ HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE : pour une Agglomération solidaire

A travers son soutien constant à la construction de logements sociaux, le Programme de Rénovation Urbaine et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), Nîmes Métropole a réaffirmé en 2010 son engagement en faveur de l'Habitat et de la Politique de la Ville, en apportant une réponse adaptée aux besoins de logement et en favorisant le développement urbain et social des quartiers en difficulté et de leurs habitants. Ce champ d'intervention est garant du volet solidarité du Projet de Territoire.

Nous nous sommes engagés avec détermination, dans une démarche ambitieuse et vertueuse, pour accompagner le développement des communes de l'Agglomération, en favorisant un habitat durable de qualité. L'attractivité de notre territoire sera maintenue et renforcée par une offre de logements diversifiée ; ces logements permettent à Nîmes Métropole de faciliter les parcours résidentiels mais aussi d'attirer de nouvelles entreprises.

Notre PLH a pour objectifs la mixité sociale et la préservation des grands équilibres et s'inscrit aussi dans une démarche de Développement Durable, avec des normes de construction durable de plus en plus ambitieuses, notamment en matière d'économies d'énergie, suite à la campagne de thermographie aérienne menée sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération."

Marie-Louise SABATIER

Présidente de la Commission Social et Habitat
Maire de Manduel



METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE L'HABITAT

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE NIMES METROPOLE

L'année 2010 a été importante en matière de politique de l'habitat. En effet, au mois de juillet, après plusieurs semaines de discussions avec les services de l'Etat, Nîmes Métropole a accepté de s'engager jusqu'à la fin de l'année 2015, dans une nouvelle délégation des aides à la pierre. Un lien étroit a été établi entre cette convention de délégation et le Programme Local de l'Habitat de Nîmes Métropole.

Les objectifs de production de logement localisés sociaux familiaux ont été revus pour mieux correspondre à la fois aux besoins et aux potentiels fonciers de chaque territoire concerné. L'objectif global est de 378 logements localisés sociaux familiaux à produire par an, pendant 6 ans.

Dans le même temps, un dialogue de fond constructif s'est opéré avec l'ensemble des communes de l'Agglomération, pour aboutir à la deuxième modification du PLH de Nîmes métropole, rendue nécessaire par la promulgation de la loi MOLLE du 25 mars 2009. Le PLH modifié, ayant reçu un avis favorable de l'ensemble des personnes publiques associées et en particulier du Préfet du Gard, les élus communautaires ont pu l'adopter à l'unanimité le 6 décembre 2010.

Les actions menées en 2010 sur l'habitat privé ancien

3 dispositifs coexistent sur le territoire de Nîmes Métropole :

- **OPAH "Cœur de Villages"** : sept 2007 - sept 2010 (maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole). Suite aux nouvelles orientations de l'ANAH, la tranche conditionnelle de 2 ans n'a pas été engagée.
- **Dispositif Réhabilitation Solidaire** : 2010 (maîtrise d'ouvrage Conseil Général 30).
- **OPAH RU Faubourg Nord Gambetta** : 2009 - 2014 (maîtrise d'ouvrage Ville de Nîmes).

Les crédits délégués (ANAH) ont été utilisés pour un montant de **1 493 722 €** pour la réhabilitation de 175 logements dont 118 logements de propriétaires occupants, 3 logements en Loyer Libre, 10 en Loyer Intermédiaire, 21 en Loyer Conventione, 23 en Loyer Conventione Très Social. Parmi ces 175 logements, 17 sont vacants, 8 insalubres et 37 très dégradés.

12 000 € ont été engagés pour le suivi animation de la dernière année de l'OPAH "Cœur de Villages".

Les crédits en fonds propres de Nîmes Métropole ont été utilisés pour un montant de **303 914 €** pour la réhabilitation de 159 logements dont 109 propriétaires occupants, 8 en Loyer Intermédiaire, 21 en Loyer Conventione et 21 en Loyer Conventione Très Social, ainsi que pour 14 ravalements de façade.





2-4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire : révoir les besoins essentiels de demain



Ces dossiers se répartissent comme suit :

PROGRAMMES	Ingenierie Suivi-Animation OPAH "Cœur de villages" et Réhabilitation Solidaire	OPAH "Cœur de villages"	OPAH RU FNG	Dispositif Réhabilitation Solidaire	Diffus
CRÉDITS DÉLÉGUÉS ANAH	12 000 €	153 482 € pour 21 logements dont 5 logements locatifs (1 LI, 2LC, 2LCTS)	467 470 € pour 22 logements dont 17 logements locatifs (2 LI, 6 LC, 9 LCTS)	119 508 € pour 5 logements enoyer conventionné très social	765 262 € pour 127 logements locatifs (3 LI, 7 LI, 13 LC, 7 LCTS)
CRÉDITS NÎMES MÉTROPOLE		103 605 € pour 25 logements dont 5 logements locatifs (1 LI, 2LC, 2LCTS) + 14 ravalements de façade	27 000 € pour 15 logements dont (2 LI, 6 LC, 7 LCTS)	15 427 € pour 5 logements enoyer conventionné très social	157 882 € pour 114 logements dont 25 logements locatifs (5 LI, 13 LC, 7 LCTS)



AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Après mise en concurrence, Nîmes Métropole avait confié en 2008 à un prestataire privé une étude pour l'aide à la gestion relative à l'éventuelle prise de compétence "Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage".
Ainsi, parallèlement au travail effectué par les communes concernées par le Schéma Départemental des aires d'accueil des gens du voyage, notamment Marguerittes, Manduel et Bouillargues, la Communauté d'Agglomération a progressé dans sa réflexion sur une éventuelle prise de compétence en la matière".

Michel GABACH

Vice-Président délégué aux Aires d'accueil des gens du voyage
Maire de Saint-Dionisy



La programmation HLM (parc public) 2010 de Nîmes métropole

La synthèse de cette programmation :

- 9 opérations réparties sur le territoire de 4 communes de Nîmes Métropole, représentant un total de 228 logements sociaux ordinaires (70% de l'objectif) répartis comme suit :
 - 157 logements financés en PLUS (87% de l'objectif).
 - 63 logements financés en PLA-I (62%).
 - 8 logements financés en PLS (19%).
- 3 opérations financées en PLA-I spécifiques, dont une située dans une cinquième commune :
 - La construction d'un foyer de jeunes travailleurs de 9 logements.
 - La construction d'un foyer pour personnes handicapées de 18 logements.
 - La construction d'un centre d'hébergement d'urgence de 15 places (12 logements).
- Enfin, la réalisation, dans le cadre du plan stratégique de patrimoine d'un organisme HLM, de plusieurs opérations de réhabilitation de son patrimoine, dont certaines concernant une 6^{ème} commune.



Les implications financières de cette programmation, qui concerne un total de 6 opérateurs, sont :

- La mobilisation d'une enveloppe de fonds propres de Nîmes Métropole de 1,83 M €, incluant le reversement d'une subvention potentielle du fonds d'aménagement urbain de 69 000 €.
- La mobilisation d'une enveloppe de crédits délégués de l'Etat de 1,35 M €.
- Un volume d'emprunts (qualité de 50%), à garantir par Nîmes Métropole, de plus de 14,31 M €.

L'accession sociale à la propriété

Suite aux évolutions du dispositif d'accession sociale à la propriété Pass-Foncier, Nîmes Métropole a élaboré son règlement d'intervention en la matière, conclu une convention de partenariat avec l'ADIL du Gard, adhérent à la charte Pass-Foncier du Languedoc-Roussillon.

Le bilan de ce dispositif, qui s'est éteint le 31 décembre 2010, est :

- Déclaration d'intérêt communautaire de 12 opérations, situées sur le territoire de 6 communes, pour une enveloppe prévisionnelle totale de 161 Pass-Foncier.
- Après validation par les organismes collecteurs d'Action Logement, 27 ménages ont pu bénéficier de l'aide de Nîmes Métropole (pour un montant total de 91 000 €, dont 34 000 pris en charge par l'Etat) leur permettant de mobiliser le dispositif.



Un Comité de Pilotage a validé la troisième phase de l'étude consacrée à la définition des modes de gestion.

Cette réflexion s'est poursuivie en interne par un travail de chiffrage de l'investissement global et des coûts de fonctionnement.



2-4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire :
révoier les besoins essentiels de demain



LA MISSION DE PROSPECTION FONCIÈRE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Le foncier joue plus que jamais un rôle déterminant dans la production de logements sociaux. Il représente en moyenne 30 % du coût de chaque opération.

La mission de prospection foncière de Nîmes s'est ainsi poursuivie en 2010. Son objectif est toujours de contribuer à la reconstitution de l'offre locative sociale démolie dans le cadre de l'ANRU (mise en œuvre du principe du "un pour un"), mais également d'alimenter la production courante de logement social sur le territoire communautaire.

L'objectif de reconstitution de l'offre locative a été atteint début 2010 et le prospecteur foncier a participé grandement à la démarche de libération du foncier, préalable à la modification du Programme Local de l'Habitat.



ASSURER LA CONDUITE DE PROJET ET LE PILOTAGE DES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE DE NÎMES MÉTROPOLE

Pour faire suite au Bilan d'Etape réalisé par l'ANRU en 2009, celle-ci a organisé un Comité d'Engagement qui s'est réuni le 8 juillet 2010, afin de faire le point sur l'avancement du projet de rénovation urbaine de Nîmes Métropole. Ce Comité a par ailleurs examiné le projet d'avenant n°2 présenté par le porteur de projet. A l'issue de cet examen, l'ANRU a souhaité que Nîmes Métropole présente des actions relatives au quartier Pissevin, à hauteur des économies réalisées dans l'avenant.

Ce dernier pour objectif d'intégrer à la convention :

- L'ensemble de la reconstitution de l'offre locative sociale.
- L'adaptation du chiffrage des financements conformément au Code de la Construction et de l'Habitat.
- L'adéquation entre produits financiers de production de logements sociaux et besoins en matière de logement.
- Des adaptations diverses dans les différentes familles de la convention.
- L'intégration d'un projet complémentaire d'actions sur le quartier Pissevin.

Ces opérations complémentaires concernent d'une part sur le quartier Pissevin :

- La démolition partielle de l'immeuble Fragonard (30 logements).
- La sécurisation des immeubles Bassano, Fragonard et Raphaël (328 logements).
- Le relogement de l'Association des Combattants d'Afrique du Nord.
- Les locaux associatifs Les Myosotis.
- Les Locaux associatifs Daumier.

Et d'autre part, sur le quartier Chemin Bas d'Avignon :

- Le traitement des espaces publics du secteur Eboué/Ornano.

Le montant du projet global est porté à 192 132 K€. La subvention de l'ANRU est portée à 52 710 K€. La participation de Nîmes Métropole est portée à 9 362 K€.



En terme de réalisation, l'année 2010 s'est traduit par :

- **Quartier Chemin Bas d'Avignon :**
 - Constructions : **54 logements**, Avenue Hélène Boucher.
 - Démolitions : **0**.
 - Relogements : **51**.
 - Espaces publics : **3**. Voie de livraison provisoire Carré Saint-Dominique, Parvis définitif Carré St-Dominique, Plateau traversier rue Bir Hakeim.
- **Quartier Valdegour :**
 - Constructions : **80 logements**, rue Max Raphael : 14 villas- Résidence les Oliviers : 30 logements - Résidence La Pinède : 36 logements.
 - Démolitions : **0**.
 - Relogements : **34**.
 - Réhabilitation : **38 logements**, Résidence les Logis de Bellevue.
 - Equipement : **pépinière d'entreprises de Valdegour**.
- **Quartier Sabotat :**
 - Constructions : **0**.
 - Démolitions : **0**.
 - Relogements : **8**.
 - Réhabilitation : **61 logements**, Sabotat IV avenue de Camargue.
- **Reconstitutions hors quartier : 62 logements**
 - 206 Route d'Avignon à Nîmes : 6 logements.
 - 21 Grand rue à Saint-Gilles : 1 logement.
 - Résidence Paul Calabro à Nîmes : 11 logements.
 - Résidence le Clos des Capitelles à Nîmes : 40 logements.
 - 6 Rue Anatole France : 4 logements.

La mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics a permis de générer en 2010 17 527 heures au bénéfice des personnes en recherche d'emploi dans les quartiers concernés par la Rénovation Urbaine.

Total à ce jour : 57 563 heures réalisées.



2-4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire :
réviser les besoins essentiels de demain



PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS

Suite à l'appel à projet du Ministère du Logement, le projet de Nîmes Métropole pour le centre ville de Saint-Gilles a été retenu dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

En termes de réalisation en 2010, Nîmes Métropole a lancé une mission de programmation urbaine.

Cette mission est destinée à préparer le conventionnement avec l'ANRU et l'ANAH, elle est répartie en 4 phases :

- Etude de définition et de programmation des interventions.
- Etude de faisabilité du projet.
- Document de préconisation.
- Assistance au Maître d'Ouvrage dans ses relations avec l'ANRU et/ou ses partenaires.



ASSURER LE PILOTAGE ET LA CONDUITE DE PROJET DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE D'AGGLOMÉRATION

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est le cadre contractuel unique pour l'ensemble des interventions en faveur des quartiers d'habitat social de Nîmes Métropole.

L'objectif est de réduire les inégalités de développement entre ces quartiers et le reste de l'Agglomération dans les domaines de l'emploi, du cadre de vie, de l'éducation, de la citoyenneté, de la prévention de la délinquance et de la santé.

L'année 2010 a été une année de consolidation de la mission d'ingénierie attribuée à Nîmes Métropole, avec le lancement de différentes prestations d'études en vue de la prochaine contractualisation. En fin d'année avec la circulaire du 3/11/2010, l'Etat annonce une prolongation des CUCS jusqu'au 31/12/2014. Ainsi, les travaux réalisés en 2010 serviront à la rédaction des futurs avenants et à la mise en œuvre de nouvelles orientations définies en 2011.

RENFORCEMENT DE LA MISSION D'INGÉNIÉRIE ET D'OBSERVATION DU CUCS DE NÎMES MÉTROPOLE

L'année 2010 en tant qu'année de reconduction du CUCS a permis, la conduite de 3 nouveaux travaux d'ingénierie pour faire le point sur 3 enjeux fondamentaux du CUCS de Nîmes Métropole.

La mobilisation des crédits de droit commun

Par délibération du 7 décembre 2009, Nîmes-Métropole a accordé une subvention de 30 000 euros au CRPV PACA pour mener en 2010 une formation action auprès des équipes projet CUCS sur la question de la mobilisation du droit commun dans la Politique de la Ville. Cette mission d'accompagnement qui s'est déroulée toute l'année 2010 a permis de mobiliser les villes de Nîmes, Saint-Gilles, Marguerites, le Conseil Général et les différents services de l'Etat sur le recueil et la production de données financières et quantitatives sur **3 champs privilégiés** d'observation :

- Le sport.
- La culture.
- L'éducation.

Les résultats de l'étude seront connus au cours du premier semestre 2011.



L'évaluation de la thématique lien social

Le 15 février 2010, Nîmes Métropole a lancé l'appel à concurrence pour l'évaluation de la thématique lien social du C.U.C.S. La mission consiste en une analyse approfondie des actions lien social afin de rendre lisibles les objectifs de cette thématique, de mettre à plat les financements accordés et de mesurer les effets directs et indirects des actions sur les bénéficiaires et le territoire.

Le cabinet retenu Argôe Siloe présentera les conclusions des travaux début janvier 2011.

À la fin de la mission, les partenaires devraient disposer d'une thématique lien social, clarifiée sur son contenu, ses objectifs et d'outils d'aide à l'instruction des dossiers.

Coût 2010 : 34 684 € TTC - Durée : 4 mois



2-4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire :
réviser les besoins essentiels de demain

L'évaluation de la thématique éducation

Le 26 février 2010, Nîmes Métropole a lancé l'appel à concurrence pour l'évaluation de la thématique éducation du CUCS. Face à la multiplicité et à l'implémentation des dispositifs éducatifs, la mission consiste à réaliser sur les 3 communes partenaires du CUCS, un état des lieux et une évaluation du champ éducatif. Les objectifs poursuivis sont d'accompagner les villes dans le pilotage et la mise en œuvre de leur Projet Educatif Local et de clarifier le cadre d'intervention de la thématique éducation au niveau du CUCS.

Le cabinet retenu est Eval Conseil en collaboration avec Impact Consultants. A la fin de l'année 2010 l'ensemble des partenaires ont eu à leur disposition un atlas statistique de données démographiques et scolaires ainsi qu'un état des lieux des dispositifs par ville (Nîmes, Saint-Gilles, Marguerittes). La fin de la mission est prévue en mars 2011.

Coût 2010 : 44 969,60 € TTC - Durée 6 mois

Une réflexion sur la réalisation d'un diagnostic santé en perspective d'un Atelier Santé Ville

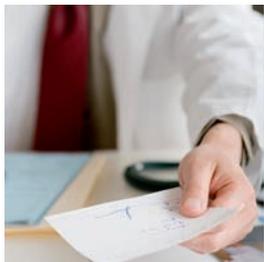
Le 8 février 2010 la DDCS a émis le souhait que soit réalisé un diagnostic santé pour la fin 2010, en vue de répondre à la priorité édictée dans la convention-cadre CUCS et d'enrichir le prochain contrat. En fin d'année, Nîmes Métropole a proposé une mutualisation des services du CUCS de Nîmes Métropole et du service communal d'hygiène et de santé pour mettre en place la démarche Atelier Santé Ville sur le quartier du Chemin Bas d'Avignon et Saint-Gilles en priorité.



Poursuite du travail technique de l'observatoire des quartiers prioritaires

En 2009, la mise en place de l'observatoire avait débuté par la rencontre des principaux fournisseurs de données statistiques (INSEE, CAF, MSA, Education Nationale, CPAM).

L'année 2010 a été consacrée à la réalisation des tableaux de bord (démographie, emploi, santé) et à l'échange des premières données à l'échelle du quartier Pissevin, notamment celles de la santé via la CPAM.



ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Soucieuse d'accompagner les acteurs locaux dans leur pratique professionnelle afin d'améliorer la qualité et la pérennité des services sur les territoires prioritaires, Nîmes Métropole a poursuivi son soutien à des associations engagées en faveur de l'égalité des chances et le soutien à la vie associative.

La formation - action CEREGARD - démarche qualité sur les Ateliers Sociolinguistiques

Par délibération du 7 décembre 2009, Nîmes Métropole a accordé une subvention de 15 000 € pour mener, en 2010, une formation-action auprès des membres du comité technique du CUCS et des porteurs de projet afin d'améliorer les prestations et le soutien aux dispositifs d'aide à l'apprentissage de la langue française (ASL : Ateliers Sociolinguistiques). Cette mission d'accompagnement a fait l'objet d'un calendrier d'intervention précis durant toute l'année 2010.

Le 8 décembre 2010, au cours d'une journée de restitution des travaux en présence de porteurs de projet, d'institutionnels et d'élus, une charte qualité ASL a été présentée ; elle est un référentiel de bonnes pratiques pour les opérateurs.

Coût 2010 : 8 500 € TTC



La consolidation du dispositif DLA

En 2010, l'équipe CUCS de Nîmes Métropole a continué le suivi du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) mis en place depuis 2008. L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les associations des quartiers prioritaires dans leurs démarches de consolidation et de professionnalisation de leurs activités. Ce soutien à la vie associative a été confié à la Boulquie de Gestion du Gard.

Coût 2010 : 20 000 € TTC

Le suivi de la mission PIMMS

Par délibération du 28 septembre 2009, Nîmes Métropole a accordé une participation financière de 10 000 euros à l'association Point Information Multiservices (PIMS) pour la réalisation d'une mission d'accompagnement pour la création d'un espace mutualisé de services publics sur le quartier de Pissevin. La mission comprend une étude de faisabilité avec la définition d'un pré-projet de PIMMS sur Pissevin et un accompagnement à la mise en place de la structure, si l'étude de faisabilité est positive.



2-4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire : révoir les besoins essentiels de demain

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE SOUTIEN A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

La Communauté d'Agglomération a renouvelé les différentes conventions de partenariat la liant aux acteurs que sont la Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole, qui assure également la gestion de la mesure PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi), et la Mission Locale Jeunes d'Agglomération.

Elle a également apporté son soutien financier à l'AREN (5 000 €) qui représente les employeurs de la Zone Franche urbaine et au GEIGQ BPT 30 (5 000 €) qui permet l'embauche dans le BTP de personnes en insertion.

Le soutien financier de Nîmes Métropole en faveur de plusieurs chantiers d'insertion s'est également poursuivi, tout comme le financement de contrats d'avenir toujours en cours.

Subventions de fonctionnement et d'investissement aux organismes : 488 539 €, répartis comme suit :

- **Maison de l'emploi de Nîmes Métropole : 297 315 €.**
 - 200 315 € au titre des missions globales de la Maison de l'emploi.
 - 97 000 € au titre du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi.

En outre, une avance de trésorerie de 643 000 € a été accordée à la Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole, avance correspondant au montant de la subvention du Fonds Social Européen (FSE) attendue en 2010 au titre de la mise en œuvre des projets du PLIE.

- **Mission Locale Jeunes d'Agglomération : 80 000 €.**
 - 60 000 € au titre de la mission globale d'animation et de coordination confiée à la Mission locale.
 - 10 000 € correspondant au développement d'actions en matière de logement, incluant la création d'un guichet logement.
 - 10 000 € correspondant au financement d'une action d'aide à la création d'entreprises par des jeunes du territoire de Nîmes Métropole.



Subventions aux associations dans le cadre de la mise en œuvre de chantiers d'insertion : 154 053,25 € répartis comme suit :

- **86000 € au centre social et culturel Odyssee** destinés au renouvellement du chantier d'insertion "environnement et initiation à la communication touristique" :
 - 50 000 € au titre du fonctionnement de l'activité du chantier d'insertion.
 - 36000 € au titre du financement du complément de rémunération des personnes en contrat d'avenir non bénéficiaires du RSA.
- **48882 € à la Société Protestante des Amis des Pauvres** pour la mise en œuvre de deux chantiers d'insertion :
 - 25 000 € au titre du fonctionnement du Chantier de rénovation de l'Espace Delestraint, quartier Chemin Bas d'Avignon dans le cadre d'une action ANRU.
 - 23 882 au titre du financement du complément de rémunération des personnes en contrat d'avenir non bénéficiaires du RSA pour le chantier de rénovation de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes.
- **3317 € à l'Artothèque Sud** pour la mise en œuvre du chantier d'insertion "arts graphiques".
- **11 000 € au CCAS de Nîmes** (pour le compte de l'Association Locale d'Insertion) pour la mise en œuvre du chantier d'insertion "Rénovation du bâti".

Contrats d'avenir

Nîmes Métropole a financé en 2010, en tant que prescripteur, une partie du salaire de 2 bénéficiaires dont les contrats d'avenir étaient toujours en cours de validité, pour un montant total de 4854,25 €. Ces bénéficiaires sont employés par deux associations de Nîmes Métropole. Il s'agit d'une fin de dispositif.

LES FICHES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

- Soutenir le développement des opérations pilotes d'éco quartiers sur le territoire communautaire.
- Développer la charte de construction durable et l'étendre à Nîmes Métropole et aux autres communes
- Conditionner les aides financières à l'habitat à la performance énergétique des logements en s'appuyant sur les résultats de la thermographie aérienne.
- Réaliser des économies de CO2 et stimuler le marché des économies d'énergie suite au bilan de la thermographie aérienne.
- Réaliser une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de "lutte contre l'insalubrité" entre 2010 et 2013.
- Créer une nouvelle gouvernance d'acteurs de terrain pour élaborer les projets et actions du prochain CUCS.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans l'élaboration d'un Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations.
- Intégrer le Service à la Personne dans la politique économique et la stratégie de communication de Nîmes Métropole, avec un événement phare annuel
- Elaborer et mettre en œuvre un Atelier Santé Ville sur les territoires prioritaires de l'Agglomération.
- Etudier la mise en cohérence et la réalisation de Plans d'Accessibilité voirie et espaces publics communaux (PAVE) sur Nîmes Métropole.

Les actions portées par les communes

- Créer trois éco quartiers urbains à Nîmes.
- Réaliser une opération pilote d'éco quartier à St Côte et Maruéjols.
- Réaliser l'éco quartier médico-social le Cavernat à Cavéroc.
- Réaliser un éco quartier de cœur de village à Clarensac.
- Répondre au besoin en habitat de Garons, notamment social, tout en créant un quartier de qualité.
- Construire avec de nouvelles formes urbaines durables en secteur inondable : le nouveau quartier universitaire Hoche Semarn.
- Mettre en œuvre l'OPAH "Réduction de la vulnérabilité du quartier Richelleur".
- Développer le chantier d'insertion Addei de recyclage de palettes.
- Promouvoir les conditions de bonne santé chez les enfants, les adultes et les personnes âgées en réduisant les inégalités sociales de santé.
- Prévenir les troubles de l'audition dans les lycées professionnels de la ville de Nîmes et à l'UT.





2-5 Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le développement durable

L'AMBITION DE NÎMES METROPOLE : SENSIBILISER, FORMER, INFORMER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, CONSOLIDER LE CHAMP D'ACTION INTERCOMMUNAL POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ET L'EFFICACITÉ FACE AUX DÉFIS DE DEMAIN.

L'activité des Agents de Nîmes Métropole est au service des habitants, des entreprises et des communes. Elle s'appuie sur le Projet d'Agglomération ancré dans le Développement Durable, à savoir sur le triptyque du développement économique, de la qualité de l'environnement et des services publics, et de la solidarité. Dans ses orientations infrastructures de transport et déplacement, l'activité économique, le logement et les équipements structurants. Ces champs d'intervention et tous les domaines de compétence de notre Communauté d'Agglomération, suite aux Lois Grenelle, impliquent que notre collectivité agisse sur sa politique territoriale mais aussi, sur son propre fonctionnement. A ce titre, les Services ont un rôle fort d'exemplarité et doivent s'appliquer à eux-mêmes un certain nombre de changements de pratiques. Il s'agit de faire émerger au sein de notre Collectivité de nouveaux modes de gestion et de conception des projets. Avec la Dématérialisation des Conseils Communautaires, étape préalable aux circuits de validation et de signature électroniques des documents, avec l'intégration des objectifs de notre Agenda 21 dans l'activité quotidienne des Services, l'élaboration à l'horizon 2011 d'un Schéma Directeur de mutualisation des Services, notre Administration se modernise et travaille à intégrer les pratiques éco-responsables, garantes d'un Service Public de qualité et de l'exigence du Développement Durable, qui doit gérer notre action".

Jean-Michel AVELLANEDA

Président de la Commission Finances, Administration Générale et Personnel, Relations Internationales
Maire de Milhaud



UNE ADMINISTRATION ÉCO-RESPONSABLE

LA MUTUALISATION DES SERVICES : optimiser les moyens pour mieux traduire dans l'organigramme les priorités du Projet communautaire en matière de Développement Durable

Le chantier de la mutualisation des Services, tout comme celui de la Dématérialisation, portés par la DG Modernisation Evaluation, sont des enjeux importants pour la modernisation de notre Administration. C'est aussi un enjeu fondamental pour notre intercommunalité. En effet, la création de services communs permet aux communes et aux communautés de mutualiser leurs ressources humaines affectées à un service, à une compétence, voire à l'intégralité de l'administration locale. Source potentielle d'économies d'échelle et d'efficacité de l'action publique locale, la mutualisation des services est une pratique vertueuse dans le contexte des débats nourris, consacrés à la maîtrise des dépenses publiques et de politique sur la croissance des effectifs des collectivités locales.

Gage d'efficacité et d'économie, la mutualisation des services communaux et communautaires peut en effet, être un outil efficace pour éviter les doublonnements de services mais aussi pour doter le territoire d'une expertise spécifique partagée qu'aucune collectivité ne pourrait employer seule à plein temps. A ce titre, la plateforme des Services aux communes membres les implique pleinement dans la démarche de mutualisation qui se poursuivra dans les années à venir."

Gilles GADILLE

Délégué à l'Administration générale
Maire de Cabrières





2-5

Nîmes Métropole exemplaire et partenaire :
S'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

L'ORGANISATION DE LA MUTUALISATION

Deux modes de mutualisation concernent la Communauté d'Agglomération : la mise à disposition partielle des Services, premier mode mis en place et la mise en commun des Services. Ils correspondent à des finalités différentes de la mutualisation.

La mise à disposition partielle des Services de la Ville de Nîmes vers Nîmes Métropole est devenue une nécessité au fur et à mesure de l'exercice plein et entier par la Communauté d'Agglomération de ses compétences.

Les Services partiellement mis à disposition de Nîmes Métropole par la Ville de Nîmes sont : la Direction construction et équipements, la Mission Grands Projets, la Direction voirie - la Direction de l'Environnement, des espaces verts et de la propreté et le Pôle espaces naturels forestiers.



La mise en commun des Services s'est effectuée sous deux formes :

- **La plateforme des Services aux communes** dont l'objectif est d'apporter aux communes les compétences administratives, juridiques et techniques nécessaires à l'exercice sécurisé et efficient de leurs compétences. Par ailleurs, cette plateforme donne une plus forte cohérence et une meilleure efficacité de l'action publique territoriale, un enrichissement des pratiques et une meilleure coordination des services autour des dossiers stratégiques. **Cette plateforme, proposée aux communes depuis le mois de novembre, intervient pour le conseil à la rédaction d'actes administratifs, la Commande Publique, les Finances, les matières Juridiques. Le dossier est piloté par le Secrétariat Général.**

- **La mise en commun des Services experts** a été mise en place en Mars ; de 2006 à 2010, ces Services municipaux étaient mutualisés sous "le régime" de la mise à disposition partielle de Services. Cette mutualisation concernait la Ville de Nîmes. Sont actuellement concernés : la Direction Générale, la DG Modernisation, Evaluation, la Mission de recherches de financements, le Pôle Fiscalité, le Cabinet, la Direction des Systèmes d'Information, la Direction des Ressources Humaines, la Commande Publique, la Direction des Finances, le Secrétariat Général, les Archives, la Reprographie.

LA GOUVERNANCE

En Décembre, la Loi a introduit l'obligation d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Communauté d'Agglomération et ceux des communes membres, à produire en 2014 ; il doit comporter un projet de **Schéma Directeur de mutualisation des Services**. **Dans un souci de transparence, Nîmes Métropole initiera ce mode de gouvernance dès 2011.**

La mutualisation devrait se poursuivre dans les années à venir pour garantir une qualité optimale dans la contribution des Services à l'élaboration des politiques publiques, l'instruction des dossiers et l'exécution des décisions politiques.



LE VOLET INTERNE DE L'AGENDA 21

- Mettre en œuvre le Plan de Déplacements de l'Administration : réaliser un site Internet dédié et une charte en faveur du covoiturage, former à l'éco-conduite.
- Développer la charte de construction durable et l'étendre à Nîmes Métropole et aux autres communes.
- Réaliser d'ici fin 2011 un bilan de territoire et interne à l'administration de NM des émissions de GES et créer un observatoire de l'énergie.
- Economiser l'énergie dans le patrimoine bâti de Nîmes avec un Contrat de Performance Énergétique.
- Equiper la ville de Nîmes en petit matériel de nettoyage électrique.
- Inscrire la performance informatique dans le développement durable par le déploiement d'une démarche Eco-TIC (action pilote).
- Développer la dématérialisation : production collaborative, circuits de validation et de signature électroniques des documents de NM et de la Ville de Nîmes.
- Dématérialiser les assemblées municipales et communautaires et les actes administratifs.
- Réaliser et distribuer en interne des éco-notes recyclés.
- Réaliser un guide de l'éco-agent de Nîmes Métropole et l'accompagner par des formations au développement durable.
- Intégrer les objectifs de développement durable et développer les clauses sociales dans les marchés publics.
- Mutualiser les services de la DSI de Nîmes Métropole avec les communes.
- Mettre en place une aide ponctuelle fonctionnelle aux communes.



2-5

Nîmes Métropole exemplaire et partenaire :
S'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable



LES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines gère l'ensemble des moyens humains de la Communauté d'Agglomération en fonction des orientations des élus et de la Direction Générale. Elle affiche pour cela trois valeurs fortes : adaptabilité, modernité et proximité.

Le service Ressources Humaines a plusieurs missions :

SOUS L'IMPULSION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES, ORGANISER LE DIALOGUE SOCIAL DANS LA COLLECTIVITÉ ET S'ASSURER DU RESPECT DE LA POLITIQUE MANAGÉRIALE

- Gestion des instances paritaires. La Commission Administrative Paritaire dépend du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.
- Formalisation et respect des règles qui régissent le fonctionnement du personnel.

GESTION DES CARRIÈRES PROFESSIONNELLES, DES REMUNÉRATIONS ET DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

- Suivi des carrières des agents statutaires de l'intégration jusqu'à la retraite.
- Suivi des contrats des non titulaires.
- Suivi de tous les événements modifiant les situations individuelles : temps partiel, naissances, discipline, médailles, déplacements avec le Pass PDE.
- Suivi des congés et des absences.
- Organisation des visites médicales.
- Tenue des dossiers individuels.
- Calcul et élaboration des fiches de paie.



GESTION DES RESSOURCES

- Elaboration et suivi de l'organigramme détaillé.
- Elaboration et suivi des fiches de postes, pour une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.
- Gestion des recrutements et des demandes d'emploi.
- Gestion des transferts de personnel et mobilité interne.
- Gestion de la procédure d'évaluation des agents.

FORMATION

Conformément à l'obligation résultant de la Loi de 2007, pour répondre aux besoins exprimés (résumés dans le Plan de Formation) par les chefs de Services et par les agents, besoins associés à la volonté politique des Elus de la Communauté d'Agglomération, le Pôle Formation/Documentation organise différents types de formations :

- **en externe** : un petit nombre d'agents part en formation dans les locaux de l'organisme formateur (ex : Structures intercommunales : mettre en œuvre une démarche d'analyse financière, installer un réseau cuivre et optique, Gérer le domaine public de la Collectivité).
- **en intra** (en groupe dans nos locaux) : en collaboration avec le CNFPT ou un prestataire de formation privé (ex : Elaborer et suivre un budget de service).

Pour ces 2 types de formation, le prestataire privilégié est le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) quand il peut répondre aux besoins de formation exprimés.

- **en interne** : par un formateur de la Collectivité (ex : Sauveteurs Secouristes du Travail).

Les quatre agents du Pôle Formation/Documentation, outre la recherche de prestataires pouvant répondre aux besoins de la communauté d'agglomération en matière de formation, l'accompagnement des inscriptions et l'organisation des formations de groupe, peuvent, en lien avec les Pôles Mobilité Interne et Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, conseiller les demandeurs sur toutes formations personnelles ou préparations aux concours/examens, leur permettant d'être acteur de leur carrière.

La multiplication des compétences de la CANM génère l'évolution des missions de ses Services, et donc des métiers et des compétences qui les composent, ce qui entraîne inévitablement une évolution des besoins de formation, évolution qui a été prise en compte dans le Plan de Formation validé en Comité Technique Paritaire, le 24 mars 2011.

En 2010, 46% des agents de la CANM ont été formés, ce qui représente 544 jours de formation.



Depuis 2008, plus de 200 agents (Ville de Nîmes et Communauté d'Agglomération) ont été formés au Mode Projet.

Cette formation permet de s'approprier une méthode et des outils de management efficaces, pour conduire tout type de projet, afin d'anticiper les difficultés et de mieux travailler en transversalité.





2-5

Nîmes Métropole exemplaire et partenaire :
S'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

Suite à l'avis du CTP du 25 novembre 2010, dans le cadre du PROCESSUS D'HARMONISATION, certains droits ont été alignés, pour les agents de l'EPCI, sur ceux de la Ville de Nîmes.

- Au 1^{er} Janvier 2011, le dispositif d'attribution des **Congés Annuels** sera harmonisé entre la Ville de Nîmes et la Communauté d'Agglomération.
- Rapprochement, autant que faire se peut, des **procédures de notation et de promotion** (sans que l'alignement soit total du fait de la spécificité de la procédure, pour la Communauté d'Agglomération, liée à l'intervention du centre de gestion et du calendrier imposé au niveau des dates de CAP, notamment). Les arbitrages en réunion de Direction Générale se font désormais pour les deux collectivités au cours d'une même réunion.
- Mutualisation de la **cellule action sociale** entre la Ville et la Communauté d'Agglomération, afin de permettre à l'assistante sociale d'intervenir auprès des agents des deux collectivités.



Concernant le transfert du personnel des déchets ménagers :

Le travail du transfert de personnel a été opéré en concertation avec la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers.

1^{ERE} PHASE / ÉTAT DES LIEUX ET COMMUNICATION

Etat des lieux :

- Examen des situations individuelles, simulations de salaires, recensement des droits collectifs existant dans chacune des structures d'origine.
- Vérification du tableau des effectifs, prise en compte de l'organigramme et définition des postes en relation avec la DCTDM.

Communication :

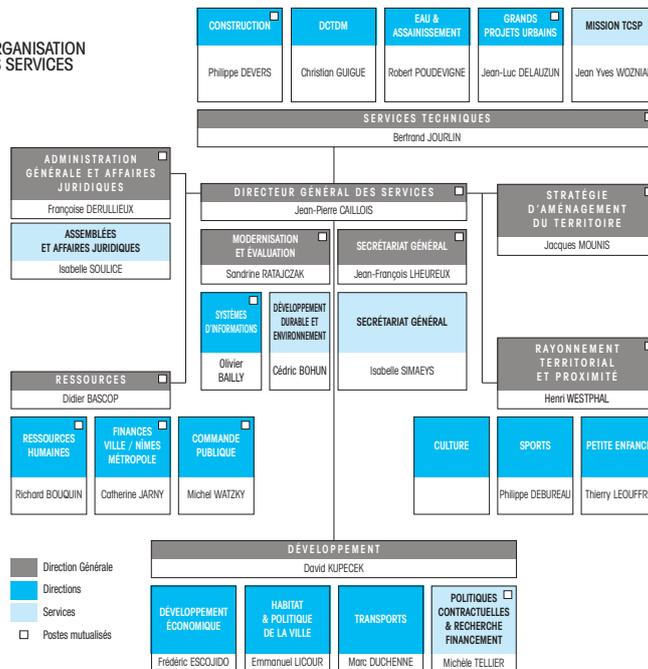
- Courrier individuel d'information.
- Réunion d'information dans chaque collectivité.
- Entretiens individuels pour les agents demandeurs.

2^{EME} PHASE : MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT

- Délibération de création des postes.
- Arrêtés individuels.
- Enregistrement des données individuelles sur le logiciel GRH.

L'effectif de la Communauté d'Agglomération est constitué au 31 décembre 2010 de 220 agents dont 145 titulaires et stagiaires et 72 non-titulaires et contractuels, occupant un emploi permanent.

L'ORGANISATION DES SERVICES



LES FICHES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

- Réaliser un guide de l'éco agent de NM et l'accompagner par des formations de développement durable.
- Mutualiser les services de la DSI de NM avec les communes.
- Concevoir et mettre en place une aide ponctuelle fonctionnelle aux communes.
- Développer la dématérialisation : production collaborative, circuits de validation et de signature électroniques des documents de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes.



2-5
Nîmes Métropole exemplaire et partenaire :
S'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable



LA COMMANDE PUBLIQUE

Nîmes Métropole s'est engagée dans la voie du Développement Durable avec la Dématérialisation des procédures des marchés publics.

En 2010, 190 marchés ont été notifiés, toutes procédures confondues, pour un montant d'environ 104 millions d'euros.

La direction de la commande publique participe à une administration éco-responsable qui se traduit par :

- La mise place d'exigences techniques ou de critères de choix dans les marchés publics prenant en compte des impératifs de développement durable.
- L'introduction de plus en plus fréquente de clauses sociales visant à favoriser l'insertion de personnes connaissant des difficultés d'accès à l'emploi.
- Le développement des achats groupés au sein de groupements de commandes constitués entre Nîmes Métropole et les communes membres, favorisant des économies d'échelle et des politiques d'achat identiques.



LES FICHES ACTIONS DE L'AGENDA 21

**Maîtrise d'ouvrage
Nîmes Métropole**

- ➔ Intégrer les objectifs de développement durable dans les marchés publics.



LE SERVICE DES ASSEMBLÉES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Le service gère les contentieux dans lesquels Nîmes Métropole est partie prenante, rend des avis juridiques aux fins de conseiller les services de l'EPCI. Le rôle du service comprend également la préparation, la gestion et l'organisation du déroulement des séances communautaires et aéroporitaires. Le service intervient systématiquement dans le pré contrôle de légalité des actes administratifs : décisions, délibérations, arrêtés et les conventions annexes.

LE PÔLE ASSEMBLÉES COMMUNAUTAIRES

La Dématérialisation inscrit Nîmes Métropole dans une démarche de Développement Durable.

La dématérialisation conforte ainsi la ligne de conduite adoptée dans l'Agenda 21. Le 4 Octobre, s'est tenu le premier Conseil Communautaire dématérialisé.

- Envoi dématérialisé des convocations aux assemblées : en collaboration avec la DSI, un travail pointu et poussé a été mené tout au long de l'année permettant le lancement de l'envoi de la convocation (avec accès aux projets de délibération) et de la tenue dématérialisée des commissions permanentes, des bureaux et conseils communautaires.
- L'installation : pour un bon déroulement des Commissions et Conseils, les dossiers papier étaient auparavant déposés sur table. Ils ont été remplacés par l'installation d'outils informatiques (TBI, vidéo projecteur, Pc central...).
- Les PV des Commissions permanentes (signé par les VP délégués) et les PVS des Conseils Communautaires (signé par le Président) sont adressés, désormais sur support électronique aux élus. Puis, ce dernier fait l'objet d'un affichage.
- Les délibérations exécutoires sont mises en ligne sous l'extranet de Nîmes Métropole pour consultation par tous les services et les élus de Nîmes Métropole.
- Le PVI : la retranscription se fait, aux fins de conservation, dans le mois qui suit la tenue de l'Assemblée.





2-5

Nîmes Métropole exemplaire et partenaire :
S'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

Les missions des assemblées (habituelles)

- Le RAA est publié par semestre, en application du CGCT.
- Les registres des actes : les délibérations du Conseil sont retranscrites dans un registre conservé au sein du Service.
- Contrôle de légalité - envoi à la Préfecture.

Les nouvelles missions du Service dans le cadre de la Dématérialisation des actes administratifs

- Envoi dématérialisé des convocations des commissions permanentes et des bureaux communautaires.
- Envoi sécurisé dématérialisé des convocations des conseils communautaires.
- Réalisation d'ordres du jour au format html.
- Réalisation de projection d'ordre du jour des Assemblées.
- Mise à disposition des directions opérationnelles de matériels permettant la tenue dématérialisée des commissions permanentes.
- Préparation, organisation et tenue des Commissions Permanentes, Bureaux et Conseils dématérialisés.

La dématérialisation s'inscrit dans un chantier plus vaste de modernisation de l'Administration. Elle est un préalable à de nouveaux services en direction des habitants de l'Agglomération, vers le-ci-citoyenneté.



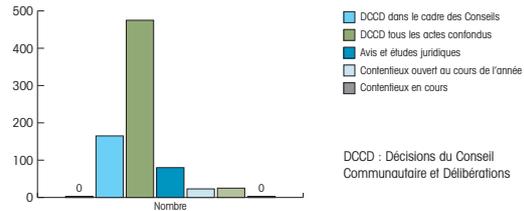
Le syndicat mixte de l'aéroport

Depuis cette année, le service doit également, en application d'une convention de mise à disposition des services, gérer les assemblées syndicales de l'aéroport Nîmes Garons. Cela comprend l'envoi des convocations, la préparation et la tenue des Bureaux et Comités Syndicaux.

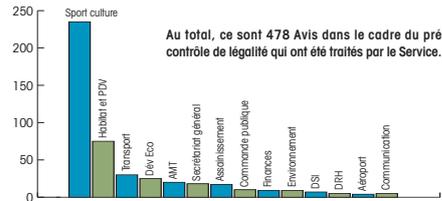
LE PÔLE DES AFFAIRES JURIDIQUES

- L'instruction des litiges est assurée par le Service.
- Le pré contrôle de légalité : le Service est habilité à effectuer un contrôle juridique sur les délibérations, décisions et arrêtés ainsi que leurs annexes (contrats, conventions, baux...). L'intégralité des avis juridiques émis sur tous les actes administratifs de la Collectivité est centralisée par le Service des Affaires Juridiques. Ce dernier sécurise au maximum tous les actes administratifs et les pièces y afférent.
- Les avis juridiques faisant suite à la sollicitation des Services.
- L'accompagnement en tant que contributeurs sur certains projets gérés en Mode Projet.
- Le pré contrôle sur les actes de l'Aéroport.

Les Affaires juridiques – activité globale



Le pré contrôle de légalité



Le Budget du Service

- 61 553 € pour les frais de contentieux.
- 29 568 € pour les honoraires.

LES FICHES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Maîtrise d'ouvrage
Nîmes Métropole

➔ Dématérialiser les assemblées municipales et communautaires et actes Administratifs.



2-5

Nîmes Métropole exemplaire et partenaire :
S'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable



LES SYSTÈMES D'INFORMATION

LE SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'INFORMATION

Établi en 2009 sous la forme d'un plan de gouvernance, il définit les règles de mise en œuvre et les objectifs des architectures du Système d'Information :

- Architecture Technique et programme **EcoTIC**.
- Architecture Fonctionnelle et urbanisme du Système d'Information et donc projets **GED&MAT**.
- Aménagement Numérique du territoire et Programme **GECKO**.
- Organisation de la Direction des Systèmes d'Information et mise en place des conditions nécessaires à **sa mutualisation** avec les DSI des communes de l'Agglomération.

NÎMES METROPOLE APPRENANTE ET INNOVANTE

La Dématérialisation de la séance du Conseil Communautaire du 4 Octobre a été une étape importante ; cette mutation numérique participe de la modernisation de l'administration. Elle est un préalable essentiel à de nouveaux services en direction des habitants, vers l'e-citoyenneté. Dans la continuité des opérations de dématérialisation lancées, cette étape a permis de diminuer très fortement le volume d'impression et de supprimer une imprimerie par la mutualisation Ville de Nîmes/Nîmes Métropole.

En complément de cette étape, le projet GED&MAT permettra dès 2011 de dématérialiser tout le processus de production des actes administratifs, par la mise en place d'outils numériques transverses (Parapheur électronique, outil collaboration, gestion électronique de document, outil de Workflow, ...). Suivra ensuite la dématérialisation des courriers, des fax, et de tous les documents de la collectivité.

"UN CATALOGUE DE SERVICES" POUR LES COMMUNES MEMBRES

La mutation des agents de la Direction des Systèmes d'Information, de la Ville de Nîmes vers Nîmes Métropole, permettra leur mutualisation auprès de toutes les communes qui en feront la demande. Un catalogue de services a été mis en place pour permettre aux communes de souscrire une offre graduée et cohérente, en réponse à leurs besoins et à des coûts particulièrement compétitifs.



LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat Général s'est inscrit de manière volontariste dans une démarche liée à la mise en œuvre de l'AGENDA 21 de la Collectivité.

SUR LE BÂTIMENT DE L'HÔTEL COMMUNAUTAIRE

• Tout d'abord dans le cadre de la gestion du patrimoine communautaire, **une démarche d'économie d'énergie** a été engagée avec l'aide du titulaire du contrat Multiservices. C'est ainsi que tous les interrupteurs des blocs sanitaires ont été remplacés par des détecteurs de présence.

• Une réduction de puissance des pompes à chaleur du Colisée a été réalisée, ainsi que la création de paliers de démarrage qui permettent un fonctionnement graduel de la génératrice de chaleur en fonction des besoins de l'Hôtel Communautaire. C'est ainsi que dorénavant, la pompe à chaleur ne démarre plus à 100 % de sa capacité, si cela n'est pas nécessaire mais suivant les paliers 25%, 50%, 75% et 100%.

• Dans le cadre du changement des sources lumineuses, il est fait systématiquement appel à des luminaires fluo-compact, notamment dans les circulations.

• Enfin, une dernière opération a été mise en œuvre dans le cadre **des économies en eau** puisque les chasses d'eau déficientes sont désormais remplacées par un mécanisme à double commandes.

Dans le cadre de la réhabilitation générale du bâtiment, il a été également décidé de lancer une première tranche de changement des moquettes qui seront remplacées par un sol thermo-plastic qui, au niveau de l'entretien et sanitaire, est plus en conformité avec les normes actuelles.



SUR LA FLOTTE AUTOMOBILE COMMUNAUTAIRE

Au cours des dernières années, la flotte automobile avait tendance à s'accroître pour répondre à l'évolution numérique des effectifs.

Parallèlement à cela, l'âge moyen du parc n'était pas optimal. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé de rationaliser l'utilisation des véhicules communautaires par la mise en place d'un pool général géré à l'aide d'un automate. Cela a eu pour conséquence, **une diminution du nombre de véhicules**.

C'est ainsi que les plus anciens ont été restitués à leur précédent propriétaire (véhicules mis à disposition par la Ville de Nîmes dans le cadre du transfert de compétences) et que l'Agglomération a fait l'acquisition de véhicules de petites cylindrées répondant aux normes de pollution actuelles, ce qui a permis l'octroi des aides gouvernementales en la matière.

Sur un plan plus général, la gestion globale et l'entretien des véhicules du pool doivent permettre **une réduction des consommations en carburant**.

LES AUTRES MISSIONS

Le Secrétariat Général est en charge de la transmission systématique de tous les procès verbaux des différents Comités de Pilotage thématiques (Vallongue, Commissions consultatives des instances publiques (CCSP), notamment).





2-5

Nîmes Métropole exemplaire et partenaire :
S'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

LE BUDGET 2010

Dans ses grandes lignes, le Budget 2010 est dans la continuité de ce qui a été entrepris et qui correspond aux missions de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de ses compétences. Nous poursuivons nos efforts sur le Développement Economique et l'Aménagement du Territoire, deux atouts pour préparer l'avenir, notamment par la constitution de réserves foncières. Nous investissons aussi de façon importante sur quatre postes : la construction de la SMAC, la préparation des travaux du TCSP, l'Habitat, avec le programme de renouvellement des quartiers qui se poursuit, la rénovation des centres anciens et le nouveau programme de requalification du centre ancien de Saint-Gilles.

La situation financière de l'Agglomération est saine : notre épargne brute prévisionnelle dépasse 5%, et notre capacité de désendettement est inférieure à 8 ans. Nous assurons aussi la maîtrise des charges de fonctionnement ; si nos missions évoluent avec la prise de nouvelles compétences, nous recrutons pour certains postes et nous en mutualisons d'autres".

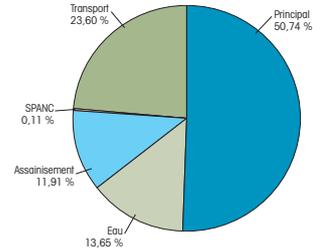
Michel BAZIN

Vice-Président délégué aux Finances
Adjoint au Maire de Nîmes



218.8 M€ c'est le chiffre des dépenses consolidées réalisées en 2010, dont :

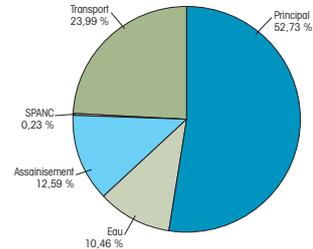
RÉPARTITION DES DÉPENSES 2010



- 111 M€ pour le budget principal
- 51.6 M€ pour le budget transports
- 29.8 M€ pour le budget eau
- 26 M€ pour le budget assainissement
- 0.2 M€ pour le budget spanc

Sur 193 M€ les principales ressources de Nîmes Métropole sont :

RÉPARTITION DES RECETTES 2010



- 57.38 M€, la compensation relais destinée, en 2010, à remplacer la suppression de la taxe professionnelle
- 26.5 M€, le versement transports
- 32.17 M€, les dotations de l'Etat
- 10 M€, l'emprunt
- 15 M€, les redevances d'eau et d'assainissement





2-5

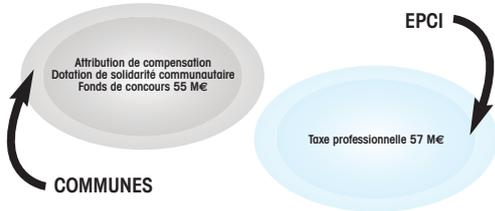
Nîmes Métropole exemplaire et partenaire :
S'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

Les versements de Nîmes Métropole aux communes membres

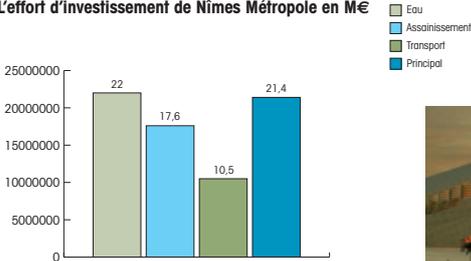
Ils se font à travers :

- L'attribution de compensation 51 636 612 €
- La dotation de solidarité communautaire 2 699 866 €
- Les fonds de concours commerce, sports et voirie 893 327 €

Et viennent en contrepartie du transfert de la taxe professionnelle 57 383 320 € pour 2010



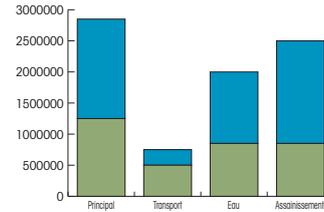
L'effort d'investissement de Nîmes Métropole en M€



Le volume global des dépenses d'investissement 2010 est de 71.7 M€ soit une progression de 20 M€ par rapport à 2009. Les projets phares de Nîmes Métropole marquent cette progression : la SMAC et le TCSP. Cette progression des investissements est à rapprocher de la faible augmentation de l'endettement : avec une annuité de 7.69 M€ (6.9 M€ en 2009) elle représente moins de 4% des charges cumulées de l'exercice.

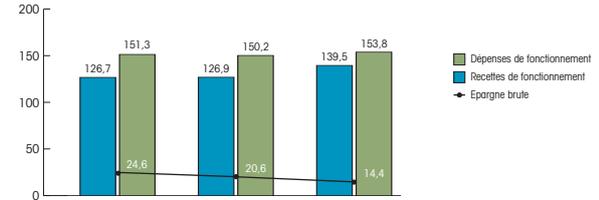
ANNUITÉ
DE LA DETTE
PAR BUDGET
EN €

Capital
Intérêts



Les ratios financiers consolidés

UN NIVEAU
D'ÉPARGNE EN BAISSE



L'épargne brute est l'indicateur déterminant de la capacité de la collectivité à investir (avant prise en compte du remboursement de la dette).

L'épargne nette 6.68 M€ à fin 2010, représente la capacité d'autofinancement de l'investissement après paiement de la dette.

Evolution de ratios financiers significatifs

	2009	2010	Moyenne de la Starte
Population INSEE	234 192	235 849	
Produit des impositions directes /population	233.18	243.31	288
DFG/population	125.87	125.48	150
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	0.41%	37.17%	n.d.
Charges de personnel/charges de fonctionnement	5.74%	8.32%	15%



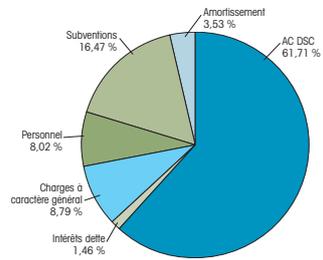
2-5

Nîmes Métropole exemplaire et partenaire :
S'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

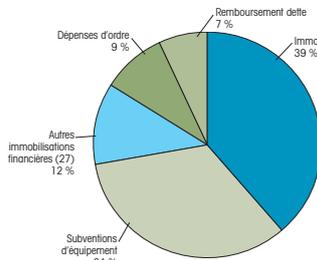
Le budget principal et le budget transport



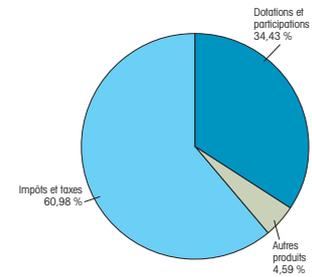
CHARGES DE FONCTIONNEMENT



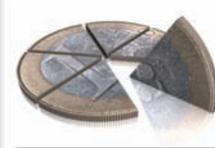
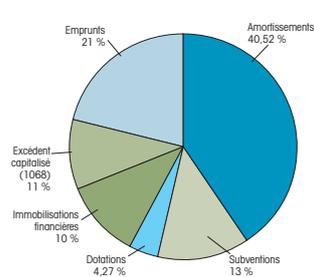
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



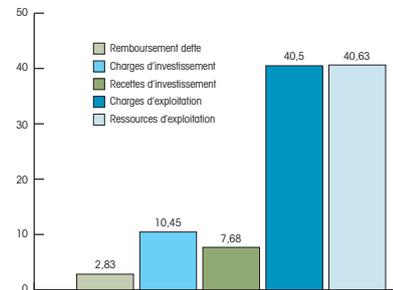
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



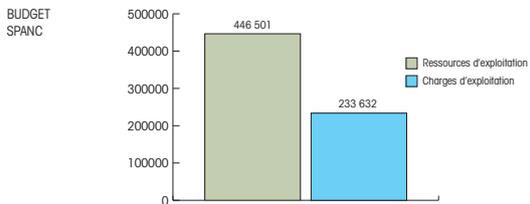
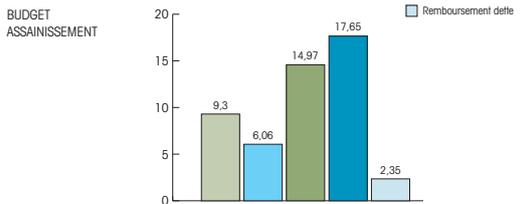
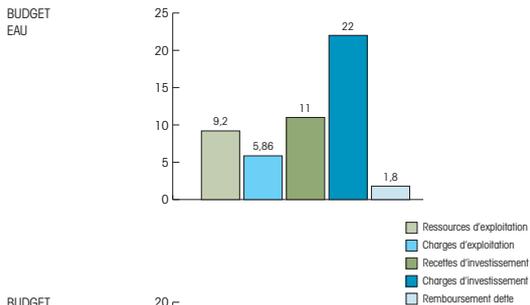
BUDGET TRANSPORT





2-5
Nîmes Métropole exemplaire et partenaire :
S'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

Les budgets de l'eau, l'assainissement et du spanc



Les investissements sont consacrés :

- Aux études et travaux de construction des réservoirs, des stations d'épurations (Garons, St Gilles).
- Au renouvellement des réseaux en accompagnement de programmes de voirie, transport en commun et pluvial des communes.
- Au renouvellement des branchements en plomb.
- A la redéfinition des périmètres de protection.
- Aux études diagnostiques des ouvrages et à l'actualisation des schémas directeurs.



Partie 3



2010
en un clin d'œil
Les faits
marquants





3-1 2010 en un clin d'œil

RETOUR EN IMAGE SUR LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010, QUI ONT FAIT L'ACTUALITÉ DE NÎMES METROPOLE ET ONT PONCTUÉ L'ACTIVITÉ DES SERVICES.



CÉRÉMONIE DES VIEUX 2010



LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA SMAC



TCSF / CONCERTATION ET ENQUÊTE PUBLIQUE



REUNION DU CDD à BOULLAUGUES



LE PREMIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉMATÉRIASÉ



LES JMS



GRANDES DE TORRECS & GRANDES DE BASSETRES



DAGGLO AU RYTHME DU JAZZ



DIVERSES MANIFESTATIONS DANS LES COMMUNES

3-2 Les faits marquants

L'AGENDA 21 DE NÎMES METROPOLE, ADOPTÉ LE 4 OCTOBRE, REFLÈTE LES ATTENTES DES ACTEURS DU TERRITOIRE.



Il a été "co-élaboré" et diffusé dans le cadre d'ateliers participatifs et de forums, rassemblant l'ensemble des "contributeurs" : référents communaux, Conseil de Développement Durable, Direction Générale élargie de la Collectivité, partenaires, comme le Comité régional Agenda 21 ou le Comité 21, l'Etat... Parallèlement une information continue de la population a été menée. L'Agenda 21 est donc le résultat d'échanges, de débats et de concertation.

LES ÉTAPES-CLÉS DE L'ÉLABORATION DE L'AGENDA 21

Décembre 2007

- Délibération décidant de lancer un Agenda 21.

Avril 2008

- Création de la Mission Agenda 21.
- Un bureau d'études est désigné en juillet.

Automne 2008

- Présentation de la démarche dans les communes.
- Mise en place du Comité de Pilotage : tous les Maires, les Présidents des commissions.

Mars 2009

- Création du Conseil de Développement Durable. Son Président est membre du Comité de Pilotage.

Mai 2009

- Création des référents Agenda 21 (1 référent élu et 1 technique) désignés par chaque commune.
- Désignation des Référents Agenda 21 dans les Services de la Communauté d'Agglomération.

Été 2009

- Premiers travaux du Conseil de Développement Durable sur le diagnostic - Premiers ateliers des Référents Agenda 21 communaux.

Septembre 2009

- Validation du diagnostic partagé.

Octobre 2009

- Validation du constat d'enjeux partagés.

Décembre 2009

- Validation de la stratégie et des orientations.

Mars à Septembre 2010

- Forum des actions de l'Agenda 21, le 11 mars.
- Mise en place d'un Comité de suivi-évaluation (membres issus des groupes contributeurs).
- Sélection des actions par le Comité de Pilotage sur avis des commissions de Nîmes Métropole et du Comité mixte de suivi-évaluation.
- Vote du 1^{er} plan d'action.

Il s'agit à présent de mettre en œuvre l'ensemble des 110 actions concrètes et ambitieuses qu'il contient, d'en suivre les résultats et de l'améliorer en continu.



3-2 Les faits marquants

L'AGGLOMÉRATION SE PRÉPARE À PRENDRE UNE NOUVELLE COMPÉTENCE : LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Un transfert de compétence ne s'improvise pas...

Aussi, Le transfert de la Compétence, prévue au 1^{er} Janvier 2011, a nécessité qu'un groupement de cabinets externes mène de Septembre à Juillet 2010, une étude en 3 phases :

- Un état des lieux au cours duquel toutes les collectivités concernées ont été rencontrées ; il a abouti à un diagnostic de la gestion des déchets sur le territoire de Nîmes Métropole.
- Une analyse financière avec appréciation des coûts du service de chaque collectivité.
- Une projection de l'organisation après le transfert.



Mener une réflexion sur les modalités de transfert

Le transfert de la compétence à Nîmes Métropole implique une substitution de Nîmes Métropole dans toutes les obligations de la collectivité qui exerce la compétence.

La compétence collecte est exercée par des syndicats (SIRN, SIOM, SIED, SMICTOM de Saint-Chaptes) et des communes (Nîmes, Bouillargues, Garons, Générac, Saint-Gilles, Manduel, La Calmette).

Pour exercer cette compétence, les collectivités ont du personnel, des moyens techniques (camions de collecte, déchetteries...), des contrats avec des prestataires et des obligations financières (emprunts).

Dans le cadre de l'étude, tous ces "moyens" ont été recensés pour être transférés :

Les moyens humains : une Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers sera créée avec une grande majorité d'agents qui sera transférée de leur collectivité.

Le patrimoine : il sera transféré à Nîmes Métropole, à savoir, 13 déchetteries, et la gestion de la collecte de 15 communes en régie avec ses moyens (garages, camions...).

L'ensemble des contrats avec des prestataires sera repris par Nîmes Métropole :

- Collecte des ordures ménagères, du tri sélectif.
- Collecte des points d'apports volontaires en papier et verre.
- Distribution des bacs d'ordures ménagères.
- Gestion du point info propreté sur Nîmes.
- Transport des bennes et gestion des déchetteries.

Un certain nombre de conventions devra être passé avec des collectivités voisines pour l'utilisation de déchetteries situées hors territoire par des communes de Nîmes Métropole.

Seul le traitement restera géré par les syndicats auxquels les collectivités adhéraient précédemment : le Silom Sud Gard pour 23 communes et Sud Rhône Environnement pour 4 communes.

Réduire les ordures ménagères : un objectif du Grenelle de l'Environnement

Le Grenelle de l'Environnement a fixé comme objectif de réduire les ordures ménagères de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années. 45% des déchets ménagers devront être recyclés (valorisation matière ou organique) en 2015, 75% des emballages d'ici 2012.

L'objectif est également de réduire de 15 % les déchets incinérés ou enfouis.

L'objectif prioritaire de la Communauté d'Agglomération sera de mettre en œuvre la gestion des déchets, les investissements et les outils pour atteindre ces objectifs ambitieux et atteindre des niveaux de performance similaires sur l'ensemble des 27 communes.

Les enjeux sont majeurs sur le plan environnemental, économique et social.

Aussi, la Communauté d'Agglomération agira avec détermination pour diminuer les volumes de déchets produits, dont les quantités et les coûts de traitement augmentent d'année en année. Il s'agira de diminuer au maximum la part considérable des déchets non recyclés et pourtant réutilisables.

Trier de manière responsable, c'est préserver les ressources naturelles et la qualité de vie ; dépenser moins pour les déchets permet de financer de nouveaux projets grâce aux économies réalisées.

Une gestion responsable des déchets est aussi une action de Développement Durable, feuille de route de Nîmes Métropole.





3-2 Les faits marquants



LA SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES EST UN PROJET MAJEUR POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.

2010 est l'année au cours de laquelle la SMAC communautaire est sortie de terre, puisque les travaux ont démarré en juin.

Un équipement de haut vol pour la création artistique

Réalisé par le Cabinet d'Architectes TETRARC ce bâtiment d'envergure, au travers de ses formes extérieures et de son équipement, exprimerà l'énergie créatrice : la vitalité des formes architecturales "pousse les murs, les déforme, les allonge, les projette dans l'espace..."

Pour les besoins de chauffage et de climatisation, les énergies renouvelables localement disponibles pourront être utilisées, notamment l'énergie solaire. Le bâtiment sera également accessible aux personnes à mobilité réduite et aux non-voyants.

Le programme d'équipement

- Deux salles de concert :
 - Une salle de concert de 1300 places en configuration debout et de 650 places en configuration assise.
 - Une salle de 400 places en configuration debout.
- Des studios de répétition.
- Un studio d'enregistrement.
- Un espace formation.
- Un espace hébergement pour les artistes en résidence.

LE BÂTIMENT : UNE DÉMARCHE HQE

Ce dossier est géré par le Secrétariat Général.

Bien que ce type d'équipement soit souvent qualifié d'énergivore, il a été décidé dès sa conception, de mener une réflexion en matière de maîtrise de l'énergie et donc des coûts de fonctionnement. Soucieuse de s'engager dans le respect de l'environnement et plus largement dans le cadre du Développement Durable, Nîmes Métropole a engagé une démarche de Haute Qualité Environnementale sur le projet de construction de la SMAC, qui est d'une surface SHON de l'ordre de 5600 m².

Pour cela, et ce dès la phase concours, une mission environnementale a été confiée à une société spécialisée : la Société Prévention Consultants.

Cette société a produit un document qui hiérarchisait certaines cibles dans le cadre d'une démarche HQE, à savoir :

- Cibles prioritaires car directement liées à la spécificité et à l'utilisation future du bâtiment : gestion de l'énergie, confort acoustique et Confort visuel.
- Cibles à fort enjeu, compte tenu notamment du rôle joué par ce bâtiment dans le cadre de la requalification de l'espace urbain. Pour cela ont été retenus les points suivants : relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement, gestion de l'eau, gestion des déchets d'activité, gestion de l'entretien et de la maintenance, confort hygrothermique.
- Cibles à faible enjeu : choix d'intégrer des procédés et des produits de construction, chantier à faibles nuisances, confort olfactif, conditions sanitaires des espaces, qualité de l'air, qualité sanitaire de l'eau.

provençal, la climatisation solaire par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques, la mise en place d'une chaudière condensation gaz performante.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation du chantier, différentes mesures ont été demandées, comme par exemple, le tri sélectif sur le chantier, la gestion de l'économie des fluides et le confort acoustique.

Enfin, dans le but d'éviter des rotations de camions, l'intégralité des terres extraites pour les fondations sera réutilisée sur le terrain d'assise de la SMAC d'une superficie de 20 000m².

LE FONCTIONNEMENT DE LA SMAC

Ce dossier est géré par la Direction Culturelle

Par délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2010, Nîmes Métropole a fait le choix d'une régie autonome pour piloter sa salle de musique actuelle. Les élus ont en effet la volonté de maîtriser l'envoi de la structure en veillant au respect de l'esprit qui l'a portée.

Afin de conduire le projet culturel et artistique, un conseil d'administration a été mis en place. Il est composé de Joël VINCENT, Vice-Président délégué à la Culture - Maire de St-Gervasy, Daniel-Jean Valade, délégué communautaire et adjoint délégué à la Culture et à la Taurinomie à la Ville de Nîmes, Michel Bazin, Vice-Président délégué aux Finances, Colette Cazalet-Vandange, Valérie Dumont-Escojido, Jean-Max Boyou, Jean-Pierre Breton, délégués communautaires, Julien Plantier, adjoint délégué à la Jeunesse à la Ville de Nîmes. Trois sièges sont réservés pour les représentants du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat.

En outre, différentes options techniques ont été retenues dans le cadre de la construction, notamment la réalisation d'un puits



Ce dossier très technique a nécessité de longs mois de mise au point...

3-2

Les faits marquants

LA PREFIGURATION SMAC

Dans le cadre de son projet de réalisation de cette salle de musiques actuelles sur son territoire, et dans l'attente de son ouverture, Nîmes Métropole a souhaité amorcer une dynamique en faveur des musiques actuelles en valorisant les compétences des partenaires et associations locales œuvrant très activement dans ce domaine.

Elle programme et finance depuis 2008 des actions dites de préfiguration (concerts, résidences...) en veillant à balaier tous les styles musicaux du hip-hop à l'électro en passant par le rock, et à investir les communes de son territoire.

Ces actions visent à faire apparaître le projet SMAC et à sensibiliser le public à un nouveau lieu musical à rayonnement territorial.

Ainsi, l'association DA STORM a profité du programme de préfiguration pour proposer pour la 4^{ème} année consécutive son battle dance "Only-B Boying" à Garons.

La préfiguration a également pris le chemin de Way of House, autrement dit celui de la musique électro, avec son festival A-Nimé qui mêle le show-case en centre-ville nîmois chez les commerçants et un concert aux jardins de la fontaine. Trois concerts, sur les Dions, Lédénon, Caveirac dans le cadre d'A-Nimons l'agglo, sont venus renforcer ce programme.

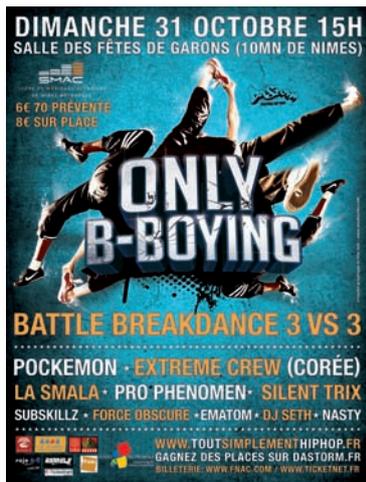
Rakan Musiques, association qui milite activement pour la musique Rock et Punk a organisé une bonne vieille soirée rock à Milhaud.

La radio Raje a également participé à la préfiguration 2010, en proposant un concert à Caissargues combiné à un plateau radio. Idée originale pour une première.

Le Théâtre de Nîmes a mené un projet de résidence mettant en avant les travaux de l'artiste BRUNO GESBELIN et du groupe Coming Soon, très en vogue sur la scène musicale française.

Comme les années précédentes, les associations KOURT'ECHÉL et l'IdyO ont été associées au programme de préfiguration avec, pour l'un le Drom Festival et pour l'autre le Reggae Dub Festival.

Ces actions permettent d'ores-et-déjà de créer des passerelles entre ce nouveau lieu et les acteurs locaux, en faveur d'une dynamique du réseau culturel local, pour un réseau culturel convivial et solidaire.



RA

PPORT



D'ACTIVITÉS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NIMES MÉTROPOLE

2010



WWW.NIMES-METROPOLE.FR



NÎMES MÉTROPOLE
LE COLISÉE
3, RUE DU COLISÉE
30947 NÎMES CEDEX 9
TÉL. 04 66 02 55 55



Mieux vivre ensemble